

Croissance sans développement en Ile de France

Laurent Davezies

Oeil-CRETEIL-Université Paris 12

Janvier 2007

Rapport préparé pour l'*Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche* et la direction du développement territorial de la *Caisse des Dépôts*.

L'Ile de France reste aujourd'hui un des plus importants lieux de création de richesse du globe. Comme cela doit une nouvelle fois être rappelé¹, en termes de produit intérieur brut, seules les villes de Tokyo, Los Angeles et New York font plus qu'elle. Si l'on compare son produit intérieur brut de 2003 (en dollars et au taux de change), avec 513 milliards, l'Ile de France représente encore à elle seule près de 40% du PIB chinois ! Peuplée de 11 millions d'habitants, la région Ile de France produit un peu plus que les 25 millions d'Australiens (492 milliards de dollars), beaucoup plus que les 101 millions de Mexicains (381 milliards), deux fois et demie plus que les 70 millions de Turcs,... Les Pays-Bas, qui sont souvent cités comme un pays économiquement vertueux, ont un PIB inférieur à celui de l'Ile de France (503 milliards) pour une population 40% plus nombreuse !

On peut multiplier ces comparaisons. Toutes conduisent à la conclusion que la région parisienne est une championne mondiale de l'efficacité économique. Pourtant, ce fait, et ce qu'il constitue comme enjeu pour la croissance française, reste largement ignoré alors même que, si l'on prend la peine d'y jeter un coup d'œil, de nombreux voyants rouges clignent depuis quelque temps sur le tableau de bord de son économie.

Une façon de mesurer l'ignorance qui prévaut aujourd'hui sur la nature, les mécanismes et les enjeux de la croissance parisienne consiste par exemple, comme le lecteur peut le vérifier par lui-même, à se livrer à un exercice de cyber-lexicométrie sur le Web. Le moteur de recherche Lycos trouve 15 219 sites mondiaux dans lesquels apparaît l'expression « *China economy* » (et 920 pour « économie chinoise »), 2 900 dans lesquels apparaît le terme « *New York economy* », 1 659 avec « *London economy* » et...72 avec « *Paris economy* » (et 37 avec « économie parisienne » !). Il existe dans le monde des milliers d'économistes travaillant sur l'économie chinoise et pratiquement aucun travaillant sur l'économie parisienne, alors que la première, on l'a vu ne pèse pas plus de trois fois le PIB de la seconde.

Généralement, quand on est affecté de multiples maladies, graves et combinées, les médecins se convoquent et se pressent à votre chevet pour montrer ou voir ce « très beau cas ». Concernant l'Ile de France, on en est loin. Pas d'attroupement. Sa situation actuelle, dans un contexte anti-urbain et pro-Province plus fort que jamais, arrange la plupart et ne fait pleurer personne. En dépit de la publication, depuis plusieurs années, de nombreux indicateurs inquiétants sur l'état et l'évolution économique et sociale de la région capitale, peu de diagnostics ont été produits pour donner de la chair sur ce qui ressemble fort à une crise francilienne.

¹ On reprend ici en les réactualisant les données présentées dans Prud'homme R (1999) « Paris dans le Monde, une métropole à l'échelle mondiale » *Pouvoirs Locaux* n°40.

La présente étude ne vise pas à combler ce manque mais plutôt, par un tour d'horizon abondant divers aspects de l'évolution actuelle de la région, à réunir différents éléments d'analyse existants à d'autres plus nouveaux pour sinon expliquer cette crise, du moins en montrer l'existence.

Il ne s'agit donc pas ici de réunir exhaustivement les connaissances utiles à la compréhension de l'ensemble des enjeux actuels de la région, mais plutôt ceux qui paraissent les plus symptomatiques. De la même façon qu'un médecin ignore ce qu'est la bonne santé et ne s'intéresse qu'à la maladie, on n'abordera pas ici les multiples aspects les plus rassurants et flatteurs de l'évolution actuelle de la région. De nombreux rapports l'ont déjà fait et ont montré, à raison, les atouts de la région aussi bien en termes d'attractivité pour les sièges sociaux, de qualité urbaine, d'équipement ou de maîtrise de l'innovation technologique...

On s'intéressera ici plutôt à ce qui semble annonciateur de graves problèmes pour le futur proche.

Par facilité d'exposé, on a distingué quatre parties dans ce texte pour présenter des analyses qui sont en fait fortement liées ou tuilées les unes par rapport aux autres. Dans une première partie, on procèdera à un examen –ou un réexamen- d'un certain nombre de fondamentaux de la région, afin de montrer, parmi ces différents indicateurs ceux qui sont passés du vert à l'orange ou de l'orange au rouge. Les trois parties suivantes présentent trois familles de facteurs de la crise francilienne. (i) D'abord, ce qui apparaît comme une *crise de dysfonctionnement interne* à la région, avec la fragmentation, la perte de cohésion et finalement d'efficacité de son marché de l'emploi ; (ii) une analyse de certains éléments de la *crise de disqualification* de la région vis-à-vis de la Province, liée aux politiques publiques territorialisées et à l'égalisation interrégionale des salaires. (iii) Enfin, on essaiera de proposer des éléments d'explication des problèmes sociaux de la région par une analyse de la *crise de sous-consommation* qui l'affecte.

1 - Les voyants verts à l'orange, les oranges au rouge...

Un grand nombre de données sont publiées et disponibles sur les régions françaises. Leur examen permet de rendre compte du caractère paradoxal de la situation économique, sociale et démographique de la région parisienne.

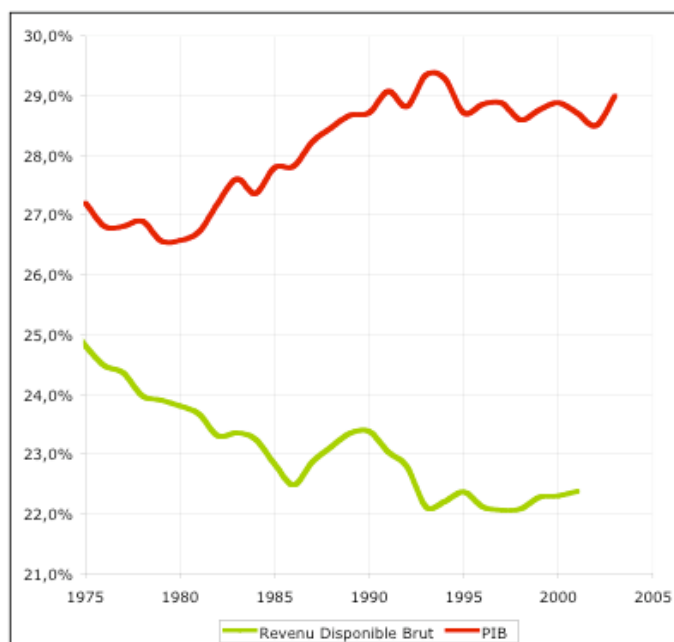
Le paradoxe PIB-revenu

En quelques années, l'écart entre le montant de la richesse créée en Ile de France et celui du revenu qui y est distribué à ses ménages s'est profondément élargi... la part du revenu des ménages français revenant à ceux de l'Ile de France a continué à décroître, après les années 1980 au même rythme qu'elle l'avait fait dans les décennies précédentes alors que depuis le début des années 1980 la contribution de la région au PIB national se remettait à augmenter significativement.

Après les années 1980 apparaît ainsi un effet de ciseau spectaculaire : alors que la part de l'Ile de France dans le PIB national se redresse nettement, passant de 27,2% en 1982 à 28,8% en 2003, le revenu des ménages français continue de décroître, passant de 23,3% en 1982 à 22,6% en 2001. Dans le même temps, sa part dans la population française reste pratiquement la même, passant de 18,5% à 18,8% de la population française entre 1982 et 1999.

En bref, en 2001, quand l'Ile de France génère 28,7% du PIB français, elle ne dispose que de 22,6% du revenu disponible brut des ménages français. Soit un écart de 6,1 points de revenu national par rapport à ce dont elle bénéficierait si la région avait un revenu proportionnel à son PIB (et vice-versa en Province). En 2001, le revenu disponible brut national se montant à 903 milliards d'euros, les 6,1% « évaporés » représentent un montant de l'ordre de 55 milliards d'euros !

Graphe 1 : Part de l'Ile de France dans le PIB (1975 – 2003) et le revenu disponible brut des ménages (1975 – 2001)



Source: calculs d'après Insee

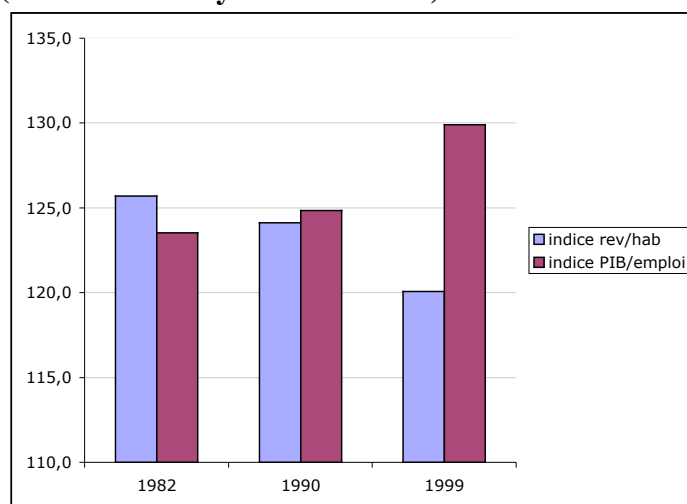
Ce phénomène, aussi impressionnant que peu étudié, qui reflète un important transfert d'origine publique, mais aussi privée, entre l'Ile de France et le reste du pays (et pour une part difficile à estimer vers le reste du monde) n'est pas propre à la France mais se retrouve dans la plupart des grandes métropoles des pays industriels. Le tableau 2 montre que les trois grandes métropoles européennes, Londres, Milan et Madrid, connaissent un phénomène de même nature. L'écart entre PIB et revenu disponible étant plus important encore pour la région de Londres.

Tableau 2 : Contribution au PIB et part du revenu disponible de quatre grandes métropoles européennes. 1995 - 2002.

Ile de France	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	28,2%	28,4%	28,4%	28,1%	28,3%	28,6%	28,5%	28,3%
Revenu disponible	22,6%	22,3%	22,3%	22,3%	22,5%	22,5%	22,6%	
Ecart avec rev. Disp. si même % que GDP	-20,1%	-21,6%	-21,5%	-20,7%	-20,6%	-21,3%	-20,8%	
Lombardie	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	20,7%	20,8%	20,8%	20,8%	20,7%	20,7%	20,7%	20,6%
Revenu disponible	19,7%	19,7%	19,5%	19,4%	19,3%	19,3%	19,4%	19,6%
Ecart avec rev. Disp. si même % que GDP	-4,8%	-5,1%	-6,1%	-7,0%	-6,4%	-6,8%	-6,3%	-5,3%
Madrid	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	16,8%	16,8%	16,9%	17,2%	17,2%	17,3%	17,5%	17,4%
Revenu disponible	15,3%	15,1%	15,2%	15,4%	15,5%	15,6%	15,6%	15,6%
Ecart avec rev. Disp. si même % que GDP	-9,3%	-10,2%	-10,0%	-10,2%	-9,8%	-9,8%	-10,9%	-10,3%
Londres	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	18,3%	18,4%	18,6%	19,2%	19,4%	19,6%	19,6%	20,0%
Revenu disponible	14,1%	14,2%	14,5%	14,6%	14,9%	15,3%	15,2%	14,9%
Ecart avec rev. Disp. si même % que GDP	-22,8%	-22,7%	-22,2%	-23,8%	-23,0%	-22,2%	-22,4%	-25,5%

Source : calculs d'après Eurostat

Graph 3 : Indice de revenu par habitant et de PIB par emploi de l'Ile de France. (indice 100= moyenne nationale). 1982 – 1990 - 1999



Source : d'après Insee

Ce mécanisme d'évaporation du revenu francilien a pour effet tout à la fois de réduire et d'augmenter les inégalités économiques entre l'Ile de France et la Province, en réduisant l'écart de revenu par habitant entre l'Ile de France et la province tout en creusant celui du PIB par emploi ! Dit autrement, plus la région est productive, moins son revenu est élevé.

On y reviendra plus bas, mais on peut voir dans ce phénomène un premier symptôme –généralement ignoré– d’une contrariété, sinon d’une crise, du développement territorial francilien.

Le décalage revenu – impôts directs

À propos du revenu des ménages, on observe également un effet de ciseaux frappant entre l’évolution de la part du revenu déclaré des ménages français² et celle de sa contribution relative à l’impôt sur les personnes physiques (IRPP). On voit qu’en 20 ans, le volume de revenu déclaré des ménages franciliens a progressé moins vite que celui de la Province, alors que sa contribution à l’impôt sur le revenu progressait plus rapidement ! On retrouve là les effets de « distillation » déjà évoqués dans le cas parisien (Davezies, 2003)³, avec un recul du volume et une élévation du « titrage » : les ménages payant des impôts, proportionnellement plus nombreux qu’en Province (63% des foyers fiscaux contre 50% en Province, en 2004), se sont suffisamment enrichis pour progresser de 2 points d’IRPP national dans la période, alors que la part des foyers imposés reculait en Ile de France (passant entre 1990 et 2004 de 66% à 63%) et progressait en Province (de 48% à 50%). Dit autrement, le recul du volume relatif de revenu en Ile de France est le fait d’un double mécanisme, sur lequel on reviendra plus bas, avec moins de riches plus riches et plus de pauvres!

Ce phénomène de ciseaux « revenu-IRPP » ne se retrouve, sur la période, qu’en Ile de France. Les cartes 6 montrent que l’Ile de France est la seule région dans laquelle le montant de revenu (en milliards d’euros constants) a progressé moins vite que la moyenne nationale en même temps que le montant d’IRPP augmentait. On trouve deux cas inverses, avec Poitou-Charentes et l’Aquitaine, dans lesquelles le revenu augmente plus vite et l’IRPP moins vite !

**Tableau 4 : Parts de l’Ile de France dans le revenu déclaré des ménages et dans l’impôt sur le revenu français. 1984 – 2004.
(Euros constants 2005)**

	revenu déclaré (en % France)	IRPP (en % France)
1984	25,3%	34,2%
1990	26,4%	36,3%
2000	25,7%	37,3%
2004	24,7%	36,4%

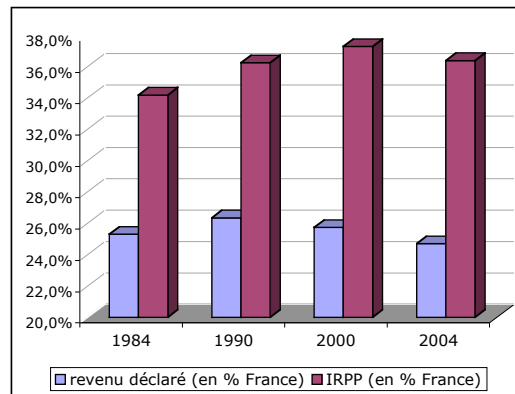
	Ile de France	Province	France métro.
Δ revenu déclaré 1984 - 2004	47,6%	52,5%	51,2%
Δ montant Irpp 1984 - 2004	6,8%	-3,0%	0,4%

Source : d’après DGI

² Le revenu fourni par la DGI est différent du « revenu disponible brut » de l’Insee traité plus haut. Il ne s’agit que d’une fraction du revenu, avant impôt et compte non tenu des revenus non imposés (prestations sociales, prélèvement libérateur,...).

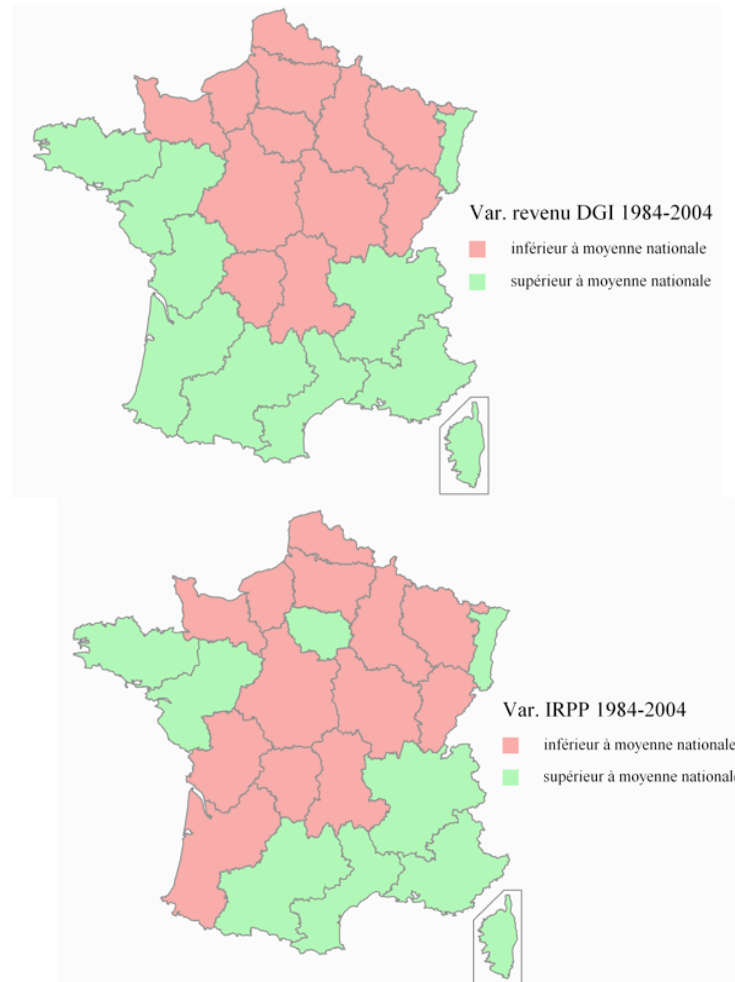
³ Davezies L. (2003) *Un rôle métropolitain menacé ou renforcé ? Le nouveau visage de l’économie parisienne* Rapport à L’APUR et à la mairie de Paris. Œil- Université Paris 12. Créteil. Polyg 32 pages + annexes (Publié dans les *Cahiers du PLU*, Mairie de Paris)

Graphe 5 : Parts de l'Ile de France dans le revenu déclaré des ménages et dans l'impôt sur le revenu français. 1984 - 2004



Source : d'après DGI

Cartes 6 : Evolution des montants de revenu et d'impôt sur le revenu dans les régions françaises. L'exception francilienne. 1984-2004.
(milliards d'euros constants)



Source : d'après DGI

La panne de l'emploi

Il y a plusieurs façons de documenter l'évolution de l'emploi francilien...elles rendent toutes compte de difficultés :

Selon l'Insee, aux recensements, entre 1990 et 1999, l'Ile de France perd 35 000 emplois quand la Province les voit augmenter de 746 000 unités...

Selon l'Unedic, pour les seuls emplois salariés privés, on observe également un décrochage de l'Ile de France . Entre décembre 1993 et décembre 2005, l'emploi salarié privé de la région, avec une croissance de 12% fait beaucoup moins bien que les 22% de la Province. Dit autrement, alors que l'Ile de France représente 26% de l'emploi salarié privé du pays en 1993, il ne contribue qu'à 16% de son augmentation. Il a manqué ainsi 270 000 emplois pour que la région conserve son poids relatif ! Le cas de la seule ville de Paris est plus marqué encore et explique le plus gros du décrochage de la région. Si Paris avait conservé en 2005 son poids de 1993 dans l'emploi national, ce seraient 272 000 emplois supplémentaires qu'on y trouverait aujourd'hui (pour donner un ordre de grandeur de ce déficit au lecteur, il y avait 287 000 emplois salariés privés dans l'aire urbaine de Toulouse en 2004...).

Ces quelques données, qui ne portent pas seulement sur la période intercensitaire 1990-1999 mais intègrent les données les plus actuelles, rendent compte de deux phénomènes solidement établis : (i) le « trou d'air » provient d'abord du centre de la région, c'est-à-dire de Paris. (ii) Contrairement à ce qui a été souvent soutenu, il s'agit moins d'un étalement ou d'un transfert des emplois de Paris vers sa banlieue que d'une perte nette globale pour l'emploi régional. La banlieue, en effet ne semble pas profiter de la manne que serait un simple étalement de l'activité parisienne : le taux de croissance de l'emploi y est proche de celui de la Province, et seulement grâce à la deuxième couronne qui compense la performance médiocre de la première couronne (tableau 8).

Tableau 7 : L'emploi salarié privé en Ile de France. 1993-2005

	1993-1995	1995-2000	2000-2005	1993-1995	1995-2000	2000-2005
Paris	-11 342	46 755	-64 487	-1%	4%	-5%
Hauts de Seine	-4 330	109 981	22 744	-1%	17%	3%
Val de Marne	-6 157	14 068	18 946	-2%	5%	6%
Seine St Denis	-1 434	29 876	23 272	0%	10%	7%
Seine et Marne	2 812	47 261	14 182	1%	20%	5%
Yvelines	8 920	46 297	13 218	3%	14%	3%
Essonne	7 807	41 735	-1 558	3%	17%	-1%
Val d'Oise	2 915	36 523	13 114	1%	18%	5%
Ile de France	-809	372 496	39 431	0%	11%	1%
Province	356 172	1 352 074	457 700	4%	13%	4%
France	355 363	1 724 570	497 131	3%	13%	3%

Source : Unedic

Note : trame verte = supérieur au taux national

Globalement, la première couronne enregistre une variation de 207 000 emplois entre 1993 et 2005 (+16%) et la deuxième couronne de 233 000 (+23%). Une façon synthétique d'apprécier la nature de ces emplois consiste à en analyser les évolutions (graphe 7). On voit que les parties les plus centrales de la région ont une forte sensibilité aux changements conjoncturels : en période de récession, elle est plus fortement ressentie à Paris et dans la première couronne. Mais, probablement du fait des tendances structurelles à l'oeuvre –les chocs conjoncturels étant des accélérateurs de changement structurel-, le redémarrage ne s'y fait pas plus

fortement avec le retour de la croissance. On a déjà signalé dans le passé ce mécanisme d'accélérateur de récession et de frein de croissance que connaît l'emploi francilien⁴. Ce que révèlent les chiffres présentés dans le tableau 8 et figurés dans le graphe 9, c'est que ce mécanisme « accélérateur-frein » est beaucoup plus sensible au coeur de la région qu'à sa périphérie : la deuxième couronne semble alignée sur l'évolution de la Province, ce qui suggère un contenu des emplois de cette dernière plus proche de celui de la Province que de celui du centre de la région⁵. En bref, on observe trois zones au comportements typés : (i) Paris avec un déclin structurel –et qui ne semble pas connaître de regain dans la toute dernière période, au contraire- accélère faiblement en période de croissance et freine fortement en période de déclin , (ii) la première couronne dans laquelle jouent à plein les deux effets « accélérateur » et « frein » conjoncturels, et (iii) la deuxième couronne qui évolue en gros comme la Province. Pour que l'effet accélérateur parvienne à tirer l'ensemble de la région à un rythme significativement supérieur à celui de la Province, il faut une phase de croissance exceptionnelle comme celle de 1997-1999... ce qui n'arrive malheureusement que très rarement. En bref, l'accélération des cycles et des turbulences macro-économiques joue un rôle défavorable sur le développement de long terme de l'emploi francilien.

Tableau 8 : Variations de l'emploi salarié privé en Ile de France, Province et France entière. 1993 - 2005

	Δ 1993-1995	Δ 1995-1997	Δ 1997-1999	Δ 1999-2000	Δ 2000-2001	Δ 2001-2002	Δ 2002-2003	Δ 2003-2004	Δ 2004-2005	Δ 1993-2005
Paris	-0,9%	-0,2%	1,7%	2,2%	0,3%	0,0%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-2,3%
première couronne	-0,9%	0,4%	9,0%	2,6%	3,4%	-1,4%	-0,8%	1,0%	2,4%	16,4%
Deuxième couronne	2,2%	2,3%	9,9%	3,7%	1,8%	0,3%	0,0%	-0,1%	1,3%	23,1%
Ile de France	0,0%	0,8%	6,7%	2,8%	1,9%	-0,4%	-1,3%	-0,2%	1,0%	11,6%
Province	3,6%	2,5%	5,9%	4,4%	1,8%	1,1%	0,1%	0,5%	0,6%	22,0%
France	2,7%	2,0%	6,1%	4,0%	1,8%	0,7%	-0,3%	0,3%	0,7%	19,3%

Source : Unedic

Note : vert = supérieur au taux national

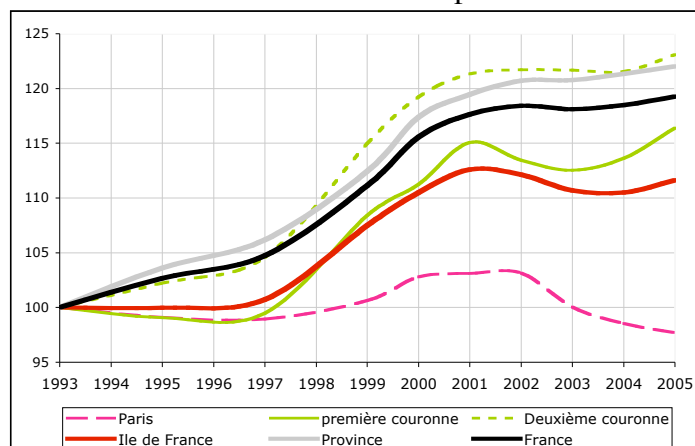
Le résultat se traduit, finalement, par un affaissement relatif continu de la position francilienne dans l'emploi salarié privé national. Comme le montrent les cartes 10, l'évolution du coeur de l'Ile de France (un point rouge plus ou moins gros selon la situation de la première couronne) s'apparente à celle que l'on observe globalement dans le nord-est français. Les territoires qui « font mieux », et cela systématiquement, quel que soit l'état de la croissance , sont à l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et dans l'essentiel du sud du pays.

⁴ On a détaillé ce mécanisme sur la période plus ancienne des années 1970 à 1990 (dans Davezies L. (1995) *Le principe d'accélération appliqué aux grands villes mondiales. Analyse des fluctuations économiques des mégacités*. Rapport pour le Conseil régional Ile de France et l'IAURIF. Oeil-Université Paris 12. Polyg. 18 pages). Les effets d'accélérateurs l'emportaient alors sur les effets de freins, nettement moins sensibles à l'époque. Un approfondissement a été présenté dans CEBR – OEIL – London School of Economics, (pour la Corporation of London), (1997), *Two Great Cities. A comparison of the Economies of London and Paris*, Corporation of London, 181p

⁵ On a montré, sur le cas des Villes Nouvelles, qu'à part à St Quentin, leur profil productif était plus proche de celui de la Province que des quatre départements franciliens centraux (Davezies L. (2003) *L'évolution des Villes Nouvelles depuis 20 ans: Accueillir - produire - Servir - Desservir*. Rapport au PUCA- (Eil-Université Paris 12. 58 pages+ Annexes)

Graphe 9 : Variations de l'emploi salarié privé en Ile de France, Province et France entière. 1990 -1996 – 2003.

Indice 100=nombre d'emplois 1993



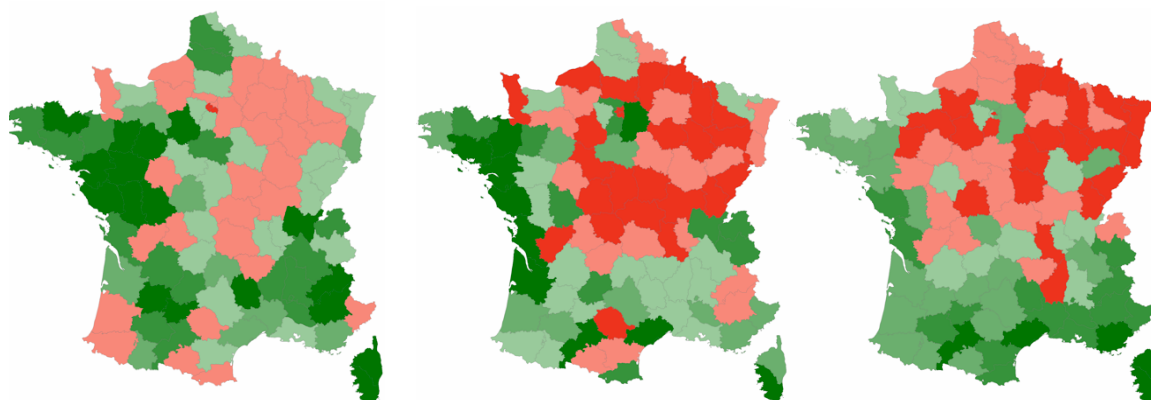
Source : Unedic

Cartes 10 : L'évolution de l'emploi salarié dans les départements français entre 1993 et 2005

1993 - 1995 (France : +3%)

1995 - 2000 (France : +13%)

2000 - 2005 (France : +3%)



Source : Unedic

Note : rouge = inférieur au taux national ; vert = supérieur au taux national

L'analyse à partir des « estimations départementales de l'emploi » de l'Insee, disponibles sur la période 1990-2002, complète et confirme le tableau : l'emploi total de la région n'augmente, selon cette source, que de 6% quand celui de la Province progresse deux fois plus rapidement (11%). L'écart pour le seul emploi salarié est plus net encore : +7% en Ile de France contre +15% dans le reste du pays...

Dans chacun des quatre grands secteurs, l'Ile de France fait moins bien : dans les services, sa spécialité pourtant, l'emploi ne progresse que de 21% contre 26% ailleurs en France ; l'industrie chute (-31% contre -10%), les emplois du commerce reculent alors qu'ils progressent en Province (-2% contre +6%), la construction s'effondre (-32% contre -7%).

L'emploi public⁶, toujours relativement à la Province, ne se porte pas mieux avec une croissance de 11% entre 1990 et 2002, contre 19% dans le reste du pays... On est, du reste, face à ce paradoxe d'une région considérée comme sur-dotée en emplois publics et dont le poids dans l'emploi public national est descendu au fil des années pour n'être plus que de 19% de l'emploi en 2002⁷ (pour 19% de la population française).

L'augmentation du chômage

La région enregistre un léger ralentissement démographique entre 1990-99 (+2,7% contre +3,5% en Province), ralentissement beaucoup plus net, et qui prend la forme d'un retournement, si on le compare avec l'évolution 1982-1990 (+5,8% contre +3,8% en Province).

Avec une croissance de 291 000 personnes, dont 171 000 dans la catégorie des 20-59 ans, et on l'a vu plus haut, une réduction de 35 000 de son nombre d'emplois, on assiste mécaniquement à une tension croissante entre l'offre et la demande de travail en Ile de France. Cette tension conduit à une réduction, entre 1990 et 1999, du nombre des actifs occupés (-24 000) et une augmentation de celui des chômeurs (+ 160 000).

Dit autrement, l'accroissement du nombre des actifs⁸ en Ile de France (+136 000) a été inférieur à celui du nombre de ses chômeurs (+160 000) ! Si l'on calculait, ce que l'on ne fait heureusement pas, un « taux marginal de chômage » de la région, faisant le rapport entre la variation du nombre des chômeurs et celle des actifs, on obtiendrait un taux de 120%, ce qui signifie que pour chaque actif supplémentaire, dans la période 1990-1999, la région a produit 1,2 nouveau chômeur... Ce taux, pour la Province, sur la même période n'est que de 36% (+ 455 000 chômeurs pour + 1,26 million d'actifs), ce qui signifie qu'il n'y a qu'un chômeur supplémentaire pour trois nouveaux actifs.

Le résultat pour l'Ile de France est que le taux de chômage de la région, trois points au-dessous de celui de la Province en 1990, le rejoint pratiquement en 1999.

Une jeunesse illusoire de sa population

Si la croissance démographique de la région parisienne reste assez soutenue, comme on l'a vu, cela n'est imputable qu'à son solde naturel qui demeure très élevé. En effet, si l'on meurt de moins en moins en Ile de France, on y naît de plus en plus : dans les années 1990, la région qui abrite 19% de la population française a enregistré 22% de ses naissances pour 15% de ses décès (contre 21% et 15% entre 1982 et 1990). Le solde naturel de la région, déjà plus du double de celui de la Province entre 1982 et 1990 (6,3% contre 2,7%) est de plus du triple entre 1990 et 1999 (7,4% contre 2,3%). Il s'accroît en Ile de France alors qu'il se réduit en Province.

⁶ On approche ici l'emploi public par trois catégories fonctionnelles d'emploi : « administration publique », « sanitaire et social » et « éducation ».

⁷ Pour le seul emploi d' « administration publique », la région passe de 24% en 1989 à 22% en 2002.

⁸ La population active est constituée des actifs occupés et au chômage, considérés à leur lieu de domicile.

Tableau 11: variation de la population. 1982, 1990 et 1999.

	Δ 75-82	Δ 82-90	Δ 90-99
Paris	-5,4%	-1,1%	-1,3%
Hauts de Seine	-3,6%	0,3%	2,7%
Seine St Denis	0,2%	4,3%	0,1%
Val de Marne	-1,8%	1,8%	1,0%
Seine et Marne	17,4%	21,5%	10,7%
Val d'Oise	9,5%	14,0%	5,3%
Essonne	7,0%	9,8%	4,6%
Yvelines	10,5%	9,3%	3,6%
Province	3,6%	3,8%	3,5%
Ile de France	2,0%	5,8%	2,7%
France	3,3%	4,2%	3,4%

Source : Insee

Dit autrement, alors que le nombre des naissances a augmenté en France de 466 000 entre les deux périodes (1982-90 et 1990-99), l'Ile de France représente à elle seule 41% de cet accroissement. Du côté des décès, leur augmentation est de 431 000 entre les deux périodes, et l'Ile de France n'y « contribue » que pour 10%. Si l'enjeu de l'évolution de la natalité est enjeu majeur pour la France, on voit donc qu'il se joue pratiquement autant dans la seule Ile de France que dans tout le reste du pays.

Ce solde naturel très et de plus en plus positif s'explique, on le sait, par la structure de la population francilienne, beaucoup plus, et de plus en plus⁹, jeune que celle de la Province : il y a de moins en moins de personnes de plus de 59 ans dans la région ; ils représentent 16,6% de la population francilienne contre 22,4% de celle de la Province en 1999. Les 20-59 ans représentent 58,1% de la population de la région contre 53,2% ailleurs... en revanche, on y reviendra, son superbe solde naturel ne permet pas à l'Ile de France d'avoir une part nettement plus importante de moins de 20 ans : seulement 25,2 contre 24,4% en Province...

Cette « jeunesse » de la région s'explique elle-même par un solde migratoire de la région dont la première caractéristique, avant celle d'être globalement négatif, est de rendre compte d'une véritable hémorragie de personnes de plus de 60 ans. De la même façon, comme on l'a dit, qu'il y a moins de décès en Ile de France (15% du total national pour 19% de la population totale française), il y a moins de plus de 60 ans dans sa population (14,6% des plus de 60 ans français en 1999). C'est là la principale raison de la « jeunesse » de la région, qui tient donc moins au fait qu'il y ait un peu plus de jeunes qu'au fait qu'il y a beaucoup moins de « vieux ».

Si, abstraction faite des plus de 60 ans, l'on rapporte le nombre des moins de 20 ans au nombre des moins de 60 ans, le résultat est moins flatteur et même inverse: les « jeunes » ne représentent que 30,3% des moins de 60 ans franciliens alors qu'ils représentent 31,5% des populations de moins de 60 ans en Province...

Une des raisons de ce décalage entre une région assurant presque la moitié de la croissance des naissances du pays et qui en même temps a moins de moins de 20 ans dans la population

⁹ Dans un contexte de vieillissement généralisé, dans lequel la part des plus de 60 ans dans la population française augmente, l'Ile de France, en vieillissant, certes, mais moins vite (elle ne contribue qu'à 12% de l'augmentation nationale des plus de 60 ans entre 1990 et 1999) se trouve rajeunir relativement au reste du pays (même si son vieillissement absolu s'accroît). Sur les questions de mesures du vieillissement, voir Godet, Mousli (2006).

de moins de 60 ans tient à la deuxième hémorragie migratoire de la région, après celle des « seniors », et qui est moins souvent évoquée : celle des moins de 15 ans.

On sait en effet que le gros du solde migratoire négatif de l'Ile de France tient aux départs massifs, et non compensés, des plus de 60 ans. Entre 1990 et 1999, pour une arrivée de 44 000 personnes de plus de 60 ans, on dénombre 251 000 départs, d'où un « déficit » migratoire de 207 000 « vieux ». Ce que l'on sait moins, c'est que le solde migratoire des jeunes (moins de 15 ans) est à peine moins mauvais, avec un déficit de 184 000.

On entend souvent des propos qui se veulent rassurants, voire toniques, sur le fait que la région Ile de France a certes un solde migratoire négatif mais qu'elle conserve comme atout, notamment pour le futur, d'être « jeune » et d'avoir un fort solde naturel.

La réalité est un peu plus complexe : on l'a vu, la région est « jeune » car elle a moins de « vieux » que le reste de la France et elle ne l'est pas si l'on considère qu'elle a moins de jeunes de moins de 20 ans dans sa population de moins de 60 ans. Et cela largement du fait que son grand nombre de naissances s'accompagne d'une fuite nette importante des moins de 15 ans.

Tableau 12 : Solde migratoire de l'Ile de France vis-à-vis des autres régions françaises , par tranches d'âges. 1990-1999

	arrivants	partants	solde
Moins de 15 ans	161 781	346 181	-184 400
De 15 à 59 ans	722 182	841 454	-119 272
Plus de 60 ans	43 950	250 911	-206 961
Total	927 913	1 438 546	-510 633

Source : Insee

Tableau 13 : Migrations entre l'Ile de France, les huit départements des franges franciliennes et le reste du pays. 1990 - 1999

	Sortants vers	Entrants depuis	solde
reste de la France	1 503 301	927 913	-575 388
franges IdF	269 596	146 837	-122 759
ailleurs	1 233 705	781 076	-452 629

Source : Insee

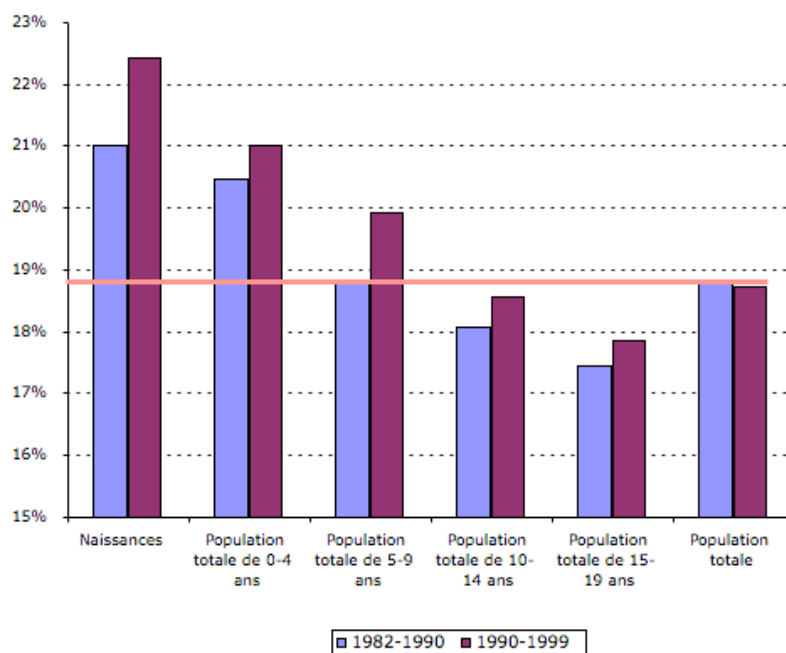
On peut faire un calcul de coin de table consistant à calculer un « taux grossier de natalité régionalement utile » (TGNRU), rapportant non pas les naissances mais les naissances nettes des migrations des moins de 15 ans, à la population 1990¹⁰. Le résultat est que le TGNRU de l'Ile de France est égal à celui de la Province (12%), ce qui signifie que le surcroît de natalité de l'Ile de France ne lui garantit pas autant que l'on pourrait le penser un réservoir de jeunes actifs pour demain et bénéficie finalement à la Province vers laquelle la région parisienne délocalise massivement ses enfants !

¹⁰ Le calcul est si grossier que seul un non démographe peut avoir l'inconscience de l'esquisser... mais on ne dispose pas de données sur les migrations des moins de 9 ans qui permettraient de ne déduire que les seuls soldes migratoires des enfants nés depuis 1990... Il est bien connu que l'on peut procéder à des comparaisons robustes avec des balances fausses, dès lors que l'erreur reste la même. Le fait de procéder de la même façon pour la Province que pour l'Ile de France permet d'arriver à une conclusion assez robuste sur leurs « taux grossiers de natalité régionalement utile ».respectifs...

On observe par ailleurs que les dépenses d'éducation sont ralenties en Ile de France, ce qui paraît étonnant au regard du fait que la région contribue de plus en plus à la natalité française : entre 1982 et 1990, sa population (18,8% de la population de la France métropolitaine en 1990) a fait 21% des bébés français. Entre 1990 et 1999, on l'a vu plus haut, la performance, du fait de l'abondance des jeunes ménages, est plus nette encore : avec 18,9% de la population française, la région fournit 22,4% de ses naissances !

Alors comment expliquer, dans un pareil contexte, que l'emploi dans le secteur de l'éducation n'y est progressé, entre 1990 et 1999, que de 2% contre 13% en Province ? Une bonne partie de l'explication se trouve dans le Tableau 14 et le graphe 15. Comme on l'a dit plus haut à propos des tendances générales de la démographie, la région est très bonne pour faire des bébés mais très mauvaise pour retenir les enfants ! La région enregistre une sur-représentation des 0 à 9 ans, mais dès 10 ans, voit sa part dans la population française jeune s'éroder. Pour 18,8% de la population française, la région n'a que 18,1% des 10-14 ans et 17,5% des 15-19 ans !

Graphique 14 : La part des populations franciliennes jeunes dans le total national



Source : d'après Insee

Tableau 15 : La part des populations franciliennes jeunes dans le total national

	Naissances	Population totale de 0-4 ans	Population totale de 5-9 ans	Population totale de 10-14 ans	Population totale de 15-19 ans	Population totale
1982-1990	21%	20%	19%	18%	17%	19%
1990-1999	22%	21%	20%	19%	18%	19%
Nbre 1999		622 265	722 931	711 668	702 129	
"Manquants"		42 272	90 597	147 549	179 275	

Source : d'après Insee

Une fuite vers la Province plutôt qu'étalement dans le Grand Bassin

Comme le montre le tableau 12, l'idée –que l'on entend souvent– que le solde migratoire négatif de l'Ile de France tiendrait largement à un étalement de la population juste au-delà de ses frontières (les départements à la frange extérieure) ne résiste pas à l'observation des faits : 80% du déficit migratoire francilien provient des échanges avec le reste de la Province. Dit autrement, le Grand Bassin Parisien présente, lui aussi, globalement un fort déficit migratoire.

Une fragmentation de la population entre des ménages plus nombreux

Une autre importante évolution démographique de la région tient à la restructuration rapide de la population de ses ménages. Entre 1990 et 1999, quand la population francilienne augmente de 2,7%, le nombre de ses ménages augmente de 6,6%. En valeur absolue, cela signifie que pour 290 000 habitants supplémentaires, on compte une augmentation de 280 000 ménages. Ce phénomène n'est pas propre à la région parisienne, au contraire, et est plus puissant encore en Province où le nombre de ménages supplémentaires (2 millions, soit +11,5%) est largement supérieur à celui de la population (1,6 millions, +3,5%). Ce qui est particulier, et préoccupant dans le cas de l'Ile de France, tient au fait que l'augmentation de son nombre de ménages suppose, pour que tout aille bien sur le plan social, que les titulaires de revenus augmentent d'un nombre au moins égal... Les titulaires de revenu sont pour l'essentiel les actifs occupés et les retraités, qui par leurs revenus irriguent « normalement » les ménages auxquels ils appartiennent. Un ménage qui n'est pas doté de tels titulaires de revenu se trouve généralement dans la situation anormale de dépendre du chômage ou du RMI.

En Province, entre 1990 et 1999, le nombre de titulaires de revenus a augmenté, de justesse, plus vite que le nombre de ménages : +2,026 millions de titulaires de revenus pour +1,996 million de ménages... Dit autrement, la dynamique de création d'emplois de la Province et de captation des retraités fait qu'elle peut sans douleur multiplier le nombre de ses ménages ; elle a en effet un taux marginal de couverture des ménages par des titulaires de revenu de l'ordre de 101%. S'il y a de nouveaux ménages de Province qui n'ont aucun de titulaire de revenu, cela ne tient pas à l'insuffisance de la croissance de leur nombre, mais peut tenir plutôt à leur inégale répartition entre les ménages (avec des ménages à deux titulaires de revenu).

Dans le cas de l'Ile de France, on est loin du compte : le taux marginal de couverture est de l'ordre de 60%, avec seulement 168 000 titulaires de revenus supplémentaires pour une augmentation de 278 000 du nombre de ménages... Ce décalage suggère un fort désajustement entre évolution du nombre de ménages et de celui des titulaires de revenus. Compte non tenu de l'existence de ménages bi-actifs ou bi-retraités, on peut penser que ce décalage qui fait qu'il y a 110 000 nouveaux ménages de plus que de nouveaux titulaires de revenu constitue un facteur d'explication de la montée de la pauvreté à laquelle on assiste dans le même temps dans la région. En 2004, 214 000 ménages franciliens vivent du RMI. Ils représentent 18% des RMIstes de France métropolitaine alors qu'ils ne représentaient que 16% en 2000....

Les actives du public se substituent aux actifs du privé

Un des phénomènes français les plus marquants de la dernière période a été la montée en puissance des femmes actives occupées alors que le nombre d'hommes actifs occupés se réduisait.

L'emploi masculin diminue dans notre pays depuis plus de vingt ans, comme le montre le tableau 16. Dit autrement, la progression du nombre d'actifs occupés en France, de 1,44 million entre 1982 et 1999 tient exclusivement à une augmentation du nombre de femmes occupées (+1,77 million) alors que le nombre d'hommes occupés déclinait (- 0,33 million).

Cette réduction du nombre des actifs masculins, en nombre à peu près égal entre 1982 – 1990 et 1990 – 1999, tient au fait que les secteurs qui ont été le plus touchés par « l'ajustement structurel » que connaît le pays depuis une trentaine d'année sont des secteurs d'emploi masculin : agriculteurs, artisans, commerçants, ouvriers.

En revanche, les nouveaux emplois créés, qui ont plus que compensé ces pertes, se situent plutôt dans les secteurs des services et dans les métiers d'employés, de cadres moyens ou supérieurs, et ont bénéficié largement aux femmes.

Tableau 16 : évolutions respectives des actifs occupés masculins et féminins. 1982 – 1990 – 1999. Ile de France, Province et France métropolitaines

	Δ population active occupée			
	hommes 82-90	hommes 90-99	femmes 82-90	femmes 90-99
Ile de France	57 732	-128 495	209 359	78 259
Provin,ce	-219 099	-38 762	718 429	764 631
France	-161 367	-167 257	927 788	842 890

Source : Insee

Le secteur public a constitué un secteur majeur d'insertion des femmes dans l'emploi. Paradoxalement, il est extrêmement difficile de mesurer la progression de l'emploi public dans ce pays (alors que les données détaillées sectorielles et géographiques de l'emploi salarié privé sont produites et publiées annuellement par l'Unedic). Partant des données des recensements de l'Insee de 1990 et 1999, qui chiffrent le nombre total des salariés et celui des salariés du secteur privé (données codées RA-SAL et RA-APR), on peut déduire ce qu'a été la progression des salariés « non privés » : on obtient une réduction de l'ordre de 150 000 salariés entre 1990 et 1999. Ce qui suggérerait qu'à la grande satisfaction des gens que la montée en puissance de l'emploi public effraie, on assisterait à une inflexion significative. Dans la mesure où il n'existe pas de définition établie de ce que l'on appelle l'« emploi public », ni en France ni dans les organisations internationales, il est difficile d'avoir une mesure précise de cette inflexion par nature d'emploi public.

Les emplois salariés « non privés » du RGP de 1999 représentent 33% de l'emploi salarié français (soit 5 millions de salariés). Leur réduction globale entre 1990 et 1999 dissimule à l'évidence des évolutions très contrastées –et difficile à mesurer- selon les secteurs : d'une part réduction massive par changement statutaire, du fait des privatisations, d'entreprises et d'emplois qui de publics deviennent privés, et d'autre part augmentation des emplois d'administration et de service publics.

Ces derniers emplois peuvent être approchés grâce aux estimations de *L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 2002*¹¹ de l'Insee. Leur présentation sectorielle permet d'isoler les emplois que l'on peut considérer comme publics, soit parce qu'ils sont commandés par l'Etat, soit par ce qu'ils sont financés directement ou indirectement par l'Etat

¹¹ *Insee Résultats – Société- n° 31. Juillet 2004*

et la Sécurité Sociale : « administration publique » (2,4 millions en 2002), « santé et action sociale » (2,3 millions) et « éducation » (1,7 million). On obtient donc un total de 6,4 millions d'emplois « publicoïdes », soit 28% des emplois français en 2002. Entre 1990 et 2002, le nombre de ces emplois a augmenté de 1,03 million, soit une progression de 19%. Pour mémoire, les autres emplois, dans le même temps n'ont augmenté que de 7% (+ 1,2 million). Ces données contribuent à jeter le doute sur la problématique actuelle, très oecuménique, du « retrait de l'Etat ».

Les emplois publics ont en effet progressé beaucoup, presque trois fois, plus vite sur la période que les autres emplois nationaux. Ils expliquent 46%, donc pratiquement la moitié, de la croissance de l'emploi de ce pays depuis une quinzaine d'années ! Et cette contribution est plus forte encore en Province (47%) qu'en Ile de France (41%). On entend souvent parler du retrait de l'activité publique dans les départements français ruraux ; ce n'est pas ce que racontent les chiffres de l'Insee : Paris est le seul des départements français dans lequel l'emploi « publicoïde » ait reculé (-5 400) dans la période, et ce type d'emploi a globalement progressé deux fois plus rapidement en Province (+22%) qu'en Ile de France (+11%). Cette évolution favorable pour tout le monde et deux fois plus pour la Province que pour la région capitale n'est que rarement admise et expliquée par les Cassandre de l'aménagement du territoire¹². Comme le montre la carte 17, loin de déstabiliser leurs économies, l'emploi public explique le plus gros de la croissance de l'emploi des départements ruraux de la « diagonale aride », des Ardennes aux Hautes-Pyrénées !

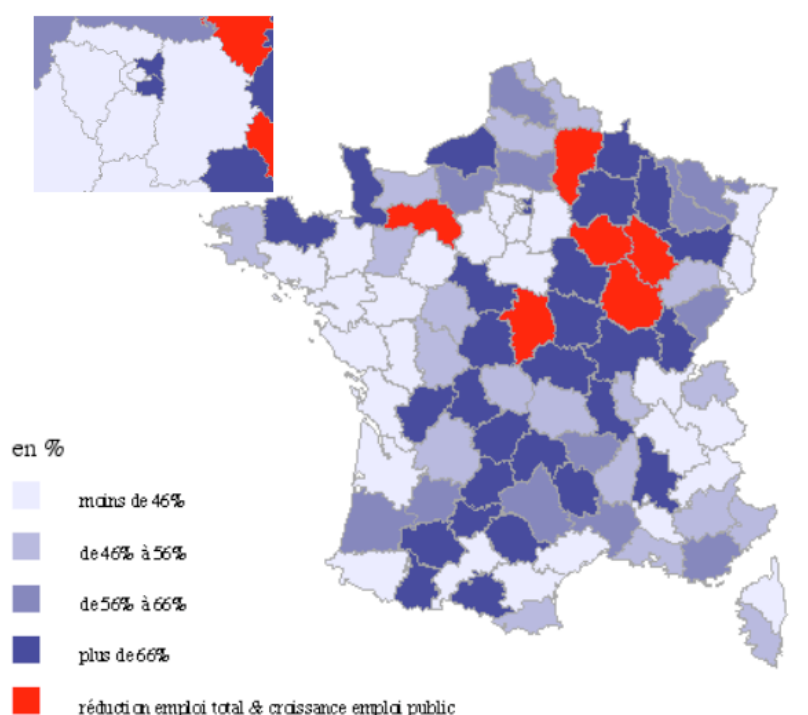
La montée en puissance de ces emplois « publicoïdes » et le recul des emplois dans l'agriculture et l'industrie ont constitué, et depuis longtemps, un facteur d'accélération de la montée en puissance de l'emploi féminin et de la réduction de l'emploi masculin. En effet, comme le montre le tableau 19 pour une division en neuf grands secteurs de l'emploi salarié français, on observe une corrélation positive forte entre place des femmes dans les secteurs et leur évolution dans la période 1989-2002. Les femmes qui représentaient 45% des salariés en 1989 passent à 48% en 2002, du fait qu'elles ont contribué à elles seules à 66%, deux tiers, de la création nette d'emplois salariés français dans la période !

L'industrie, masculine à 71% en 1989, perd dans la période près de 650 000 salariés, pour les deux tiers masculins. Le BTP, autre secteur peu féminisé perd 60 000 salariés dont 70 000 masculins (le nombre des femmes augmente dans le même temps de 10 000) ; le secteur banque/finance/immobilier, déjà féminisé, voit les femmes (+ 20 000) remplacer les hommes (- 25 000)...

La plus forte croissance de l'emploi, en général, et de l'emploi féminin plus encore, a lieu dans les services aux entreprises, aux personnes et surtout publics/collectifs, toutes activités globalement très féminisées. A lui seul le secteur public (éducation, santé, action sociale et administration publique), qui est secteur le plus féminisé (62% des salariés en 2002) représente 37% de l'ensemble des créations nettes d'emplois salariés féminins français entre 1989 et 2002!

¹² ...et l'explication du « rattrapage », souvent entendue, de la Province ne tient pas plus : les emplois publics pesaient en 1989 et pèsent plus encore en 2002 plus lourd dans l'emploi de la Province que dans celui de la région Ile de France : 25% contre 22% en 1990, 27% contre 23% en 2002 ! Le fait que l'Ile de France dispose toujours en 2002 d'un petit peu plus d'emplois publics pour 1000 habitant, 114 contre 108 en Province, soit 5% de différence, suggère par ailleurs que, nets des emplois d'administration centrale, les emplois publics rendant des services aux populations locales sont moins nombreux en Ile de France qu'en Province.

Carte 17 : Part du secteur public dans la variation de l'emploi départemental entre 1990 et 2002



Source : d'après Insee (*Insee Résultats* – Société- n° 31, Juillet 2004)

**Tableau 18 : évolution de l'emploi « publicoïde » 1990 – 2002.
Ile de France – Province - France**

	Emplois éducation 2002	Δ 1990- 2002	Emplois administration publique 2002	Δ 1990- 2002	Emplois Santé-action soc. 2002	Δ 1990- 2002	Emplois publics Total 2002	Δ 1990- 2002
Ile de France	315 021	2%	540 099	14%	390 118	14%	1 245 238	11%
Province	1 391 115	13%	1 898 789	25%	1 860 979	25%	5 150 883	22%
France	1 706 136	11%	2 438 888	22%	2 251 097	23%	6 396 121	19%

Source : d'après Insee (*Insee Résultats* – Société- n° 31, Juillet 2004)

**Tableau 19 : évolutions respectives des salariés masculins et féminins, par secteur.
1989 – 2002**

	Δ salariés hommes - 1989-2002	Δ salariées femmes - 1989-2002	Part des femmes en 2002	Contribution femmes à variation	indice de féminisation
Agriculture/agroalim	37 329	53 472	32%	59%	185
Industrie	-391 461	-252 069	29%	39%	134
BTP- eau, gaz électricité	-69 830	10 337	10%	-	-
Commerce gros et détail	185 208	264 157	45%	59%	130
Activités financières et immobilier	-25 089	20 233	55%	-	-
Postes et télécoms	27 943	36 409	42%	57%	134
Services aux entreprises	632 124	512 050	43%	45%	105
Services aux personnes	196 216	526 097	61%	73%	119
Secteur public/associatif	409 897	829 660	62%	67%	108
<i>dont:</i>					
<i>Education</i>	55 220	115 899	65%	68%	104
<i>Santé, action sociale</i>	113 335	337 563	77%	75%	97
<i>Administration publique</i>	206 078	279 037	46%	58%	125
<i>Activités associatives et extra-territoriales</i>	35 264	97 161	59%	73%	124

Source : d'après Insee (*Insee Résultats* – Société- n° 31, Juillet 2004)

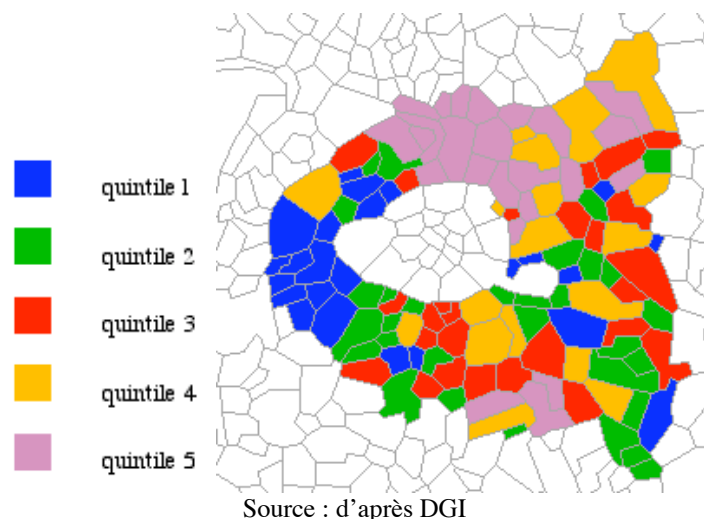
Le fait que, depuis un quart de siècle, la régression absolue du nombre d'actifs occupés masculin soit compensée, et plus que compensée, par l'augmentation des emplois féminins, a des conséquences sociales et territoriales importantes. De façon générale, les emplois masculins ont été perdus par les ménages les plus vulnérables sur le plan social : ouvriers non qualifiés ou qualifiés, agriculteurs, artisans, commerçants,... alors que la plupart des nouveaux emplois féminins s'ouvrent dans des secteurs de catégories intermédiaires : infirmières, secrétaires, enseignantes, mais aussi cadres moyens et supérieurs, c'est-à-dire au bénéfice des ménages des classes moyennes. Si, globalement, les créations nettes d'emplois féminins ont plus que compensé les pertes masculines, ce n'est pas vrai, ou ça l'est beaucoup moins du point de vue des différentes catégories sociales ou spatiales : les emplois ont été perdus au détriment de certains secteurs (sociaux et spatiaux) et créés au bénéfice d'autres... Dit autrement, la « compensation » a bénéficié aux secteurs qui en avaient le moins « besoin », car ayant le moins souffert de la destruction d'emplois masculins.

Une substitution actives – actifs au détriment des territoires les plus pauvres

La montée en puissance de l'emploi féminin a permis une forte progression des ménages bi-actifs dans la classe moyenne et a permis une forte accélération de leur revenu. La conséquence de ce mécanisme est (i) un creusement de l'écart de revenu entre les ménages plus modestes et les ménages de la classe moyenne, et (ii) une accélération du mécanisme de fuite des classes moyennes urbaines des territoires populaires vers le pavillonnaire périurbain.

Dans le cas de la petite couronne¹³, on peut observer nettement ce mécanisme. La carte 20 distingue les communes de la petite couronne selon cinq quintiles de revenu par habitant communal, du quintile 1, le plus riche au quintile 5, le plus pauvre.

Carte 20 : Petite couronne hors Paris : quintiles de population selon le revenu par habitant 2000.



Si l'on regarde les évolutions respectives des actifs occupés masculins et féminins dans ces différents quintiles, on constate (tableau 21) que plus ils sont riches, moins l'activité

¹³ L'analyse de la seule petite couronne permet d'isoler un mécanisme qui est « troublé » en deuxième couronne par des effets d'urbanisation et la présence de très petites communes connaissant des changements rapides. La Ville de Paris ou ses arrondissements constituent une entité spatiale trop massive pour bien déceler des effets socio-spatiaux fins.

masculine a été affectée (et elle augmente même dans le quintile 1) et plus l'activité féminine a augmenté. Les deux quintiles les plus pauvres perdent les deux types d'actifs, les deux quintiles des « classes moyennes » connaissent une compensation par les actives féminines de leurs pertes d'actifs masculin et le quintile le plus riche gagne sur les deux tableaux.

Ce mécanisme conduit à un écart croissant de revenu par habitant entre ces territoires (tableau 19) du fait que les ménages des catégories les plus aisées voient leur nombre de titulaires de revenu¹⁴ par ménage ou par habitant évoluer le plus favorablement quand ceux des quintiles les plus pauvres connaissent l'évolution la plus défavorable. Aux extrêmes, le quintile 1, le plus riche, voit son revenu par habitant progresser de 17% en euros constants de 1990 à 2000, avec une faible réduction, par rapport à la moyenne, de son nombre de titulaires de revenus par ménage (-2%) et un gain en titulaires de revenus par habitant (+1,2%), alors que le quintile 5 enregistre une réduction de 0,1% de son revenu par habitant, avec la plus forte réduction du nombre de titulaires de revenus par ménage (-8%) et par habitant (-6%). On peut donc considérer que le changement éco-socio-démographique tenant à la montée en puissance des femmes occupées de la classe moyenne, largement alimentée par l'offre d'emplois publics, dans un contexte de pénalisation des actifs masculins des catégories sociales (et spatiales) plus vulnérables a constitué un facteur significatif de la montée des inégalités socio-spatiales en Ile de France.

Tableau 21 : Un creusement des inégalités de revenu par habitant entre 1990 et 2000.
 Traitement par quintile de revenu par habitant 2000.

	rev/hab 1990	rev/hab 2000	Δ rev/hab 1990-2000
quintile 1	159	167	16,9%
quintile 2	111	113	13,0%
quintile 3	90	87	7,2%
quintile 4	78	74	5,1%
quintile 5	67	61	-0,1%
Total Petite Cour.	100	100	10,8%

Source : d'après DGI

Tableau 22 : variation 1990 – 1999 des populations actives occupées masculines et féminines dans les communes de la petite couronne.

Traitement par quintile de revenu par habitant 2000.

	Δ pop act occc féminine	Δ pop act occc féminine	Δ pop act occc masculine	Δ pop act occc masculine
quintile 1	11 520	6,8%	714	0,4%
quintile 2	7 834	4,6%	-5 489	-2,8%
quintile 3	2 465	1,4%	-10 246	-5,2%
quintile 4	-6 386	-3,9%	-24 335	-12,2%
quintile 5	-10 524	-6,6%	-30 675	-15,1%
Total Petite Cour.	4 909	0,6%	-70 031	-7,1%

Source : d'après DGI

¹⁴ Les titulaires de revenu sont les actifs occupés ou chômeurs et les retraités.

Tableau 23 : variation 1990 – 1999 du nombre de titulaires de revenu par ménage et par habitant dans les communes de la petite couronne.

Traitement par quintile de revenu pas habitant communal 2000

	titulaires de rev/ménages 1990	titulaires de rev/ménages 1999	Δ titulaires de rev/ménages 1990-99	titulaires de rev/habitant 1990	titulaires de rev/habitant 1999	Δ titulaires de rev/habitant 1990-99
quintile 1	1,49	1,47	-1,8%	0,62	0,63	1,2%
quintile 2	1,62	1,56	-4,0%	0,62	0,62	0,4%
quintile 3	1,65	1,56	-5,5%	0,59	0,59	-0,9%
quintile 4	1,59	1,48	-7,1%	0,57	0,55	-2,9%
quintile 5	1,49	1,37	-7,9%	0,54	0,51	-6,0%
Total Petite Cour.	1,57	1,49	-5,1%	0,59	0,58	-1,4%

Note : les titulaires de revenus sont les actifs (occupés et au chômage) et les retraités

Source : d'après DGI

Ménages bi-actifs et périurbanisation

Ce jeu hommes-femmes, qui se joue inégalement selon les secteurs, a également pour effet de favoriser la périurbanisation. L'arrivée du deuxième emploi offre la possibilité aux ménages de la classe moyenne d'accéder au système pavillonnaire de la deuxième couronne. La carte 25 illustre la relation entre bi-activité croissante des ménages et périurbanisation : 518 des 533 communes franciliennes dans lesquelles le poids des femmes dans la population active occupée a le plus augmenté (de plus de 7%) se trouvent dans la deuxième couronne.

Tableau 24 : Variation 1990-99 de la population et de la population active occupée totale, féminine et masculine dans le coeur et en deuxième couronne francilienne.

	Δ pop 90-99	Δ pop 90-99	Δpop act occ. 1990-99	Δpop act occ. 1990-99	Δpop act occ féminine 1990-99	Δpop act occ féminine 1990-99	Δpop act occ masculine 1990-99	Δpop act occ masculine 1990-99
cœur (75-92-93-94)	23 422	0,4%	-93 242	-3,3%	-224	0,0%	-93 018	-6,2%
2ème couronne (77-78-91-95)	268 035	5,9%	69 024	3,4%	78 483	8,7%	-9 459	-0,8%
Ile de France	291 457	2,7%	-24 218	-0,5%	78 259	3,5%	-102 477	-3,9%

Source : d'après Insee

Carte 25 : communes d'Ile de France dans lesquelles le poids des femmes dans la population active occupée a crû de plus de 7% entre 1990 et 1999.



Source : d'après Insee

On assiste donc en Ile de France à une combinaison de phénomènes, à priori distincts, qui se combinent pour à la fois stimuler les inégalités sociales et spatiales, les dynamiques de ségrégation et la périurbanisation.

Les emplois ouvriers –largement masculins- se sont réduits beaucoup plus rapidement en Ile de France qu'en Province depuis une trentaine d'années. La déindustrialisation de la région,

comme cela n'est que rarement souligné, a de ce point de vue été plus brutale que ce que l'on a pu observer dans une région comme le Nord pas de Calais ! Sur les années 1990, encore, la réduction des emplois ouvriers (qualifiés et non qualifiés) a été beaucoup plus rapide qu'en Province : le million d'ouvriers franciliens représentaient 17% des ouvriers français en 1990, mais ils ont contribué, avec une réduction de 240 000, pour 36% de la réduction de ce type d'emploi en France entre 1990 et 1999 ! Par ailleurs, l'Ile de France connaît une insertion des femmes dans l'emploi, de service en général et de service public en particulier, nettement plus forte que le reste du pays : elles représentent 47,5% des actifs occupés franciliens en 1999, contre 45,7% pour les femmes de Province.

De fortes discriminations dans l'accès à l'emploi

Ces effets non voulus des bonnes nouvelles que constituent et les créations nettes d'emplois de service et le fait que les femmes en ont été les principales bénéficiaires ne semblent pas compensés par le fait que ces mêmes emplois auraient permis, dans le même temps, de mieux insérer dans l'emploi, particulièrement public, les populations actives les plus vulnérables, notamment d'origine étrangère. Contrairement aux Etats-Unis où de nombreuses études ont montré que la promotion des « minorités » (noirs, hispaniques, femmes des milieux modestes,...) a largement été permise par le développement des emplois d'administration et de service public, il semble que les modalités de recrutement et de travail en France dans ces secteurs n'ait pas eu les mêmes résultats. Les données présentées plus haut sur les cinq quintiles offrent une représentation générale de ce que sont ces inégalités d'insertion dans l'emploi des actives et des actifs des différents type de secteurs socio-spatiaux, alors que l'on sait que la part des emplois peu ou pas qualifiés dans ce pays –et en Ile de France- n'a que peu ou pas évolué depuis une trentaine d'années¹⁵. Mais il est difficile d'aller très au-delà dans l'état des connaissances statistiques disponibles.

Il est difficile d'aller au-delà d'impressions ou d'observations ponctuelles des associations concernées ou de la Halde, du fait de la non disponibilité de données statistiques exhaustives par origine ethnique, mais il semble qu'à part quelques établissements publics menant des politiques volontaristes, comme la RATP, ou qui se trouvent face à une pénurie de main d'oeuvre, comme les hôpitaux privés et publics, ce type d'intégration soit encore aujourd'hui très contrarié. Les modalités de recrutement des emplois du secteur public semblent, sans qu'il soit possible de le démontrer formellement, constituer un véritable barrage discriminatoire. L'auteur de ces lignes, lors de la préparation d'un rapport récent préparé pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion, avait demandé que lui soit fournie la liste des prénoms des fonctionnaires recrutés en France depuis dix ans, ce qui ne pose bien sûr aucun problème de secret statistique... il lui a été répondu que ce n'était pas dans ses missions de compter les Françoise et les Farida, dans la mesure où existait par ailleurs un Observatoire de la Discrimination !

On peut aussi se poser la question du secteur des services privés. Là encore, il est impossible de mesurer exhaustivement la part des embauches revenant aux actifs, hommes et femmes, relevant des minorités ethniques. Le sentiment –mais est ce là une méthode ?- que l'on a en travaillant sur cette question – comme cela a été le cas au sein du Conseil de Développement

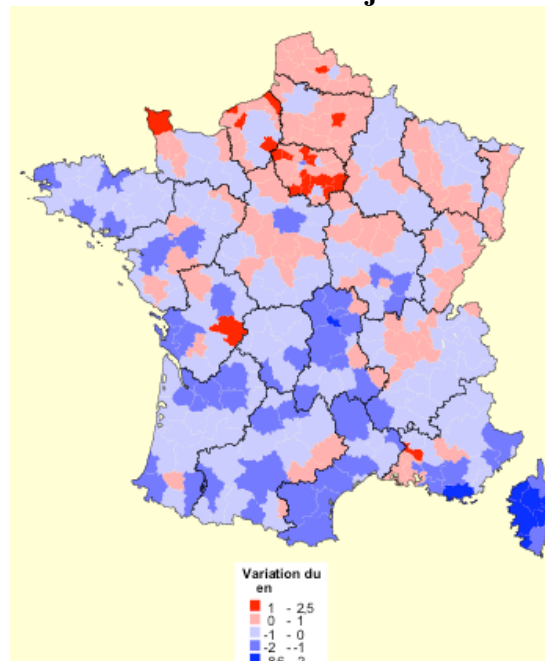
¹⁵ Comme l'Insee l'a montré, si les emplois d'ouvriers manufacturiers ont fortement diminué, les créations nettes d'emplois peu ou pas qualifiés dans les secteurs des services ont compensé intégralement ces pertes, et font que le poids des peu ou pas qualifiés dans l'emploi est resté pratiquement le même. Voir O. Chardon (2001) « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans » *Insee Première* Juillet 2001

de la Ville de Paris dont la préoccupation principale est celle de l'emploi et de la cohésion- est plutôt mitigé.

Les secteurs productifs exposés à la concurrence mondiale –hier l'industrie manufacturière et aujourd'hui les activités de traitement de l'information- ne semblent pas pratiquer de discrimination particulière. La discrimination, si discrimination il y a, est plutôt d'ordre structurel, dans la mesure où ces secteurs exposés à la concurrence ont tendance à élever le niveau de leurs exigences en qualifications, ce qui ne permet pas de répondre aux demandes d'emploi des actifs les moins qualifiés, qu'ils soient français « de souche » ou d'origine étrangère. La préoccupation de rentabilité de l'entreprise l'emporte sur toute autre considération, hier pour les ouvriers kabyles de chez Citroën, aujourd'hui pour les informaticiens étrangers du Silicone-Sentier. En revanche, dans les secteurs de services privés tournés vers la demande locale, dans lesquels les employés peu ou pas qualifiés sont en contact direct avec le client, on peut craindre une forte discrimination raciale ou racio-sexuelle (les femmes d'origine étrangères, notamment les plus jolies, semblent moins discriminées).

Tous ces effets, diffus et souvent difficiles à appréhender, ont un coût qui, lui, est bien mesuré : on a observé, durant la période d'exceptionnelle croissance française de la fin des années 1990 que la pauvreté (le nombre de personnes de moins de 65 vivant en dessous du seuil de pauvreté) avait nettement reculé à peu près partout en France... mais pas en Ile de France où, au contraire, le nombre de personnes pauvres avait augmenté (carte 26). Durant cette période, le nombre de pauvres a diminué de 4% en Province et augmenté de 2% en Ile de France... et pas seulement en Seine-Saint-Denis mais dans 22 des 26 zones d'emploi de la région. On l'a déjà signalé, en 2004, 214 000 ménages franciliens vivent du RMI. Ils représentent 18% des RMIstes de France métropolitaine alors qu'ils ne représentaient que 16% en 2000....

Carte 26 : Variation de la part des personnes à bas revenus dans la population de moins de 65 ans – décembre 1996 – juin 2000. Zones d'emploi.



Source : d'après Cnaf et Insee

Extrait de *Réseau Perspicaf* (2001) « La population allocataire à bas revenus », Dossier d'Etudes n°23

2 - La désorganisation du marché de l'emploi francilien

On l'a vu plus haut, les années passées ont été marquées à la fois par une inflexion des indicateurs fondamentaux du développement de la région et par un fort étalement des populations, notamment actives, et des emplois. La question est de savoir si ces deux phénomènes sont totalement indépendants ou s'ils entretiennent entre eux des relations causales.

L'inflexion socio-économique ressemble à un retournement : entre 1982 et 1990, on voit (tableau 27) que l'Ile de France progresse plus rapidement que la Province, que ce soit en termes de peuplement, de nombre d'actifs, d'actifs occupés ou d'emploi. Entre 1990 et 1999, c'est l'inverse. Sur chacun de ces indicateurs, l'Ile de France passe en dessous de la Province et même régresse en valeur absolue : elle enregistre une perte nette de 50 000 actifs occupés (+726 000 en Province) et de 33 000 emplois (+ 737 000 en Province).

L'étalement des actifs puis des emplois

Dans le même temps, et déjà dans la période 1982 – 1990, on assiste à un fort développement de la deuxième couronne, que ce soit en termes de population, d'actifs ou d'emplois. Sur la période 1982 – 1999, 91% de la croissance de la population et des actifs de la région a lieu dans la deuxième couronne. Pour les actifs occupés et l'emploi, la croissance de la deuxième couronne compense des pertes absolues dans les quatre départements du coeur de la région : + 322 000 actifs occupés contre –106 000 dans les quatre départements centraux, + 338 000 emplois contre –39 000 au centre...

De façon globale sur la période, on assiste à une croissance des emplois de la deuxième couronne plus rapide encore que celui des actifs occupés : + 377 000 emplois contre + 323 000 actifs occupés. On peut donc dire que les emplois se « périurbanisent » plus rapidement que les actifs. Pourtant cela ne tient qu'à la dernière période, 1990-1999, durant laquelle les emplois se sont desserrés beaucoup plus rapidement que les actifs (+137 000 emplois contre +58 000 actifs occupés) alors que dans la période 1982-1990, c'étaient au contraire les actifs qui s'étaient le plus rapidement (+264 000 actifs occupés contre +240 000 emplois).

Tableau 27 : Variation 1982 – 1990 et 1990 – 1999 de la population, de la population active, active occupée et de l'emploi. Ile de France – Province.

	Δ 1982-1990 population	Δ 1982-1990 population	Δ 1982-1990 population active	Δ 1982-1990 population active	Δ 1982-1990 population active occupée	Δ 1982-1990 population active occupée	Δ 1982-1990 Emplois	Δ 1982-1990 Emplois
Paris	-23 820	-1,1%	3 939	0,3%	-9 266	-0,9%	7 393	0,4%
Première couronne	83 398	2,1%	42 208	2,1%	12 006	0,7%	123 734	7,6%
Deuxième couronne	527 917	13,2%	295 069	15,4%	264 351	14,8%	240 103	18,9%
Ile de France	587 495	5,8%	341 216	6,8%	267 091	5,8%	371 230	7,9%
Province	1 692 789	3,8%	1 040 247	5,6%	499 330	2,9%	331 964	2,0%
France	2 280 284	4,2%	1 381 463	5,8%	766 421	3,5%	703 194	3,3%

	Δ 1990-1999 population	Δ 1990-1999 population	Δ 1990-1999 population active	Δ 1990-1999 population active	Δ 1990-1999 population active occupée	Δ 1990-1999 population active occupée	Δ 1990-1999 Emplois	Δ 1990-1999 Emplois
Paris	-27 177	-1,3%	-3 009	-0,3%	-32 084	-3,1%	-159 309	-8,8%
Première couronne	50 599	1,3%	-3 407	-0,2%	-76 314	-4,2%	-11 198	-0,6%
Deuxième couronne	268 035	5,9%	130 593	5,9%	58 162	2,8%	137 257	9,1%
Ile de France	291 457	2,7%	124 177	2,3%	-50 236	-1,0%	-33 250	-0,7%
Province	1 611 783	3,5%	1 220 496	6,2%	725 869	4,2%	737 226	4,3%
France	1 903 240	3,4%	1 344 673	5,4%	675 633	3,0%	703 976	3,2%

Source : d'après Insee

L'étalement de l'emploi comme fausse bonne nouvelle

On entend souvent dire en Ile de France que cette évolution est positive à plusieurs égards. D'abord, du point de vue de « l'équité » parce qu'elle permet de « partager » l'emploi entre les différents territoires de la région ; ensuite parce que la péri-urbanisation des activités suit celle des populations et permet de servir en emploi, proches de chez eux, les actifs qui sont partis s'installer dans la deuxième couronne.

Ces deux points de vue sont discutables. D'abord, de quelle justice parle-t-on quand on évoque le « partage » de l'emploi entre les territoires ? S'agit-il de l'emploi des gens ou de l'emploi des institutions territoriales ? De justice pour les actifs ou pour leurs élus ? On peut se poser la question à entendre un certain nombre de propos tenus dans des réunions de préparation du SDRIF. Tel département parle de « son » emploi sans sembler se rendre compte que « son » emploi n'est pas celui de ses électeurs ! Un exemple parmi d'autres : le Val-de-Marne. 463 000 personnes sont employées dans le département et constituent « son » emploi. Dans le même temps, les actifs occupés du Val-de-Marne sont 558 000. « Leur » emploi se situe pour le plus gros hors du département : 53% d'entre eux sortent tous les matins travailler ailleurs en Ile de France. Seuls 47% des actifs occupés vivant dans le Val-de-Marne y travaillent ! Dans le même temps, 45% des emplois du Val-de-Marne sont occupés par des actifs résidant ailleurs en Ile de France ! On le voit la notion d'emploi d'une population d'un territoire donné est parfaitement distincte de celle de l'emploi du territoire considéré.

La « justice » dans le partage de l'emploi entre des sous-territoires d'un même marché du travail n'a aucun rapport avec la justice pour les populations de leurs territoires. Et, on le verra plus bas, au contraire.

Certes, le poids historique de la taxe professionnelle dans les recettes publiques locales a conduit à une concurrence des collectivités locales sur les activités et l'emploi. Derrière la « justice » d'un partage de l'emploi ce serait donc la justice dans le partage des ressources financières publiques qui serait en question. Il convient d'abord de rappeler, dans le cas de l'Ile de France (comme du reste pour la plupart des grandes agglomérations françaises), que le système financier public local réduit les inégalités socio-spatiales plutôt qu'il n'y contribue. Dans plusieurs rapports antérieurs¹⁶, on a montré que de façon générale, les communes les plus défavorisées sur le plan social (en termes de revenu de leurs ménages) ne sont pas défavorisées, au contraire, du point de vue fiscal et en particulier de celui de la taxe professionnelle (en base et plus encore en produit).

Le deuxième argument avance que la péri-urbanisation des emplois permet de les rapprocher des résidences des actifs qui se sont elles-même fortement éloignées du centre. Concrètement, la variation de 377 000 emplois en deuxième couronne entre 1982 et 1999 permettrait de suivre la variation de 322 000 actifs occupés dans ce périmètre. Cette idée, qui semble de bon

¹⁶ Behar D., Davezies L., Korsu, E. (1999) "*Pauvreté, inégalités sociales, inégalités fiscales : un réexamen dans le contexte des nouveaux modes d'intervention de l'Etat sur les territoires*". Rapport pour le Préfet d'Ile de France. Acadie/OEIL-IUP-UMPVM. Paris, Créteil, Février 1999, polyg. 80 pages+Synthèse de 15 pages. – Davezies L. (2004) « Quelle inégalité financière publique locale ? » *Territoires 2020*. n°10- 2004
Davezies L., Nicot BH (2000) "*Inégalités socio-spatiales et financières publiques locales dans les 150 premières aires urbaines françaises*". Rapport, atlas cartographique et annuaire statistique préparé pour la DATAR. Oeil/IUP/UPVM, Créteil. 30 pages +300 cartes et un annuaire statistique.

sens, d'où son succès, suppose que pour un ménage d'actifs donné qui va s'installer en deuxième couronne, l'emploi leur correspondant vienne s'installer dans le même secteur géographique. Cette supposition ne se vérifie pas.

Avant même de procéder à des analyses statistiques, il est facile de comprendre que si seuls les ménages s'étaient dans l'espace et que les emplois restent concentrés au centre, tous les actifs périurbains, des quatre points cardinaux, ont également accès aux emplois du centre, et cela en permettant de rentabiliser et donc de développer des infrastructures de transport public de masse amicales avec l'environnement et avec le budget des ménages les plus modestes. En revanche, si l'emploi s'étale en même temps, ou plus rapidement encore –ce qui est le cas en Ile de France– que les actifs, l'accessibilité entre ces actifs et ces emplois risque fort de se dégrader : un actif résidant dans la Seine et Marne profonde aura toujours plus facilement accès à un emploi parisien (particulièrement dans les quartiers des gares de RER) que si cet emploi se développe dans la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines !

De façon générale, l'étalement de l'emploi a des conséquences, en termes d'efficacité urbaine, beaucoup plus graves que l'étalement de la population. Si 100 emplois disparaissent au coeur de l'agglomération, à Paris, et que 100 emplois sont créés en deuxième couronne, la part des actifs franciliens y ayant accès en un temps de transport raisonnable s'effondre ; le transfert modal est massif au profit de l'automobile qui seule permet l'accessibilité d'emplois diffus ; les « effets de croisement » de véhicules se croisant dans tous les sens, et non plus selon un système radial pendulaire, accentuent encore les effets de congestion de l'augmentation du trafic automobile. C'est ce que l'on observe actuellement en Ile de France.

L'emploi parisien, on l'a vu, s'écroule entre 1990 et 1999. Selon les sources de l'Insee, c'est entre 160 000 et 215 000 pertes d'emplois que connaît la capitale. On entend souvent dire que la période difficile est derrière nous et que désormais la ville de Paris regagne les emplois perdus... ce n'est pas ce que racontent les statistiques de l'emploi salarié privé présentée plus haut : entre décembre 1999 et décembre 2005, Paris perd encore 37 000 emplois salariés privés (Unedic), soit un recul de 3%, alors que le reste de l'Ile de France en gagne 183 000, dont 45% (82 000), dans les départements de la deuxième couronne (alors que ces quatre départements ne pesaient que 30% de l'emploi salarié privé francilien en 1999).

La première couronne perd aussi du terrain : son emploi total qui avait fortement progressé entre 1982 et 1990 (+124 000) recule sur la période 1990-1999 (-11 000). Du point de vue de l'emploi salarié privé, on observe cependant, sur la période récente (1999-2005) un certain regain (+101 000). Tout cela dessine un tableau assez clair d'un emploi qui se diffuse massivement pour aller se porter vers les territoires les moins accessibles à l'ensemble des actifs franciliens, que se soit en automobile et plus encore en transports collectifs.

Cette tendance, lourde, a d'importants effets économiques, sociaux et probablement environnementaux (mais ce dernier sujet est difficile à analyser, tant pour des raisons de disponibilités statistiques que de « correction politique »¹⁷...).

¹⁷ La polémique brutale liée à la publication récente du rapport Prud'homme-Kopp sur le coût économique et environnemental de la politique des transports à Paris, qui n'a à aucun moment pris le tour d'un débat d'expert encadré par des arbitrages scientifiques sereins, n'incite pas le chercheur à se risquer sur ce terrain, et cela d'autant moins que leur rapport, au risque de la complaisance, minimisait les coûts associés en ne les limitant qu'au seul périmètre parisien et en négligeant les coûts, probablement considérables, induits sur le reste de l'Ile de France...

Le coût économique de l'étalement

Sur le plan économique, on sait avec de nombreux auteurs, que le secret de l'efficacité économique d'une ville tient à la qualité de fonctionnement de ses différents marchés et particulièrement de son marché de l'emploi. Ce point est au cœur des analyses de la Nouvelle Economie Géographique développée depuis le début des années 1990 par des auteurs comme Paul Krugman. Les effets « métropolitains » permettent de réduire les « coûts de transaction » pour des activités innovantes en forte compétition et qui ont besoin de ressources abondantes et variées (main-d'oeuvre, sous-traitants, services de conseil,...). Pierre Veltz désigne la métropole comme un « écosystème relationnel complexe ». Le mot important est ici « relationnel ». La littérature sur ces questions est désormais bien connue et domine la réflexion sur le pilotage des grandes villes du monde entier. L'enjeu majeur du dispositif, le mot-clef du succès est l'*accessibilité*.

Il ne suffit en effet pas qu'une métropole réunisse massivement des acteurs pour qu'ils interagissent positivement. S'ils ne peuvent se rencontrer du fait de difficultés de communication, leur présence dans une même ville n'a aucun effet « transactionnel ». Kinshasa ou Lagos sont des très grandes villes, mais qui du fait de la durée des déplacements fonctionnent comme une juxtaposition de gros villages... avec l'efficacité économique de gros villages.

Le cas des villes américaines, à commencer par celle de Los-Angeles, qui est souvent présentée comme le cimetière du monocentrisme cher aux Européens est différent. Si cette ville « marche » bien mieux que ce qui est souvent dit, et notamment du point de vue des transports, c'est grâce à une mobilité résidentielle qui n'est contrariée par pratiquement aucun dispositif politique ou fiscal. Il est peut-être difficile de traverser la ville, mais si un actif trouve un emploi dans un autre de ses secteurs lointains il déménagera avec beaucoup plus de facilité que ne le font les franciliens. Contrairement aux Etats-Unis, la mobilité résidentielle est très limitée en France –on déménage beaucoup moins souvent que l'on change d'emploi- à cause et/ou grâce à la fiscalité sur les mutations qui freine la mobilité résidentielle des propriétaires et des modes de gestion du logement social. Les institutions et la gestion du logement social restent totalement fragmentée en Ile de France¹⁸ et il n'est actuellement pas possible de « sécuriser » le droit à ce type de logement pour un ménage dans le cadre d'un parcours résidentiel au sein du grand marché de l'emploi francilien¹⁹.

Faute d'exploiter nos gisements de mobilité résidentielle c'est donc bien du côté de la mobilité quotidienne que se situe l'enjeu de l'efficacité économique francilienne. Cette « efficacité » n'est pas une sorte de « boîte noire » ou un concept un peu fumeux. Comme l'ont montré Prud'homme et Chang Lee²⁰, cette efficacité se mesure en valeur ajoutée, en PIB et en productivité (valeur ajoutée par facteur de production). Leur modèle « Size - Sprawl – Speed », fondé sur le traitement économétrique de nombreux cas de grandes villes de France et du monde, montre clairement que la productivité –la capacité à créer des richesses- varie avec la « taille effective du marché de l'emploi » (TEME). Cette TEME est mesurée en

¹⁹ Un certain nombre d'analystes soutiennent que le premier facteur du chômage en Europe est constitué des freins à la mobilité résidentielle liés au statut d'occupation du logement : propriété et logement social. Voir le papier très cité de A.J.Oswald (1997), « The Missing Piece of the Unemployment Puzzle, an Inaugural Lecture », working paper, University of Warwick.

²⁰ PRUD'HOMME, R., CHANG Lee, 1999, "Size, Sprawl, Speed and the Efficiency of Cities". *Urban Studies*. Vol. 36, No 11, pp. 1849-58.

calculant le nombre d'emplois auxquels un actif a accès en moyenne en 30 ou 45 minutes de transports, tous modes confondus. Par exemple, si l'on compare les zones dans un rayon de 50km autour du centre de Londres ou de Paris, on trouve à très peu près le même nombre d'actifs et d'emplois. On pensera naturellement que ce sont deux bassins d'emploi de taille comparable. Pourtant, comme des travaux de l'Oeil²¹ (université Paris 12), menés sous la direction de Rémy Prud'homme, en collaboration avec la London School of Economics, l'ont montré, ce n'est pas le cas du tout. Les franciliens avaient, au début des années 1990, une taille effective du marché de l'emploi un tiers plus importante que celle des londoniens. En effet la « taille effective du marché de l'emploi » dépend certes de la taille démographique de l'agglomération considérée, mais aussi de la distance moyenne entre les actifs et les emplois (forme d'urbanisation) et de la vitesse des transports, tous modes pondérés (politique des transports).

L'étonnant avantage²² de l'Ile de France par rapport au Grand Londres/South East tenait à ces deux facteurs : une urbanisation plus compacte dans le cas francilien que dans celui de Londres. L'enfer étant pavé de bonnes (et souvent vertes) intentions, la « ceinture verte » londonienne a constitué un facteur supplémentaire d'étalement d'une urbanisation qui, jouant à saute-mouton, l'a franchie pour s'étaler au delà. L'autre avantage francilien, en partie lié au précédent, tenant à la vitesse moyenne des déplacements, inférieure dans la région londonienne. L'avantage francilien, du point de vue des transports, outre la forte concentration urbaine qui permet une meilleure rationalisation des modes, a tenu à un effort d'investissement soutenu et équilibré dans les décennies antérieures aussi bien dans le domaine des transports collectifs que des voiries routières, ce qui ne s'est pas passé à Londres. Ce que racontent les experts britanniques, après quelques pintes de bière, c'est que la panne d'investissements en transports tenait au fait que les gouvernements successifs n'ont rien fait, les travaillistes parce qu'ils n'aiment pas Londres et les conservateurs parce qu'ils n'aiment pas les dépenses publiques !

Il y a de bonnes raisons de penser que cet avantage francilien, lié à sa « taille effective du marché de l'emploi », s'est largement délité dans les dernières années, du fait des évolutions que nous avons observées plus haut.

L'équipe de Jean Pierre Orfeuil (INRETS/Université Paris 12) a mis en lumière la dégradation de l'accessibilité des actifs vis à vis des emplois en Ile de France dans les années 1990 : la thèse (Prix Aydalot 2003) et les travaux de Sandrine Wenglenski²³ permettent de mesurer les effets respectifs pour les différentes catégories d'actifs de l'étalement urbain (actifs et emplois) et du ralentissement des transports sur la taille effective du marché de l'emploi francilien.

²¹ CEBR & OEIL. 1997. (Centre for Economics and Business Research Ltd & Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales, for the corporation of London). *Two Great Cities: A Comparison of the Economies of London and Paris*. London. The Corporation of London. 181p.

²² ... avantage fortement médiatisé par un article à la Une du *Financial Times*, lors de la publication de notre rapport. On n'ose à peine imaginer ce qu'aurait dû payer la région Ile de France en com' pour obtenir une telle publicité !

²³ Wenglenski Sandrine, (2003), *Une mesure des disparités sociales d'accessibilité au marché de l'emploi en Ile-de-France*, thèse de doctorat nouveau régime, en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, IUP-Université de Paris XII -Val-de-Marne. Voir également Wenglensk, Sandrine, (2006) « L'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France : une fonction de la catégorie sociale », à paraître dans la prochaine livraison de *Données Urbaines* (Insee-Cnrs).

Wenglenski montre que dans les années 1990 le desserrement des actifs et des emplois vers la périphérie de l'agglomération a été beaucoup plus le fait des ouvriers ou employés peu qualifiés que des cadres qui, s'ils se sont desserrés de Paris, se sont partagés assez également entre première et deuxième couronne. Les transports routiers quant à eux ont ralenti : « *les vitesses du réseau ont chuté de 8% en moyenne régionale. Les baisses des vitesses automobiles sont d'autant plus fortes que les liaisons observées intéressent Paris en origine ou en destination, mais le déclin est généralisé. Du reste, l'observation de l'évolution des marchés de l'emploi accessibles en voiture traduisent le phénomène. En 1999, en une heure de déplacement, la voiture permettait d'atteindre 65% des emplois de cadres et 51% des emplois d'ouvriers, contre respectivement 81% et 66% dix ans plus tôt. L'effondrement est prodigieux* » (Wenglenski, 2006). Elle mesure ainsi une réduction de l'ordre de 5% de la taille moyenne du marché de l'emploi francilien. L'étalement des actifs et des emplois se traduit par une forte perte d'accessibilité socio-spatialement différenciée : un actif ouvrier vivant à Paris a en 1999 accès, en une heure de déplacement, en transport collectif à 62% des emplois d'ouvriers franciliens, un ouvrier vivant en petite couronne à 40% et en deuxième couronne à 11% ! Pour un cadre en voiture, les chiffres sont respectivement de 74%, 72% et 49% selon sa zone de résidence.

Si l'on accepte l'idée que, à système productif donné, la productivité et le PIB francilien évoluent en fonction de la « taille effective du marché de l'emploi », on peut penser que l'évolution actuelle porte atteinte significativement à la productivité du système productif francilien. Si l'on retient les estimations de Prud'homme et Chang Lee (1999), pour lesquels l'élasticité de la productivité par rapport à la taille effective du marché de l'emploi était estimée à 0,2 (ce qui signifie par exemple que pour une augmentation de 1% de la TME, la productivité augmente de 0,2%), une baisse de 5%, comme celle observée entre 1990 et 1999 par Wenglenski, se traduirait par une perte de productivité de l'ordre de 1%. Rapporté au PIB 2003 de l'Ile de France, cela représente de l'ordre de 4,5 milliards d'euros, soit 400 euros par habitant. Ce chiffre est évidemment discutable à la marge et repose lui-même sur des estimations parfois hardies. Mais il permet de donner un ordre de grandeur raisonnable sur les coûts économiques directs des évolutions actuelles de l'urbanisation et des transports dans la région Ile de France. Pour mémoire, et pour le lecteur peu familier des gros chiffres, le budget voté 2006 du Conseil Régional Ile de France est de 3,8 milliards d'euros...

Alors que l'étalement de l'emploi est plus massif que celui des actifs occupés, le discours sur la périurbanisation et ses méfaits reste aujourd'hui cantonné à la seule critique de l'étalement de ces malheureux ménages, en termes de « consommation d'espace » ! On croit comprendre que la périurbanisation des ménages serait seule coupable, alors que celle des emplois ne serait que justice ou « équité territoriale » !

Le coût social de l'étalement

A côté du coût économique des évolutions actuelles du fonctionnement du marché de l'emploi francilien, qui repose sur des conventions et des concepts robustes mais assez abstraits, cette dégradation de la qualité de fonctionnement du marché de l'emploi francilien a des effets concrets, physiques avant d'être financiers, sur la vie quotidienne des populations. Le premier fait paradoxal, comme le montre le tableau 28, c'est qu'en même temps que le marché de l'emploi francilien, stagnant quantitativement, perdait en accessibilité, son intégration progressait fortement. Dit autrement, on va de plus en plus loin occuper un emploi alors que les conditions de déplacement se dégradent (ceci, du reste, expliquant en partie cela). Globalement, le nombre de franciliens qui sortent de leur département pour aller travailler

dans un autre augmente de 164 000, alors que la population active occupée s'est réduite de 53 000 dans la même période !

Certains imaginaient, comme on l'a évoqué plus haut, que la péri-urbanisation des emplois et des actifs permettrait de les rapprocher et d'augmenter la part des déplacements de proximité, au sein de mêmes sous-zones franciliennes. On ne vérifie pas cette évolution quand on l'analyse à l'échelle des départements : dans sept des huit départements, le nombre d'actifs y résidant et y travaillant s'est considérablement réduit et dans les huit, le nombre d'actifs sortant du département pour travailler a augmenté beaucoup plus vite que celui de ceux qui restent travailler dans le département. Le cas le plus spectaculaire étant celui de Paris, avec une augmentation de 60 000 de ses actifs sortant travailler en banlieue alors que les actifs occupés de Paris se sont réduits de 32 000 !

Cette intégration croissante est en soi une bonne nouvelle et contribue à unifier le marché de l'emploi francilien, élargissant les quantités d'offre et de demande d'emploi, donc la qualité de leur appariement. Si l'on assistait au contraire à un morcellement de ce marché, chaque actif ne travaillant que dans un faible rayon autour de son domicile –ce qui est souvent considéré comme souhaitable-, c'est à un véritable effondrement de l'efficacité économique francilienne que l'on assisterait. Si au lieu d'être un grand « marché effectif » de l'ordre de 3 millions d'actifs l'Ile de France était constituée de 300 petites zones d'emplois de la taille de celle de l'aire urbaine de St Gaudens, la productivité globale de l'économie francilienne serait celle de St Gaudens... Mais cette intégration est contrariée par une réduction, dans le même temps, de l'accessibilité, elle-même liée à la perte de centralité du marché de l'emploi francilien.

A part la Seine et Marne, du fait de sa dynamique démographique, et les Hauts de Seine, pour des raisons plus socio-fonctionnelles, tous les autres départements voient reculer le nombre de leurs actifs allant travailler à Paris. La réduction du nombre d'actifs franciliens travaillant à Paris est impressionnante, - 133 000, et suggère une sorte de naufrage de son rôle de centralité pour l'emploi francilien. On invoque souvent le fait que le « *Central Business District* » francilien s'est décalé vers l'ouest et se partage désormais entre Paris et les Hauts de Seine, mais cela ne suffit pas à constituer un nouveau pôle de centralité compensant les 133 000 pertes parisiennes : le nombre de franciliens d'autres départements allant travailler dans les Hauts de Seine n'augmente que de 60 000, dont 31 000 parisiens. Globalement le nombre d'actifs des autres départements allant travailler dans le secteur Paris-Hauts de Seine se réduit de 13 000 personnes durant cette période 1990-1999.

Tableau 28 : Evolution 1990 – 1999 des navettes domicile-travail entre les départements d'Ile de France. En nombre.

Depuis:

	Paris	Seine et Marne	Yvelines	Essonne	Hauts de Seine	Seine St Denis	Val de Marne	val d'Oise
Nbre actifs occupés	-32 084	45 800	9 288	1 546	-1 067	-53 890	-21 357	1 528
- dont dans le département	-92 046	12 066	-1 722	-5 714	-23 705	-57 583	-37 874	-7 053
- dont hors du département	59 962	33 734	11 010	7 260	22 638	3 693	16 517	8 581
vers Paris	-92 046	2 033	-7 519	-8 846	2 327	-15 442	-4 599	-8 587
vers Seine et Marne	3 801	12 066	575	3 456	1 235	5 792	4 646	1 471
vers Yvelines	4 822	648	-1 722	4 336	7 714	626	1 538	3 636
vers Essonne	2 258	5 978	1 726	-5 714	1 701	529	1 884	272
vers Hauts de Seine	30 566	4 041	8 512	3 695	-23 705	1 455	5 978	5 860
vers Seine St Denis	5 237	6 400	748	580	2 172	-57 583	3 139	2 635
vers Val de Marne	3 546	6 597	1 188	1 121	2 610	2 463	-37 874	1 101
vers val d'Oise	5 512	5 005	3 471	1 569	3 276	7 272	2 878	-7 053

Source : d'après Insee

De façon générale, on observe une augmentation des déplacements concentriques, largement orthogonaux par rapport aux grandes infrastructures de transport. Les actifs « tournent » de plus en plus nombreux autour de Paris pour aller travailler. Les actifs du Val-de-Marne, par exemple, sont 4 600 de moins à travailler à Paris mais 15 500 de plus à effectuer un trajet concentrique vers les départements autres que la Seine et Marne (pour laquelle le trajet est en quelque sorte radial :+4 600 vers ce dernier département).

Ces déplacements agrandissent en outre considérablement l'aire dans laquelle les actifs vont travailler. Et au détriment des plus modestes d'entre eux. Comme le montre le tableau 29, les actifs des communes les plus pauvres de la petite couronne (quintile 5, en large partie dans la Seine Saint Denis), sont dans une situation paradoxale : le nombre des actifs occupés qui y résident a décliné de 12% (-45 000). Pour l'essentiel, cette perte correspond à une réduction du nombre des actifs qui vivent et travaillent dans cette zone (-39 000). Mais le nombre des actifs allant travailler ailleurs en Ile de France s'est également réduit (- 6 500). Pourtant, si l'on mesure la superficie des communes franciliennes dans lesquels 90%²⁴ des sortants vont travailler, elle a augmenté de 105 km², soit de 13% depuis 1990.

Pour le quintile 1, le plus riche (communes principalement dans les Hauts de Seine), l'évolution est bien différente : l'augmentation du nombre de ses actifs occupés (+2%) associée à une croissance du nombre d'entre eux sortant travailler ailleurs en Ile de France (+13%), et avec une réduction de ceux restant y travailler (-12%) ne se traduit que par une augmentation de 13 km² de la superficie vers laquelle vont 90% de ses sortants, soit +2% seulement. C'est dans ces communes, les plus riches (et comme on le voit, plus généralement pour le département des Hauts de Seine, dans le tableau 28), que la part des sortants allant travailler à Paris a augmenté. Le lieu d'emploi le plus accessible aux actifs franciliens, notamment en transports collectifs, Paris, se trouve donc en situation d'accueillir plus encore d'actifs périphériques « riches » (ils sont + 3 500 venant du quintile 1) et moins d'actifs « pauvres » (- 10 000 en provenance du quintile 5).

Tableau 29 : Evolution 1990 – 1999 des navettes domicile-travail des actifs des communes des quintiles 1 et 5 de la petite couronne
 Traitement par quintile de revenu par habitant 2000

	Quintile 5 1990	Quintile 5 1999	Δ 1990-1999	Δ 1990-1999
Actifs de la zone travaillant en IdF	362 880	317 636	-45 244	-12%
Restent travailler dans la zone	156 036	117 263	-38 773	-25%
Sortants travailler ailleurs en IdF	206 844	200 373	-6 471	-3%
Superficie de 90% des sortants (km ²)	545	650	105	13%
Sortants vers Paris en nombre	107 681	97 898	-9 783	-9%
Sortants vers Paris en % sortants vers IdF	52,1%	48,8%		

	Quintile 1 1990	Quintile 1 1999	Δ 1990-1999	Δ 1990-1999
Actifs de la zone travaillant en IdF	347 858	356 466	8 608	2%
Restent travailler dans la zone	146 877	129 583	-17 294	-12%
Sortants travailler ailleurs en IdF	200 981	226 883	25 902	13%
Superficie de 90% des sortants (km ²)	663	676	13	2%
Sortants vers Paris en nombre	105 877	109 354	3 477	3%
Sortants vers Paris en % sortants vers IdF	52,7%	48,7%		

Source : d'après Insee et DGI

Note 1 : communes considérées : voir carte 16.

²⁴ Il s'agit des communes d'emploi des actifs résidant dans le quintile considéré, classées par ordre décroissant de nombre d'emplois occupés par les actifs du quintile et auquel on retire celles qui en accueillent le moins (10% des emplois considérés).

Note 2 : les 90% de « sortants » sont calculés en triant par ordre croissant le nombre de sortants les communes du quintile.

On retrouve là des éléments d'exacerbation d'un paradoxe déjà ancien qui fait que les transports collectifs, et plus encore en Ile de France que dans les villes de Province, sont beaucoup plus utiles aux « riches » qu'aux « pauvres », du fait des localisations de leurs domiciles et de leurs emplois respectifs. L'enquête Budget des Ménages de 1995 de l'Insee montre que les différences d'usage des transports collectifs (transports locaux en commun) sont beaucoup plus importantes, au bénéfice des plus riches, que celles d'usage de la voiture.

La perte de concentration du marché de l'emploi francilien conduit donc à une situation dans laquelle se sont surtout les actifs les plus pauvres qui voient augmenter la distance – et sur des itinéraires mal desservis par la TC- entre leur domicile et leur emploi.

Des déplacements domicile-travail moins nombreux... mais plus souvent en automobile

Cette évolution de la géographie des déplacements s'accompagne mécaniquement d'un transfert modal des transports collectifs vers l'automobile. Comme le montre le tableau 30, pour chaque type de trajet, entre Paris, la première et la seconde couronne, on peut estimer la probabilité d'usage de la voiture par rapport aux transports collectifs. Le tableau 31 offre les estimations, à partir de ces probabilités, de ce qu'a été la variation du nombre de déplacements en voiture entre les trois zones.

Tableau 30 : Partage modal des déplacements des actifs franciliens selon le type de liaison domicile-travail.

Usage de la voiture pour 100 déplacements

	Paris	Petite couronne	Grande couronne
Paris	19	41	45
Petite couronne	24	66	80
Grande couronne	13	59	87

Source : Inrets

Tableau 31 : estimation de la variation du nombre de déplacements domicile-travail en voiture entre les grandes zones de l'Ile de France 1990-1999

	Vers Paris	Vers Petite couronne	Vers Grande couronne
De Paris	-17 489	16 133	7 377
De Petite couronne	-4 251	-66 888	31 273
De Grande couronne	-2 979	25 062	25 856

Source : d'après Insee et Inrets

La première chose frappante, mais qui n'est pas surprenante, c'est qu'alors que le nombre de déplacements domicile-travail s'est réduit au sein de l'Ile de France (-67 000), ceux effectués en automobile ont augmenté de 14 000 ! Le bilan parisien est ambigu et instructif : d'un côté une réduction de 24 700 déplacements en voiture, d'où que l'on parte, pour rejoindre des

emplois à Paris, de l'autre une croissance de 23 500 actifs qui vivent à Paris et vont travailler en voiture en banlieue ! En bref, à l'effondrement de l'emploi parisien que nous avons évoqué plus haut (de l'ordre de 160 000 emplois) ne correspondrait, en consolation, qu'une réduction de 1 200 déplacements domicile-travail en automobile concernant Paris ! On voit donc que pour éliminer un déplacement domicile-travail en voiture concernant Paris, au départ ou à l'arrivée, il « faut » y détruire plus 100 emplois ! Il faut souhaiter, pour l'économie parisienne, que la restriction du développement de l'emploi à Paris n'est pour personne une modalité d'y réduire la circulation automobile !

La petite couronne n'est concernée que par une croissance de l'ordre de 1 300 déplacements domicile-travail en automobile qui y ont leur point de départ ou d'arrivée. En revanche, en deuxième couronne, c'est l'explosion, avec une croissance de l'ordre de 87 000 de ces déplacements, dont les deux tiers (56 000) concernent des échanges entre la première et la deuxième couronne.

On le voit, l'usage de la voiture prend une part de plus en plus importante pour l'accès à l'emploi en Ile de France. Mais tous les ménages ont-ils un égal accès à ce mode de transport ?

La fracture automobile

Globalement, on assiste à une forte augmentation du nombre de véhicules possédés par les ménages franciliens. Pour une augmentation de 3% de la population régionale entre 1990 et 1999, de 7% du nombre de ses ménages, celle du nombre de voiture est de 12% (+ 330 000). Cette augmentation des véhicules est moins importante en Ile de France qu'en Province (+22%), mais rapportée à la croissance du nombre de ménages, elle a été un peu plus rapide. L'Ile de France, connue pour être une région urbaine peu utilisatrice de voitures particulières et faible consommatrice d'énergie fossile est en train de rattraper le temps perdu !

Si le nombre de voitures se réduit à Paris entre 1990 et 1999 (-12 000 pour -27 000 habitants), il augmente fortement en première couronne et très fortement en deuxième couronne. On retrouve là l'effet classique de la péri-urbanisation qui associe logement pavillonnaire et usage de l'automobile. Ce qui est frappant, comme le montre le tableau 28, c'est que le plus gros de la croissance du nombre de voitures tient à l'acquisition du deuxième véhicule : quand le nombre de ménages (dont une part significative de monoparentaux) à une voiture augmente de 86 000, le nombre de ménages à deux voitures, donc le nombre de deuxièmes voitures, augmente de 175 000 ! 67% des nouveaux véhicules en Ile de France entre 1990 et 1999 sont donc des « voitures de madame ». L'étalement urbain ne fait pas qu'augmenter l'usage de la voiture pour les ménages qui s'éloignent des zones à forte densité de transports collectifs, elle multiplie le taux d'acquisition et de possession de la voiture.

La voiture n'est plus seulement un équipement du ménage (sauf à Paris où il n'y a que 6% de ménages bi-motorisés) mais devient un équipement de la personne (et dans un contexte, on l'a vu plus haut, dans lequel l'intégralité de la croissance nette de l'emploi est imputable aux femmes). Si on peut vivre sans voiture à Paris (55% des ménages n'y ont pas de voiture), cela est difficile en banlieue proche (30% des ménages sans voitures) et proche de l'impossible en deuxième couronne (16%).

Tableau 32 : Evolution 1990 – 1999 de l'équipement en automobile des ménages franciliens.

	voitures 1990	Voitures 1999	Δ voitures 1990-99	Δ ménages 1990-99	Δpop 1990-99	Δ voitures 1990-99	Δ ménages 1990-99	Δpop 1990-99
Paris	572 239	559 962	-12 277	15 804	-27 177	-2%	1%	-1%
Petite Couronne	1 309 124	1 431 985	122 861	77 637	50 599	9%	5%	1%
Grande Couronne	1 729 444	2 055 701	326 257	184 237	268 035	19%	12%	6%
Ile de France	3 610 807	4 047 648	436 841	277 678	291 457	12%	7%	3%
Province	18 054 984	21 986 099	3 931 115	1 996 806	1 611 783	22%	12%	4%
France métro.	21 665 791	26 033 747	4 367 956	2 274 484	1 903 240	20%	11%	3%

Source : d'après Insee

L'étalement urbain –mais aussi l'éloignement des emplois- s'accompagne donc d'une augmentation de la motorisation et plus encore de la bi-motorisation des ménages, ce qui occasionne des coûts supplémentaires de déplacement venant grever lourdement le budget des ménages. On considère que pour un ménage à bas revenu, le premier véhicule représente en moyenne une dépense annuelle de plus de 10% de son budget. Des travaux encore récents de l'Inrets²⁵ ont montré que la forte péri-urbanisation francilienne s'était accompagnée massivement d'une vulnérabilisation de ménages modestes de la deuxième couronne dont la moitié du budget se trouvait absorbée dans le poste logement + transports. Comme on l'a évoqué plus haut à propos des enquêtes budget-ménages de l'Insee, une spécificité francilienne tient au fait que, contrairement à ce que l'on voit dans les grandes villes françaises –dont la population de la commune-centre est plutôt plus pauvre que celle vivant en banlieue -, dans l'agglomération parisienne, ce sont les catégories sociales les plus favorisées, pour beaucoup concentrées au centre, qui dépensent le plus en transports collectifs urbains et le moins en dépenses automobiles ! D'une certaine façon, donc, en Ile de France, se déplacer en transports collectifs est plutôt un privilège social qu'un marqueur de problèmes sociaux.

En ce qui concerne les ménages de la première couronne, classées selon des quintiles de revenu, on a vu plus haut que ce sont les plus pauvres (le quintile 5) qui voyaient leur aire de marché de l'emploi se développer le plus et le nombre de leurs emplois à Paris (mieux accessibles en transports en communs) se réduire le plus. En bref, ce sont dans ces ménages que se trouvent les actifs dont la dépendance à l'automobile a le plus augmenté. Pourtant, comme le montre le tableau 35, c'est dans ce quintile que la motorisation a le moins progressé, avec une dégradation relative nette (en indice dans le tableau) en termes d'équipement automobile des ménages : relativement plus de ménages sans voiture, relativement moins de ménages à une voiture et à peine plus, toujours relativement, de ménages à deux voitures.

Tableau 33 : Evolution 1990 – 1999 du taux d'équipement automobile des ménages franciliens. Trois grandes zones.

	Δ 1990-99 Ménages sans voiture	Δ 1990-99 Ménages 1 voiture	Δ 1990-99 Ménages 2 voitures ou plus
Paris	27 139	-10 393	-942
Petite Couronne	-3 454	39 321	41 770
Grande Couronne	-7 312	56 841	134 708
Ile de France	16 373	85 769	175 536

²⁵ POLACCHINI A., ORFEUIL J.P., 1998. *Dépenses pour le logement et pour les transports en Ile-de-France*, INRETS, 91 p. + annexes

Source : d'après Insee

Tableau 34 : Evolution 1990 – 1999 du taux d'équipement automobile des ménages franciliens. Ménages des quintiles de la première couronne.

En nombre.

quintile	Δ Ménages sans voiture 1990-99	Δ Ménages 1 voiture 1990-99	Δ Ménages 2 voitures ou plus 1990-99	Δ ménages 90-99	Δ voitures estimé 1990-99	Δvoiture/Δménages 1990-99
quintile 1	-4 859	17 604	9 224	21 969	26828	1,22
quintile 2	-1 882	14 146	11 129	23 393	25275	1,08
quintile 3	1 766	9 355	9 480	20 601	18835	0,91
quintile 4	1 110	1 350	6 854	9 314	8204	0,88
quintile 5	411	-3 134	5 083	2 360	1949	0,83
Total	-3 454	39 321	41 770	77 637	81091	1,04

Source : d'après Insee

Tableau 35 : Evolution 1990 – 1999 de l'équipement en automobile des ménages des communes des quintiles 1 et 5 de la petite couronne.

En pourcentage des ménages du quintile considéré

quintile	Ménages sans voiture 1990	Ménages 1 voiture 1990	Ménages 2 voitures ou plus 1990	Ménages sans voiture 1999	Ménages 1 voiture 1999	Ménages 2 voitures ou plus 1999
quintile 1	31%	51%	18%	28%	53%	20%
quintile 2	30%	53%	17%	27%	53%	20%
quintile 3	30%	54%	16%	28%	54%	18%
quintile 4	32%	54%	14%	31%	53%	16%
quintile 5	38%	51%	11%	38%	50%	12%
Total	32%	53%	15%	30%	52%	17%

En indice : 100 = Part des ménages d'Ile de France selon le niveau d'équipement

quintile	Ménages sans voiture 1990	Ménages 1 voiture 1990	Ménages 2 voitures ou plus 1990	Ménages sans voiture 1999	Ménages 1 voiture 1999	Ménages 2 voitures ou plus 1999
quintile 1	96	97	119	91	100	115
quintile 2	93	100	113	90	101	114
quintile 3	93	103	103	94	102	104
quintile 4	100	102	92	104	100	93
quintile 5	119	98	69	125	95	71
Total	100	100	100	100	100	100

Source : d'après Insee

3- Les disqualifications franciliennes

Une deuxième famille de problèmes est à l'origine des difficultés actuelles de développement de la région. Elle réunit les facteurs qui disqualifient aujourd'hui l'Ile de France par rapport à un nombre croissant de territoires français et qui contribuent, artificiellement, à pénaliser l'attractivité « naturelle » de la région. Comment, en effet, expliquer que la région la plus productive du pays –et probablement d'Europe- (en termes de PIB par emploi), et qui est en même temps la première destination touristique du monde, apparaisse aussi répulsive pour une grande partie des agents. On l'a dit plus haut, à part dans la catégorie des cadres, toutes les autres catégories sociales présentent un solde migratoire négatif. Et même si la région continue à enregistrer un solde migratoire positif sur les actifs cadres, ce type d'emploi s'y développe moins rapidement qu'en Province qui enregistre un fort rattrapage : entre 1990 et 1999, les emplois de cadres d'entreprise progressent de 8% en Ile de France et de 13% en Province. Les cadres du secteur public y progressent de 18% contre 27% dans le reste du pays.

Ce que nous apprennent les auteurs qui ont fait émerger la notion aujourd'hui omni-présente de « métropole » ne se vérifie pas. La métropole serait supposée être la formule territoriale magique permettant d'offrir la meilleure réponse territoriale aux conditions actuelles du marché mondialisé. Elle devrait donc attirer comme un aimant les facteurs de production, à commencer par la main-d'oeuvre. On ne voit rien de tel en Ile de France, alors que, s'il y a bien une métropole en France, c'est bien la région parisienne.

Il faut d'abord observer, en ce qui concerne l'Ile de France, que si son PIB a fait une belle échappée depuis 1980 (passant de 27 à 29% du PIB national), cela a seulement été le cas des années 1980 - 1990. Depuis une quinzaine d'année, la courbe est plate, avec un progression parallèle du PIB francilien et de celui de la Province : en 2005, le PIB d'Ile de France est légèrement inférieur à 29% du PIB français. Certes la productivité du travail y a augmenté plus rapidement qu'en Province (l'Ile de France maintenant sa part dans le PIB national tout en voyant sa part dans l'emploi s'effriter), mais cela ne s'est pas traduit par une amélioration de son attractivité globale vis à vis de la main d'oeuvre.

D'où provient cette contrariété ? La réponse à cette question appellerait des travaux empiriques et théoriques lourds, et du reste pas qu'en France mais dans la plupart des pays industriels, s'autorisant à réexaminer le dogme absolu du « paradigme » métropolitain²⁶.

On peut pourtant esquisser ici deux mécanismes de disqualification, lourds à nos yeux, qui peuvent contribuer à éclairer certains des mécanismes de cette contrariété : (i) une disqualification de l'Ile de France dans les politiques publiques et notamment de recherche et (ii) une disqualification de la région par l'égalisation des salaires interrégionaux français.

« Paris et le désert français »

La grande ville a toujours fait l'objet d'une méfiance politique hier de la part des conservateurs, aujourd'hui des « progressistes ». En France mais aussi dans beaucoup d'autres

²⁶ On trouvera des rudiments d'une telle analyse dans Davezies L. (2006) « La métropole, joker du développement territorial... sur le papier » *Revue d'Economie Financière* n°86 – novembre 2006. On y donne quelques éléments portant sur les métropoles des pays occidentaux montrant que la concentration de la production depuis deux ou trois décennies est moins nette que ce qu'il est convenu d'avancer.

pays industriels ou en développement. Déjà sous Henri IV, la démesure de la croissance parisienne inquiétait le pouvoir. Au XIX^{ème} siècle, riche en révolutions urbaines, certains proposent même de déplacer le coeur du pouvoir vers la Province²⁷ afin de fuir ce creuset d'instabilité qu'est devenu la ville de Paris. On retrouve le même genre de méfiance au Royaume-Uni vis-à-vis de Londres²⁸.

Cette méfiance a également pénétré les politiques publiques modernes (voir les attendus et l'accompagnement médiatique quasi pétainiste de la loi d'Aménagement du territoire, dite « loi Pasqua » en 1995). L'idée que l'Ile de France est un organisme parasite et inefficace vivant aux crochets de la Province est encore solidement chevillée dans ce pays. Il a été très difficile de faire admettre, comme s'y est essayé l'équipe de l'Oeil, dans les années 1980 et 1990, que l'affaire est moins simple, que cette région (i) est nettement surproductive²⁹ et (ii) que le surplus qu'elle accumule est largement redistribué vers la Province.

Paris et le désert français, publié en 1947 par Jean François Gravier, reste un best-seller. Il est frappant, quand on se livre à un petit exercice de cyber-lexicométrie, de constater sa présence aujourd'hui encore sur le réseau Internet. Pour le titre de l'ouvrage, Google nous donne 10 000 occurrences. Par comparaison, l'expression « économie francilienne » ne donne que 750 occurrences, « économie de l'Ile de France » 200, « crise francilienne » seulement 12 (et ne traitant pour l'essentiel que de problèmes de logement !

La « régionalisation de la recherche »

La France, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, a connu différentes politiques publiques visant à stimuler le développement de la Province en freinant celui de la région-capitale. L'une des plus visibles a été la politique d'agrément, qui tombe aujourd'hui en désuétude, mais que la France a été dans les dernières à abandonner, comparée aux pays qui l'avaient mise en oeuvre dans le passé. Ce genre de mesure politique, qui a longtemps postulé que le secret du développement territorial était moins dans les avantages comparatifs et l'attractivité des régions que dans la répartition administrative des facteurs de production est en large partie abandonné aujourd'hui.

On trouve pourtant encore une de ces politiques puissamment à l'oeuvre aujourd'hui. A l'heure où l'on nous explique que le premier facteur de croissance pour l'avenir est la capacité d'innovation, le potentiel de recherche du pays, on constate –parallèlement à ce qu'on appelle la « crise de la recherche française »- une forte inflexion du potentiel de recherche francilien. Cette inflexion n'est pas un phénomène naturel répondant à un changement des demandes territoriales de la recherche publique et privée. Elle est largement le fruit de décisions publiques de réorientation des moyens de la recherche vers les régions de Province. En bref, l'idée est que chaque région devrait être traitée également et que l'Ile de France est une région comme les autres.

²⁷ Dans son remarquable ouvrage *Paris, histoire d'une ville* (coll. Le Point – Seuil), Bernard Marchand rappelle que L Davesies propose que la capitale soit déplacée à Bourges (Davesies L. (1850) *Paris tuera la France*. Disponible à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris)

²⁸ Un colloque se tiendra à Cerisy en mai 2007, organisé par Bernard Marchand, consacré à "La ville mal aimée", i.e aux opinions et aux politiques anti-urbaines en France et en Europe depuis la Revolution Française.

²⁹ Rousseau, Marie-Paule, La productivité des grandes villes, Anthropol- Economica, collection Villes, Paris, 1998, 206p

Pourtant, la région parisienne n'est pas une région comme les autres du point de vue de la recherche. C'est au contraire une des rares places mondiales dans lesquelles la concentration des moyens de la recherche a permis une production exceptionnelle de connaissance. Pour comprendre ces enjeux, il ne faut pas la comparer à l'Auvergne ou à PACA, mais aux autres grandes régions du monde.

Une façon d'évaluer la position francilienne dans le monde de la recherche a consisté³⁰ à esquisser une géographie des principales distinctions scientifiques que sont les prix Nobel et les médailles Field. Les prix Nobel récompensent 5 disciplines (on a écarté le prix Nobel de la Paix dont la signification est de nature différente): physique, chimie, économie, médecine et littérature. Les médailles Field récompensent (une fois tous les quatre ans) les découvertes en mathématiques et sont considérées comme l'équivalent d'un prix Nobel (qui aurait sûrement été institué si un mathématicien ne s'était pas intéressé de trop près à l'épouse de monsieur Nobel...).

Entre 1980 et 2002, 415 prix Nobel (hors celui de la Paix) et 20 médailles Field ont été décernés dans le monde. Si plus de 80 villes dans le monde ont obtenu un prix Nobel, seules 17 en comptent plus de deux. Il convient cependant de préciser que la notion de ville est ici assez difficile à définir précisément : faut-il compter Yale et Princeton dans New York ou non? Cambridge-UK fait-il partie de Londres? Nous considérerons ici que non.

Sur ces 17 espaces fortement "nobélisés" (plus de deux prix), cinq seulement sont européens: Paris, Cambridge-UK, Zurich, Genève et Londres.

Les chercheurs parisiens ont engrangé, depuis 1980, 8 prix Nobel et 5 médailles Field!

- Paris est la 5^{ème} ville du monde pour le nombre de prix Nobel. Avec 8 prix entre 1980 et 2002, elle se situe après San Francisco (plus de 25), Boston-Cambridge Mass. (22), Chicago (10) et New York (10).
- C'est la première ville non américaine du monde pour le nombre de prix Nobel. Le seul autre pôle européen de prix Nobel est Cambridge UK, avec 6 prix, mais qui est une ville indépendante et éloignée de Londres. Celle-ci arrive derrière, après Zurich (5) et Genève (4), avec 3 prix Nobel (dans la seule discipline médicale). Stockholm n'en a que deux, Rome un seul.
- C'est l'une des trois seules villes au monde, avec San Francisco et Boston-Cambridge, à avoir eu des prix Nobel dans chacune des 5 disciplines. Cambridge-UK n'en a que dans trois.
- Les prix Nobel parisiens sont parisiens avant d'être franciliens. Ils ont été décernés à des chercheurs travaillant dans des établissements parisiens (Collège de France, Ecole des Mines, Normale Sup., Ecole Supérieure de Chimie, Laboratoire d'immuno-hématologie de l'Université de Paris) et non dans la banlieue parisienne.

Concernant les médailles Field, la position parisienne est écrasante: avec le quart des médailles décernées dans le monde depuis 1980, Paris fait jeu égal avec les meilleures universités américaines (Princeton, Berkeley, MIT). Si les prix Nobel ont plutôt récompensé

³⁰ ce passage reprend les éléments d'un rapport de l'auteur pour la mairie de Paris, lors des travaux de son PLU, publiés dans Davezies (2004) « Paris, capitale économique » *Pouvoirs- Revue Française d'Etudes Constitutionnelles et Politiques*. N°110. Le Seuil.

des Parisiens, les médailles Field françaises se partagent entre les établissements parisiens (Collège de France, Ecole Polytechnique) et l'université d'Orsay.

Cette approche par l'aristocratie mondiale de la science peut apparaître élémentaire mais elle fournit pourtant une indication solide sur la spécificité des fonctions parisiennes actuelles. Si haut de la pyramide il y a , c'est qu'il existe une base plus large. Les occurrences de prix sont aussi une sorte d'évaluation du niveau général de ces disciplines ainsi que du dispositif d'enseignement et de recherche là où ils ont été décernés. Un autre fait frappant dans l'examen de ces données tient au fait que Paris draine pour l'essentiel des chercheurs français (donc un bassin démographique national limité) alors que les CV des prix Nobel des villes championnes américaines rendent compte qu'outre le fait que le bassin américain sur lequel elles sont assises est énorme, elles attirent et s'attribuent en quelque sorte un grand nombre de chercheurs venus du reste du monde (un doctorat sur deux, aux Etats Unis, est délivré à un étranger). A part un Gao Xing Jian clairement chinois, les autres primés parisiens sont des "produits" français (même Georges Charpak, qui arrive d'Ukraine à l'âge de 7 ans et fait ses études à l'Ecole des Mines de Paris).

L'Ile de France constitue à l'évidence une métropole d'affaires de rang mondial, une « ville globale » pour autant que cette notion plus géographique qu'économique de "ville globale" puisse s'asseoir sur une définition un peu rigoureuse. Ce qui fait l'originalité de la région parisienne, dans cette catégorie de grandes villes du monde, est sa capacité intellectuelle et scientifique. La question n'est pas quantitativement comparative (Il y a plus ou moins de chercheurs en Ile de France que dans une autre région française ou européenne...), elle est qualitative : la région parisienne est une ville scientifique, ce que la plupart des autres grandes villes européennes ne sont pas.

L'Ile de France, comme puissance économique, peut être comparée aux mégapoles de Tokyo, Londres, New York ou Los Angeles, et joue dans la même division que ces villes. Mais, comme puissance scientifique et culturelle, elle se compare d'abord à San-Francisco et à Boston-Cambridge qui sont aujourd'hui les plus hauts lieux mondiaux de la recherche, quelle que soit la discipline. Paris excelle comme elles, et mieux que toutes les autres grandes villes mondiales dans les 6 disciplines, de la médecine à la littérature en passant par l'économie, la chimie ou les mathématiques.

Cette réalité du succès de la recherche parisienne est bien connue des milieux académiques et de la recherche, mais souvent ignorée dans d'autres cercles. Il est symptomatique de constater, par exemple, que l'annuaire statistique régional de l'Insee (Tableaux Economiques Régionaux), par exemple, qui est fort bien fait et dont les perspectives s'élargissent de livraison en livraison (Politique de la Ville, criminalité, tourisme, finances publiques locales,...) ne fournit toujours aucune indication statistique sur la recherche francilienne (établissements, effectifs, résultats, brevets, prix,..etc) et seulement sur les effectifs des établissements d'enseignement... de la même façon qu'un train peut en cacher un autre, l'identité "business" de la métropole francilienne dissimule encore l'autre métropole scientifique qui s'est développée en son sein.

L'agglomération parisienne, à cet égard, apparaît bien comme l'intersection de deux villes - de deux Paris, celui des affaires et celui de l'intelligence - qui se complètent peut-être plus aujourd'hui qu'elles ne divergent comme semble le suggérer une première lecture des évolutions actuelles.

Pour autant, la position francilienne sur la fonction recherche est loin d'être assurée et garantie pour l'avenir. Secteur géré par le gouvernement, la recherche publique de la région fait face à deux mutations combinées qui ont déjà, et auront peut-être encore à l'avenir, des effets profondément déstabilisants: la « régionalisation » de la recherche d'une part et les départs massifs à la retraite -trop prématurée pensent certains chercheurs encore verts- d'une part importante des chercheurs.

La "sur-concentration" de la recherche française en région Ile de France fait depuis longtemps l'objet de politiques nationales "d'aménagement du territoire" fondées sur des objectifs d'égalisation et de "régionalisation" de la recherche. L'idée d'égalité des territoires semble l'emporter dans ce domaine sur celle de nécessaire concentration spatiale de la recherche comme condition de son succès (il suffit de jeter un coup d'œil à une géographie mondiale des "chercheurs qui trouvent" pour le comprendre). Les succès de Boston ou de San Francisco sont le résultat de telles concentrations de cerveau, à l'échelle mondiale (aidée par l'histoire et par les pouvoirs publics lors des crises comme par exemple la deuxième guerre mondiale ou la course à l'espace et au nucléaire lors de la guerre froide, qui a permis par exemple au MIT de se hisser alors à la première place du monde scientifique mais aussi à celle des découvertes et brevets d'après-guerre...).

Il y aurait trop de chercheurs en Ile de France. La politique nationale de la recherche a donc été ces dernières années de "rééquilibrer" la répartition régionale des effectifs et des moyens, avec un succès que lui envieraient beaucoup de politiques publiques: entre 1992 et 1995, par exemple, le poids national des effectifs de chercheurs publics franciliens passe de 49,1% à 46,3%. L'idée du CNRS -suscitée par le rapport Gaudemar (1989)- et impulsée par plusieurs CIAT du début des années 1990- est d'inverser le rapport Ile de France-Province et de repasser de 60%-40% à 40%-60% en 10 ans. Le site de la Datar³¹ nous indiquait récemment (juste avant de devenir Diact, dédiée à la compétitivité des territoires !) que "*les objectifs sont aujourd'hui presque atteints et, tous établissements et organismes confondus, l'Ile de France ne représente plus que 30% des chercheurs même si l'ensemble des grands organismes reste à 43%*". Bravo.

Le secteur privé, qui préfère miser sur une recherche féconde que sur une recherche "territorialement équitable" n'a évidemment pas suivi cette tendance: en 1997, alors que l'Ile de France ne reçoit que 41% de la dépense publique de recherche, la recherche privée s'y est maintenue au niveau de 49% (ce qui nous renseigne au passage sur un désajustement croissant entre recherche publique et privée que d'autres politiques, dans le même temps, cherchent à rapprocher...). La position francilienne dans le domaine de la recherche tend à se dégrader d'une façon qui devient alarmante (et comme cela a déjà été souligné, y compris sur la recherche privée, par les analyses de l'IAURIF³²). La part de l'Ile de France dans les publications scientifiques est passée de 47% à 40% de l'ensemble national entre 1985 et 1997³³ (il est évidemment difficile d'apprécier la qualité respective des publications franciliennes et provinciales).

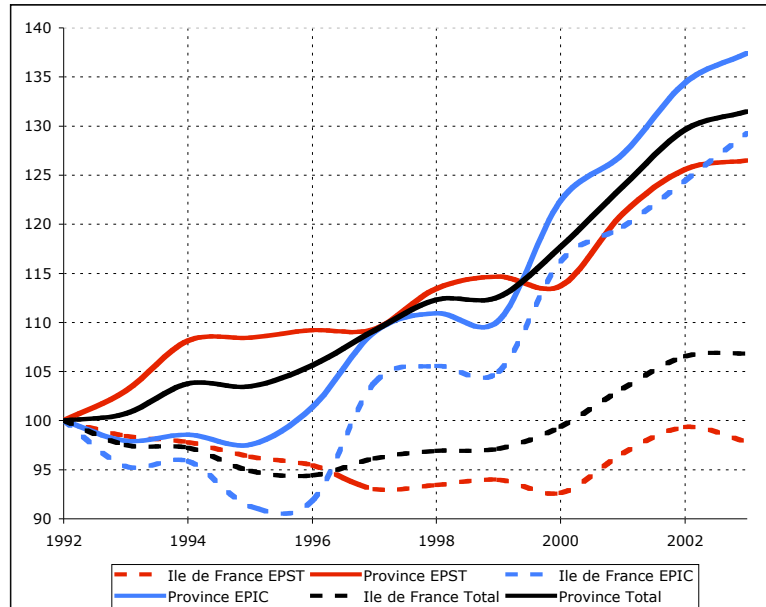
³¹[http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/Datar_ssc.nsf/4e46c164ca8210f2c125658d005a0f79/4ccc803907e4bbb3c1256bab00495c0a/\\$FILE/sscES&R1.pdf](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/Datar_ssc.nsf/4e46c164ca8210f2c125658d005a0f79/4ccc803907e4bbb3c1256bab00495c0a/$FILE/sscES&R1.pdf)

³² Voir notamment le rapport d'Odile Soulard (2004) *La recherche en Ile de France*. IAURIF. Téléchargeable depuis le site : <http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/Recherche-en-IDF/Recherche-en-ile-de-france.pdf>

³³ source: http://www.cfdt-iledefrance.fr/texte/cfdt_idf/solidair/sol_418/dos_rech.htm

Cette politique de réduction relative des effectifs de chercheurs franciliens n'a pas été que relative, exprimée par un poids dans la recherche française liée à une progression plus lente, elle est absolue entre 1992 et 1997, le nombre de chercheurs (en équivalent-temps plein) des EPIC et des EPST franciliens se réduit de 1 200 éléments, passant de 13 600 à 12 400 (Statistiques du Ministère de la Recherche)... Comme le montre le graphique 36, s'il y a un regain depuis, c'est du fait des EPIC (industriels et commerciaux) et non des EPST (scientifiques et techniques) et non des EPST dont les effectifs stagnent.

Graphique 36 : évolutions respectives des effectifs de chercheurs publics en Ile de France et en province. 1992-2003 (EPST et EPIC)



Source : d'après données du site internet du ministère de la recherche

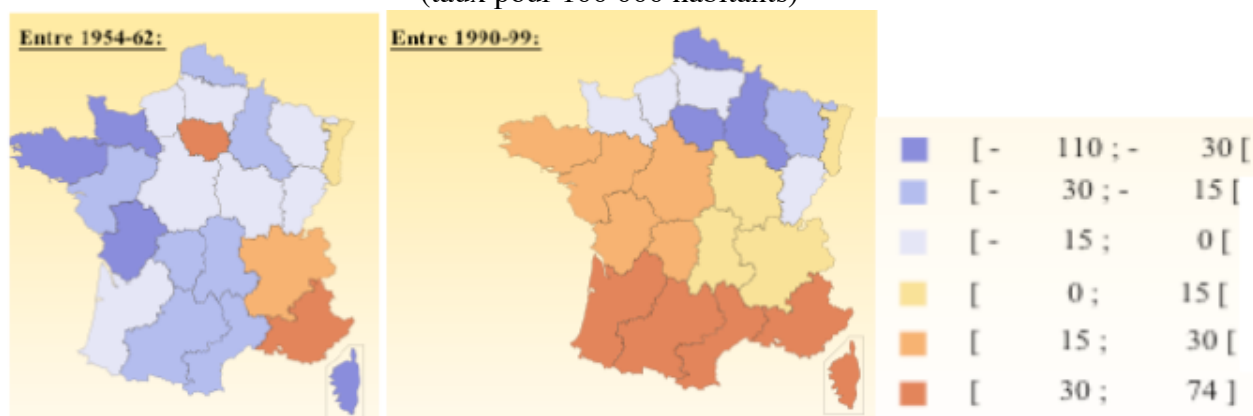
L'arbitrage des migrants entre revenu nominal, parité locale de pouvoir d'achat et qualité de la vie

Dans l'histoire et dans tous les pays, les flux migratoires ont toujours conduit les populations des territoires moins développés vers les territoires les plus développés. Nos grands parents ont quitté le milieu rural et l'agriculture pour se porter massivement vers les villes et leurs emplois ouvriers puis de service. Améliorer sa situation passait par la mobilité vers les espaces les plus développés. C'est encore ce à quoi l'on assiste aujourd'hui en Chine.

Ce n'est plus le cas en France. Globalement, les populations, y compris compte non tenu des retraités dont les logiques sont différentes, partent de la région la plus développée pour se porter vers des régions qui le sont moins. Comme le montre la carte 37, on assiste à une inversion de la géographie des flux migratoire interrégionaux entre les années 1960 et les années 1990. Concernant l'Ile de France, on l'a évoqué plus haut, on ne peut se contenter d'invoquer le seul effet de débordement du peuplement de la région sur les départements limitrophes du grand Bassin Parisien.

Dans une thèse soutenue récemment, Sophie Gonnard (2006)³⁴, grâce aux données mises à disposition de l'Oeil-CRETEIL par la CNAV, a pu analyser la cohorte des actifs français cotisant au régime général de la sécurité sociale ayant opéré une migration interrégionale en 1999 (domicile et emploi). Connaissant leurs situations (statut professionnel, salaire, secteur,...) avant et après leur migration, il lui a été possible, de façon économétrique, de déduire, à porteriori et sur une base exhaustive, la nature des motifs de ces mobilités tout à la fois professionnelles et résidentielles. Le résultat le plus frappant est qu'il se confirme, sur la base de l'analyse de trajectoires individuelles, que l'augmentation du revenu ne constitue plus, au contraire, un motif de migration.

**Cartes 37 : L'inversion des migrations interrégionales définitives :
1954-1962 vs 1990-1999**
(taux pour 100 000 habitants)



Source : Sophie Gonnard (2006), d'après Insee

Les régions les plus attractives pour ces migrants sont généralement celles dans lesquelles les évolutions de leur revenu sont les plus faibles ! Au contraire, leurs revenus augmentent plus rapidement dans celles de l'Est (Lorraine et Alsace), considérées comme moins attractives. Globalement, ce que Brigitte Baccaïni a appelé « l'appel de l'Ouest »³⁵, la ruée vers le littoral atlantique prenant la relève sur celle vers le midi méditerranéen, ne semble pas aujourd'hui pilotée par la recherche d'une amélioration du revenu des actifs. Ou de moins de leur revenu nominal...

La question en effet, qui reste encore difficile à traiter de façon rigoureuse, est de savoir quel poids les migrants accordent à la question des différences territoriales de coût de la vie dans leurs décisions de migrations, afin de mieux comprendre l'arbitrage qu'ils opèrent entre des considérations purement monétaires et d'autres relevant de la qualité de la vie. L'analyse de Gonnard ne porte que sur des salaires nominaux, du fait de l'inexistence de parités de pouvoir d'achat localisées en France. Les actifs franciliens qui quittent la région le font-ils pour plus de consommation, pour plus de qualité de vie ou pour un cocktail des deux ? Il s'agit là encore d'un chantier de recherche pour l'avenir et dont les résultats sont cruciaux pour l'avenir économique des grandes métropoles (et du pays, si, comme on nous l'explique, les gisements de croissance macroéconomique sont métropolitains).

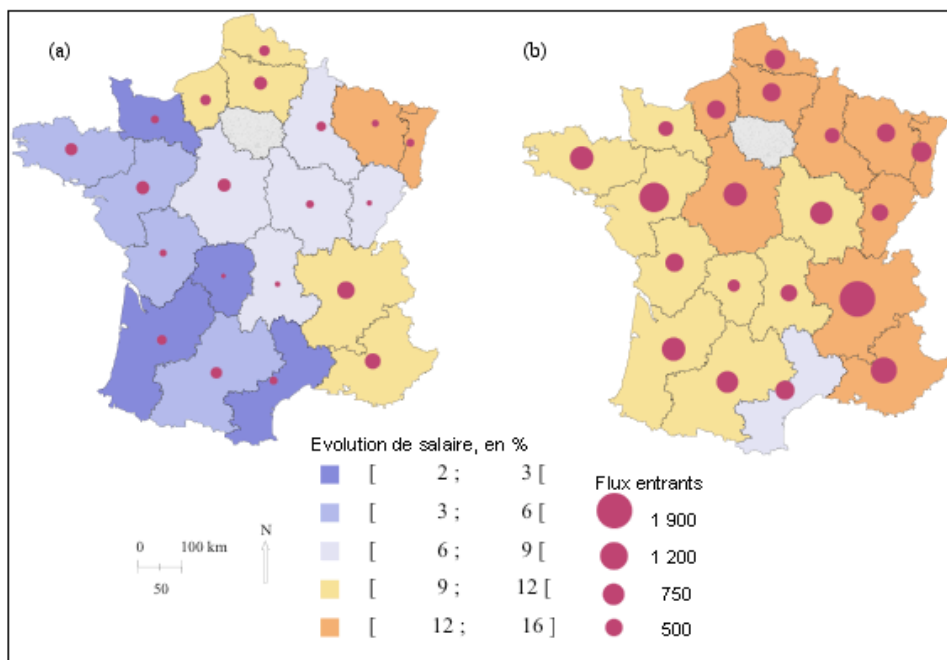
³⁴ Sophie Gonnard (2006) *L'inversion des flux migratoires interrégionaux : de nouveaux rapports entre migrations internes et développement territorial ?* Thèse de doctorat. CRETEIL-Institut d'Urbanisme de Paris – Université Paris-Val de Marne. Polyg. 375 pages.

³⁵ Brigitte Baccaïni (2001) « Les migrations internes en France de 1990 à 1999. L'appel de l'Ouest » *Economie et statistique* n° 344-4.

Une inversion de flux peut en effet en cacher une autre : historiquement, la main-d'oeuvre des régions moins développées migrait vers les régions plus riches alors que le capital se déplaçait des régions riches pour aller s'investir dans les régions pauvres afin d'y bénéficier des bas coûts de production. Main d'oeuvre et capital se croisaient ainsi en chemin. On peut penser que c'est toujours le cas, mais désormais à l'envers.

Carte 38 – Evolution du salaire annuel moyen brut des migrants entre 1999 et 2001 (en % et à structure par âge équivalente³⁶) selon leur région de destination

Migrants ayant quitté l'Ile-de-France (a) ou ayant migré au sein de la Province (b)



Source : carte réalisée à partir des données de la CNAV (Gonnard, 2006)

Les théories en vogue de la « Nouvelle Economie Géographique » nous prédisent qu'à la nouvelle concentration du capital dans les métropoles à fortes « économies externes d'agglomération » et faibles « coûts de transaction » devrait s'accompagner d'une nouvelle concentration des actifs dans ces métropoles. On constate l'inverse, et pas qu'en France : au moment où les flux de capital devraient s'inverser et retourner dans les régions les plus productives, la main-d'oeuvre cesse de s'y concentrer et retourne dans les territoires les moins productifs ! L'histoire serait presque drôle si elle ne se déroulait pas au moment où nos pays rentrent dans une phase historique de pénurie de main d'oeuvre...

Quels sont les moteurs de cette inversion des flux migratoires ? A coup sûr, l'égalisation progressive, au fil des décennies, des salaires interrégionaux a joué et continue à jouer un rôle important. A travail égal, on était hier nettement mieux payé en Ile de France qu'en Province. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans un travail antérieur³⁷ on avait montré que les disparités interrégionales de salaires catégoriels s'étaient réduite de l'ordre de 40% entre 1962 et 1988.

³⁶ La variation de salaire à structure par âge « équivalente » permet d'effacer l'effet de structure lié à la différence de structure par âge des salariés qui migrent dans les différentes régions (en prenant comme référence la structure par âge de l'ensemble des migrants).

³⁷ Davezies L. (1993) " *Les disparités spatiales* " Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches. OEIL-IUP-UPVM. 128 pages

Le mouvement s'est poursuivi. Pour l'Insee³⁸, en 2000, les inégalités de salaires moyens entre les régions françaises ne s'expliquent pratiquement plus que par des effets de structure de qualification ou de type d'établissement. En bref, indépendamment de sa productivité selon sa localisation, un emploi serait pratiquement payé également selon sa localisation. Plus précisément, on peut considérer qu'à emploi égal, on est payé de l'ordre de 10% de plus en Ile de France que dans la région de référence de l'analyse de l'Insee (le Centre).

Mais là encore, on ne parle que de salaire nominal. Les mêmes 100 euros de revenu ont-ils le même pouvoir d'achat sur l'ensemble du territoire ? Il est difficile de répondre à cette question. D'abord parce que l'on ne dispose pas (ou plus) d'indices de prix localisés ou de parités régionale de pouvoir d'achat. Les Etats-Unis et le Canada produisent depuis longtemps de telles données qui ont singulièrement enrichi les analyses territoriales. Gonnard (2006) cite ainsi les travaux de Coelho et Ghali (1971)³⁹, *qui montrent que si les villes du Nord des Etats-Unis offraient dans les années 1960 des salaires, en moyenne, plus élevés à ceux des villes du Sud, la prise en compte du coût de la vie conduit à une certaine inversion des disparités spatiales.... Alors que le salaire horaire moyen dans les villes du Nord est supérieur de 8,5% à celui des villes du Sud en 1963, le salaire horaire moyen réel est, quant à lui, supérieur de 1% dans les villes du Sud (cette inversion s'observe également au niveau du salaire annuel moyen)⁴⁰. Selon les auteurs, ces résultats suggèrent que les salaires plus élevés versés par les villes du Nord ne font en réalité que compenser un coût de la vie plus important⁴¹.*

Gonnard signale aussi les travaux de Hochs (1972)⁴² qui a cherché à comprendre pourquoi les salaires étaient plus forts dans les grandes villes. Selon lui, les disparités spatiales de salaire ne permettent pas seulement de compenser le coût de la vie qui est croissant selon la taille des villes, mais aussi les nuisances urbaines comme la pollution ou encore les taux importants de criminalité, plus élevés dans les grandes villes.

En bref, selon ces auteurs et d'autres encore, les disparités de salaires sont -étaient, devrait on peut être dire- un mécanisme de compensation et des coûts de la vie et des nuisances environnementales (pollution, sécurité,...etc). D'autres auteurs ont poursuivi dans cette voie en tentant d'intégrer aux analyses des flux migratoire des notions de salaire réel (net des variations locales de coût de la vie) (Rosen, 1974 ; Graves et Linneman, 1979 ; Roback, 1982 ; Henderson, 1982)⁴³.

³⁸ Rasolofoarison J., 2000, « Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois », *Insee Première*, n°738. ces analyses sont confirmées et détaillées dans Combes P.P., Duranton G. et Gobillon L., 2003, « Origine et ampleur des inégalités spatiales de salaire en France », in *Compétitivité*, Rapport du Conseil d'analyse économique, n°40, Paris : La documentation française, pp163-183

³⁹ Coelho P., Ghali M., 1971, « The End of the North-South Wage Differential », *American Economic Review*, pp932-937.

⁴⁰ Les résultats présentés ici ne tiennent pas compte des effets de structure dans les différences de salaire. Toutefois, les auteurs montrent par ailleurs que, quel que soit le secteur d'activité, les différences de salaire entre le Nord et le Sud sont complètement annulées par le différentiel de coût de la vie.

⁴¹ Ils s'appuient sur le cas de dix villes, celles pour lesquelles ils disposent de données sur les salaires.

⁴² Hoch I., 1972, « Income and city size », *Urban Studies*, vol. 9, n°3, pp299-328.

⁴³ Rosen S., 1974, "Hedonic prices and implicit markets : product differentiation in pure competition", *Journal of Political Economy*, 82, pp34-55; Graves P.E., Linneman P.D., 1979, "Household migration: theoretical and empirical results", *Journal of Urban Economics*, 6, pp383-404; Roback J., 1982, "Wages, Rents, and quality of life", *Journal of Political Economy*, 90, pp 1257-1278; Henderson J.V., 1982, "Evaluating consumer amenities and interregional welfare differences", *Journal of Urban Economics*, 11, pp32-59.

En France, l'Insee qui produisait des indices de prix (hors coût du logement...) pour les grandes villes françaises a interrompu ses livraisons depuis le début des années 1990. Si les enquêtes demeurent, permettant de relever des prix dans une centaine de villes françaises, rien n'est plus publié sur cette question.

On peut pourtant se demander s'il ne s'agit pas là d'une question économique de premier ordre. Est ce une bonne nouvelle que la négociation sociale ait permis d'égaliser les salaires entre les territoires du pays ? A travail égal, salaire égal ! Mais n'est-t-on pas plutôt arrivé à une situation d'égalité des salaires nominaux et d'inégalité des salaires réels, les actifs urbains, plus productifs, étant confrontés à des indices de prix plus élevés et à des inconvénients environnementaux plus fortes, se voyant retirées les compensations salariales dont ils disposaient traditionnellement ?

Sans parité de pouvoir d'achat, il est impossible de répondre rigoureusement aujourd'hui à cette question. On a cependant esquissé des éléments raisonnables de réponse à cette question. Les résultats de ces calculs se trouvent dans le tableau 39.

Tableau 39 : Esquisse de mesure des disparités interrégionales de pouvoir d'achat.
Régions choisies.

(i) Revenu disponible brut par habitant , (ii) salaire moyen net des effets de structure

indice 100=moyenne nationale

	Ile de France	Pays de la Loire	Languedoc-R.	PACA	Rhône Alpes
PIB/emploi 2004	131	88	90	99	97
PIB/habitant 2004	154	91	78	92	100
Revenu déclaré 2004(DGI)/hab	132	92	88	101	100
IRPP 2004/hab	195	70	73	101	91
Revenu disponible brut 2003/hab.	124	94	90	99	102
Indice de loyer 2003	173	111	91	120	93
pouvoir d'achat de 100 euros - 2003	86	97	103	94	103
Pouvoir d'achat par habitant	107	91	93	94	104
Indice salaire catégoriels	110	98	98	100	102
Pouvoir d'achat par salarié	95	95	101	94	105
Solde migratoire 1990-1999	-4,6%	1,9%	7,7%	4,1%	1,0%

Sources : d'après Insee, DGI, Snoupi

Notes :

- Le « revenu disponible brut » (RDB) est constitué de l'ensemble des revenus des ménages, prestations sociales non imposées comprises, nets des impôts directs dont ils se sont acquittés. Le « revenu DGI » ne comporte que les montants déclarés à l'impôt (hors prestations sociales, revenus mobiliers faisant l'objet de prélèvement libératoire, ...)
- « L'indice de loyer » est l'indice calculé à partir des données « SNOUPI », (fichier mis en ligne par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière, UNPI). Il s'agit d'un « loyer de marché net de l'effet qualité », c'est-à-dire du montant de loyer au mètre carré pour contrats de location de biens comparables signés en 2003
- L'indice de pouvoir d'achat est une estimation fondée sur le mode de calcul de l'indicateur américain de la *National Association of REALTORS*. (cité par Gonnard, 2006) qui fait peser les variations du coût du logement sur 33% des dépenses (sachant que le prix du sol a un impact non sur les seuls logements mais aussi sur l'ensemble des biens et services vendus en utilisant le sol –coiffeurs, restaurants,...etc
- Le pouvoir d'achat par habitant applique le pouvoir d'achat de 100 euros au revenu disponible brut par habitant
- « L'indice de salaire catégoriel » est celui indiqué par Rasolofoarison J. (2000), qui rend compte des différences de salaires régionales nettes des effets de structure de qualification ou de type d'entreprise. Il s'agit donc, à travail égal, de l'indice de salaire selon les régions.

Il convient de noter que dans le calcul des données du tableau 39, la parité de pouvoir d'achat calculée est, en quelque sorte, une parité « marginale », pour un nouvel arrivant, et non une parité pour un habitant résidant depuis longtemps dans la région. En effet les valeurs des loyers SNOUPI retracent les prix pour les loyers négociés en 2003. Cette convention est

plutôt favorable à une analyse des rapports entre niveaux des prix et mobilité résidentielle, mais devrait être complétée par une mesure des parités « moyennes » : l'écart de coût de la vie d'un migrant se mesurant en effet par différence entre la parité « moyenne » du territoire qu'il quitte avec la parité « marginale » du territoire dans lequel il s'installe.

Le tableau 39 présente une synthèse des paradoxes franciliens : avec un indice de PIB par habitant de 154, la région dispose finalement d'un indice de pouvoir d'achat par habitant de 107 ! L'essentiel de cet « avantage » de 7 points d'indices tient simplement au fait que la part des actifs dans la population francilienne est plus importante qu'en Province : l'indice de taux d'activité de la population francilienne est de 112 en 1999 ! Dit autrement, en pouvoir d'achat par actif, ce n'est pas un bénéfice de 7 points d'indice qu'enregistre la région mais un déficit de 5 points !⁴⁴

Si l'on regarde du côté des salaires franciliens, hors effet de structure, c'est-à-dire si l'on compare le pouvoir d'achat d'un même salarié selon qu'il vit en Ile de France ou en Province, on note bien qu'il gagne, nominalement, en gros 10% de plus en Ile de France que son homologue moyen national, mais compte tenu de l'indice des prix calculé, il se retrouve finalement avec un indice de pouvoir d'achat de l'ordre de 95 !

A ce jeu, il y a des gagnants : la Province, de façon générale, bénéficie à la fois de l'égalisation des salaires (et plus généralement des revenus grâce notamment aux revenus des retraites) et d'indices des prix plus favorables. Mais comme le montrent les exemples présentés dans le tableau, les situations sont très contrastées et suggèrent des balances « productivité - indice des prix – qualité environnementale » différentes... et donc produisent des arbitrages migratoires eux-mêmes différents.

Ces données, encore grossières mais dont on peut penser qu'elles sont assez robustes pour décrire les mécanismes à l'oeuvre, ne permettent pas clairement de faire la part entre les avantages/désavantages régionaux respectifs en termes d'indice de prix et de qualité environnementale. Du reste, les deux sont liés : l'indice des prix reflète partiellement la qualité environnementale, à un degré qui varie selon les régions en fonction de l'état du marché immobilier. Certains migrants peuvent préférer des prix plus élevés dans un environnement de bonne qualité (pays de la Loire) ou des prix inférieurs dans un environnement moins valorisé (Rhône-Alpes)... En Ile de France, la situation est « pure », perdant sur tous les tableaux, le solde migratoire y est très négatif.

Si l'on veut mieux contrôler intellectuellement, mais aussi politiquement, les mécanismes migratoires internes, il serait nécessaire de mieux mesurer les coûts et bénéfices pour un agent actif, de son choix de localisation. Calculer un salaire réel à l'aide de véritables parités de pouvoir d'achat territorialisées⁴⁵, et, économétriquement, faire la part, dans les facteurs de flux migratoires, entre la recherche de gains de revenu réel et de gain environnemental (pour la part non saisie dans les indices de prix).

⁴⁴ Le fait que l'indice de pouvoir d'achat moyen par actif et celui d'un salarié donné soit de 95 dans les deux cas est une coïncidence dans la mesure où le contenu du revenu des actifs inclut les revenus non salariaux et les prestations sociales (notamment actifs). Le revenu par actif est ici un simple rapport arithmétique (instructif mais conceptuellement douteux) du revenu de tous les ménages (y compris non actifs et chômeurs) aux seuls actifs occupés.

Pour revenir à l'Ile de France, il n'est ni imaginable ni durable que se poursuive l'hémorragie migratoire qu'elle connaît actuellement. Certes elle est encore capable de retenir et d'attirer certains types de professionnels très qualifiés ou spécialisés dans certains métiers français qui restent essentiellement franciliens. Le plus gros de la progression de l'emploi dans des secteurs comme l'audiovisuel se fait, par exemple, en Ile de France. Les métiers des professions libérales sont les seuls types d'emplois pour lesquels l'Ile de France a connu une progression plus rapide que la province entre 1990 et 1999. Sur ces créneaux, on continue à « monter à Paris ». Mais ils ne pèsent pas très lourd dans l'emploi national et, surtout, ils ne peuvent à eux seuls faire vivre la région. L'ensemble des métiers intermédiaires, ou, pourrait-on dire, « territorialement banals » sont indispensables au fonctionnement de la région, y compris dans ses secteurs les plus « pointus ». Or, ce sont ces catégories qui sont les plus sensibles à cet effet de ciseau entre l'égalisation des salaires et la différenciation des indices de prix, tout en étant les plus mobiles (les plus pauvres n'ont souvent pas les moyens de la mobilité résidentielle), alors que ce sont précisément leurs métiers pour lesquels les offres d'emploi explosent en Province, dans un contexte national de pénurie croissante de main d'oeuvre.

Pour l'économiste, il n'y a pas là de problème pour l'Ile de France : si les actifs partent, ils seront plus rares et donc plus chers, mieux payés et ils arrêteront de partir ou ils reviendront de la Province. C'est ce que l'on peut imaginer sur le papier. Pourtant, la montée en puissance de l'égalisation territoriale des salaires – compte non tenu des différences de conditions locales de vie – n'a pas été, elle, le fait de mécanismes de marché et a largement été un artefact produit par la négociation collective et des accords généraux de branche. Il est difficile d'imaginer que le marché puisse seul défaire, spontanément, ce que l'action collective a construit. On peut craindre que la préférence pour l'égalité (travail égal, salaire égal) produise une sorte d'inélasticité à la hausse des salaires franciliens (ou à la baisse des salaires provinciaux) et cela, dans un contexte de pénurie généralisée de main-d'oeuvre qui ferait qu'une augmentation négociée des salaires en Ile de France pourrait être vécue comme un coup de poignard contre l'« aménagement du territoire ».

On peut penser, sur ce sujet, comme sur d'autres évoqués ici, que la première urgence, pour anticiper des conflits d'intérêts régionaux qui se révéleront à court terme, est d'améliorer le niveau de connaissance objective des acteurs sur les enjeux territoriaux actuels (notamment sur le rôle de l'Ile de France dans la compétitivité nationale, sur l'avantage de stratégies territorialement discriminantes, sur les solidarités effectives de développement entre Paris et la province, sur la réalité des revenus réels des français selon leurs localisations,...etc).

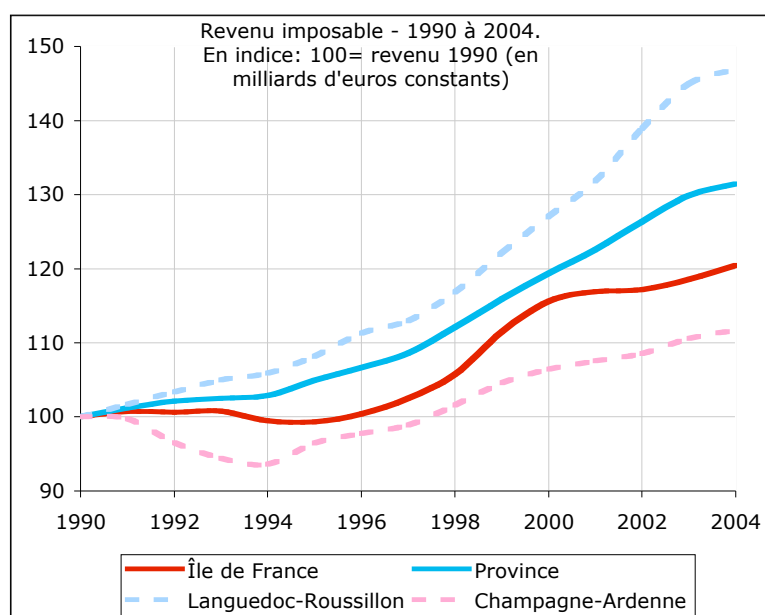
4 - La sous-consommation et ses effets sur l'emploi francilien

Comme vu dans la première partie, le volume de revenu déclaré des ménages (source DGI) a progressé moins vite, en euros constants, en Ile de France que dans le reste du pays ces dernières années. Entre 1990 et 2004, ce volume progresse de 20% en Ile de France et de 31% en Province.

Comme le montre le graphe 40, la région qui voit son volume de revenu progresser le plus rapidement est le Languedoc-Roussillon, considéré comme la région la plus en retard de développement du pays, et qui voit le volume de son revenu augmenter de près de 50% ! Champagne-Ardennes est la lanterne rouge des 22 régions françaises, juste après l'Ile de France, avec une progression de seulement 12%.

Pour donner un ordre de grandeur du décalage de l'Ile de France par rapport à la Province, on peut chiffrer à un montant de l'ordre de 13 milliards d'euros la différence entre les 144 milliards de revenu disponible en 2004 et les 157 qu'elle aurait eu si le volume de revenu de la région avait progressé comme celui de la Province depuis 1990. Ces 13 milliards d'euros représentent près de 10% du revenu des ménages de la région... Rappelons que, dans le même temps, le poids du PIB de l'Ile de France dans le pays est resté pratiquement inchangé : 28,7% en 1990 et 28,7% en 2005.

Graphe 40 : Variation du volume de revenu disponible des ménages entre 1990 et 2004
Territoires choisis. Euros constants.



Source : DGI

Cette érosion relative du revenu des ménages franciliens –à contribution inchangée au PIB national- se traduit, à l'évidence, mécaniquement par une inflexion de la consommation et donc des activités et des emplois répondant à la demande des ménages. Il est pourtant difficile d'évaluer ce manque à gagner en emplois. Si la littérature est très bavarde sur la question de l'économie géographique de la production, elle est pratiquement muette sur celle de

« l'économie géographique de la consommation ». Concepts et mesures sont ici pratiquement tous à construire.

Les limites de la méthode de Hoyt

Les manuels d'économie urbaine présentent depuis longtemps des méthodes d'analyse permettant de distinguer les emplois privés locaux travaillant à satisfaire une demande extérieure (ceux qui constituent la « base exportatrice » locale) de ceux fournissant des biens et des services demandés localement (les « emplois domestiques »). La méthode, déjà ancienne, attribuée à Homer Hoyt⁴⁶ est généralement présentée, sous des formes variées, comme étant préférable pour faire la part des emplois basiques et domestiques locaux. Elle est souvent mise en oeuvre, encore aujourd'hui, dans les travaux de statisticiens ou d'économistes. On la retrouve exposée, par exemple, dans le manuel de référence de Philippe Aydalot « *Economie régionale et urbaine* » (Economica, 1986).

L'idée est simple : les emplois répondant à la demande locale sont plus uniformément répartis que ceux travaillant pour la demande extérieure au territoire : les emplois de boulangers sont plus répartis que les emplois de l'industrie automobile. L'idée consiste donc à mesurer ce que pèse dans l'emploi local (pour un découpage en aire urbaine ~~chaque~~ ^{un} des départements) secteurs d'activités, et cela dans tous les territoires du pays considéré. Pour un secteur donné, la part dans l'emploi local dans le territoire dans lequel il est le moins présent sera considéré, pour l'ensemble des territoires, comme l'emploi nécessaire à répondre à la demande locale⁴⁷. Revenons à nos exemples : il y a de nombreux territoires sans aucun emploi dans l'industrie automobile. Cela signifie que les emplois de ce secteur ne répondent jamais à la demande locale. En revanche, dans le territoire dans lequel ils sont le moins présents, les emplois de boulangerie représentent x% de l'emploi local. Cela signifie que dans tous les territoires, les emplois de boulangerie représentant x% de l'emploi local sont « domestiques » et que tous ceux qui sont en excédant doivent répondre à une demande extérieure et être considérés comme « basiques ». Dans un pays donné, si le taux minimal est de 1%, cela signifie que dans une ville dans laquelle les emplois de boulangerie représentent 2% de l'emploi local, la moitié seront considérés comme « domestiques » et l'autre comme « basique »...

Cette méthode présente l'avantage de tenir compte du fait qu'un même type d'emploi peut être aussi bien domestique que basique, *selon sa zone de chalandise*, et constitue une amélioration par rapport à des approches conventionnelles mécaniques considérant que *par nature* tel ou tel type d'emploi fait partie de l'une ou de l'autre catégorie. C'est par exemple le reproche que l'on peut faire à la méthode « Beckouche-Damette » pour l'élaboration de la grille STRATES⁴⁸ (réactualisée et révisée récemment par Ludovic Halbert⁴⁹). Pour eux, tel ou tel type d'emploi, quelle que soit la quantité de sa présence sur un territoire, est classé dans une case de la grille et doit être considéré comme faisant partie de la catégorie, par exemple,

⁴⁶ Weimer, Arthur M., and Homer Hoyt., 1948, *Principles of Real Estate*. Rev. ed. New York: Roland Press Company,

⁴⁷ dans son manuel, Aydalot propose d'utiliser une méthode fondée sur la part moyenne de l'emploi (et non pas minimale).

⁴⁸ Beckouche Pierre et Damette Felix (1994) " Economie, société et territoires. Une grille d'analyse globale de l'emploi ". *Economie et Statistiques*, INSEE , Février 1994. La méthode d'élaboration de cette grille consiste à croiser les fichiers des secteurs (en NAP), de qualification et de métier. Cette nomenclature n'est disponible que pour 1982 et 1990.

⁴⁹ Voir notamment : Halbert, L. 2005a, "Les métropoles, moteurs de la dématérialisation du système productif urbain français : une lecture sectorielle et fonctionnelle (1982-1999)", *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 3, 279-297

« reproduction simple » ou « reproduction élargie ». On a pu discuter ce choix dans le passé, dans la mesure où, à l'évidence, certains emplois peuvent répondre en même temps aux demandes locales et extérieures et se partager d'une infinité de façon entre elles.

Pourtant, la méthode Hoyt n'a pas que des avantages. Elle suppose réunies des conditions qui ne le sont souvent pas : une structure homogène de la consommation sur les territoires et des méthodes de production identiques (notamment du point de vue des contributions respectives du capital et de travail à la production). On a ainsi pu montrer, dans le passé, que certaines villes françaises avaient une part importante de leur emploi consacré à la réparation d'ascenseurs, ce qui suggérait qu'elles exportaient vers d'autres territoires cet excédent d'activité... alors qu'il s'agissait de villes plus denses et dotées d'une plus grande part d'immeubles à grande hauteur ! Cette méthode suppose également une neutralité du niveau des revenus sur les territoires, les emplois domestiques servant des populations socialement homogènes. Enfin, il s'agit de parts dans l'emploi et non de taux de couverture de la population, ce qui peut introduire des biais importants dans l'estimation des emplois domestiques d'aires urbaines ou de territoires dotés de forts ou de faibles taux d'emploi⁵⁰. En bref, cette méthode suppose également une égalisation des taux d'emplois des territoires, alors que c'est à l'inverse que l'on assiste actuellement, avec une dissociation croissante entre lieux d'emploi et lieu de vie (et de consommation).

Ces inconvénients sont plus ou moins reconnus par la littérature mais ne constituent pas un argument suffisant pour rejeter cette méthode qui reste largement utilisée. Dans un travail récent⁵¹, on en a mis en lumière un autre, plus gênant. Certes, cette méthode permet une photo, à un moment donné, assez satisfaisante de la part de l'emploi d'un territoire tourné vers la demande locale. Dans une approche statique et comparative, on peut ainsi, en gros mesurer l'emploi domestique local et qualifier la nature de l'économie d'un territoire. En revanche, il devient tout à fait hasardeux d'utiliser cette méthode pour mesurer l'évolution de ce type d'emploi dans le temps. On peut raisonnablement opter pour chacune des méthodes suivantes : (i) refaire le même calcul sur chacune des années, (ii) conserver pour chacune des années les taux minimaux constatés la première année, (iii) utiliser, à l'inverse, les taux minimaux de la dernière année pour calculer chacune des années, etc... On a ainsi calculé d'une demi-douzaine de façons différentes ce qu'avait pu être l'évolution des emplois domestiques d'un territoire donné. Les résultats obtenus sont extraordinairement différents et ne convergent pas vers un résultat moyen ou médian utilisable. La sensibilité des résultats à des changements nationaux ou locaux, n'importe où en France, de tel ou tel type d'emploi, a des effets très perturbants sur la stabilité de cette notion d'emploi domestique.

Prenons par exemple le territoire dans lequel la part des infirmières dans l'emploi local est le plus bas. C'est ce taux dans ce territoire qui fixe pour tous les autres ce qu'il sont supposés utiliser comme emploi pour satisfaire la demande locale de ce genre de service. Imaginons que ce territoire accueille l'année suivante une importante usine de mécanique. La part des infirmières dans l'emploi local va s'effondrer ce qui aura pour effet immédiat de faire chuter le nombre calculé d'emplois domestiques dans tous les territoires du pays ! On peut multiplier le nombre d'exemple d'évolutions banales, dans n'importe quel secteur ou territoire, qui ont

⁵⁰ le taux d'emploi est le rapport du nombre d'emplois locaux au nombre d'actifs (occupés ou pas selon les approches) locaux.

⁵¹ Tanguy P. & Davezies L. (2005) "Economie productive, économie résidentielle dans la base économique des Pays du Finistère" in J.Ch. Lollier, L. Prigent & H. Thouement (sous la dir.), 2005. *Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation*, Presses universitaires de Rennes. Pp 191-235.

finalement une incidence significative et absurde sur la mesure de l'évolution de l'emploi « domestique » d'un territoire donné.

Un essai de mesure de l'évolution de l'emploi dépendant de la demande locale

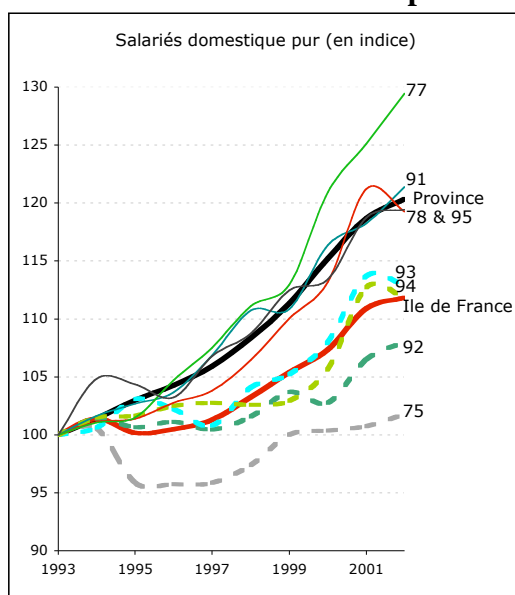
Ces graves limites de l'usage de la méthode de Hoyt ne permettent pas, raisonnablement, de l'utiliser pour mieux éclairer dans quelle mesure le ralentissement du peuplement et plus encore de la variation du volume de revenu des ménages de l'Ile de France s'y est traduit par une inflexion dans les activités répondant à la demande des ménages.

On a approché cette inflexion d'une première façon, non exhaustive, fondée sur le suivi d'un échantillon significatif d'activités que l'on peut considérer comme homogènement et purement domestiques. Il s'agit de 18 secteurs d'emplois salariés privés (sur 220) considérés comme « domestiques purs » et regroupant de l'ordre de 3 millions d'emplois en France.

Tableau 41 : les secteurs considérés comme « domestiques purs »

50.1	Commerce de véhicules automobiles
50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
50.3	Commerce d'équipements automobiles
50.4	Commerce et réparation de motocycles
50.5	Commerce de détail de carburants
52.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
52.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
52.3	Commerce de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie
52.4	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
52.5	Commerce de détail de biens d'occasion
52.6	Commerce de détail hors magasin
52.7	Réparation d'articles personnels et domestiques
80.1	Enseignement primaire
80.2	Enseignement secondaire
85.1	Activités pour la santé humaine
92.6	Activités liées au sport
93.0	Services personnels
95.0	Services domestiques

**Graphique 42 : Variation 1993-2003 de l'emploi salarié privé des secteurs considérés comme « domestiques purs ». département d'Ile de France et Province.
En indice. 100 = nombre d'emplois 1993**



Source : d'après Unedic

Sur la période 1993-2002, ces emplois ont évolué beaucoup plus lentement en Ile de France (12%) qu'en Province (20%), ce qui suggère qu'à un ralentissement de la variation du revenu des ménages a correspondu une inflexion de la consommation des ménages franciliens coûteuse en emplois salariés privés. On a vu plus haut que la variation du revenu francilien n'était que de 66% de celle de la Province et on observe ici que celle des emplois « domestiques purs » franciliens n'a été que de 60% de celle de la Province, ce qui renforce la présomption d'un lien entre les deux variables.

Une seconde façon d'aborder la question de la « sous-consommation » francilienne, plus générale, a consisté à établir, pour chacun des 220 secteurs, la relation entre la variation du volume de revenu dans les départements français (entre 1990 et 2004) et la variation de l'emploi salarié privé (1993-2004).

Il apparaît dans cette analyse que certains secteurs ont, sur l'ensemble des départements, une évolution nettement corrélée à la variation du volume de revenu. C'est par exemple le cas de secteurs comme « commerce de détail de produits pharmaceutiques », « commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé » ou « autres commerces de détail en magasin spécialisé », pour lesquels la variation de l'emploi salarié départemental est bien corrélée (coefficient de corrélation de l'ordre 0,6) à la variation du volume de revenu.

Une façon d'approcher le lien entre consommation locale (du moins ici le revenu des ménages qui en constitue, en première analyse, un indicateur) et emplois dans les secteurs privés locaux répondant à la demande des ménages a consisté à isoler les secteurs (i) présents dans tous les départements et (ii) dont l'évolution de l'emploi salarié a été corrélée à celle du revenu des ménages départementaux, avec un coefficient de corrélation d'au moins 0,25. Le tableau 43 montre que 26 secteurs (sur 220) répondent à ces caractéristiques. La corrélation entre l'évolution de leur emploi et celle du volume de revenu des départements varie entre 0,25 et 0,64, mais, et de façon frappante, la corrélation entre la variation du total de ces emplois et celle du volume de revenu est extraordinairement élevée, avec un coefficient de corrélation de 0,85 !

On isole ici, avec 6,2 millions d'emplois salariés privés « domestiques estimés » de l'ordre de 40% des emplois salariés privés français, ce qui constitue une forte amélioration par rapport à la première approche présentée plus haut. Il s'agit là des emplois qui réagissent le plus aux variations de la demande locale (approchée par le volume de revenu), ce qui ne signifie pas que les 60% restants soient strictement « basiques ». On peut penser au contraire qu'une grande partie des autres emplois évoluent certes en fonction d'autres caractéristiques locales que la variation du revenu (notamment en termes de spécialisation et de compétitivité) mais comprenant aussi pour beaucoup d'entre eux, la variation de la demande⁵². En bref, il ne s'agit pas ici d'une comptabilité précise visant à distinguer rigoureusement emplois « domestiques » et « basiques ». On a déjà dit plus haut que, contrairement à ce qu'avancent la plupart des manuels et au risque d'irriter les descendants d'Homer Hoyt, cette distinction reste aujourd'hui impossible à établir.

⁵² On peut donner quelques exemples de secteurs qui ne sont pas retenus dans l'approche proposée sans pour autant qu'ils puissent être considérés comme des secteurs purement « basiques » locaux : « *entretien et réparation de véhicules automobiles* » (110 000 emplois en 2004 et une progression de 32 000 entre 1993 et 2004) ; « *agences de voyage* » (47 000 et 15 000) ; « *assurances* » (151 000 et 10 000) ; « *télécommunication* » (58 000 et 46 000) ; « *enseignement secondaire* » privé (61 000 et 7 000) ; « *intermédiation monétaire* » (293 000 et 6 000)... avec ces quelques exemples, on réunit déjà de l'ordre de 700 000 emplois qui ont plus à voir avec la demande locale qu'avec la compétitivité « basique ».

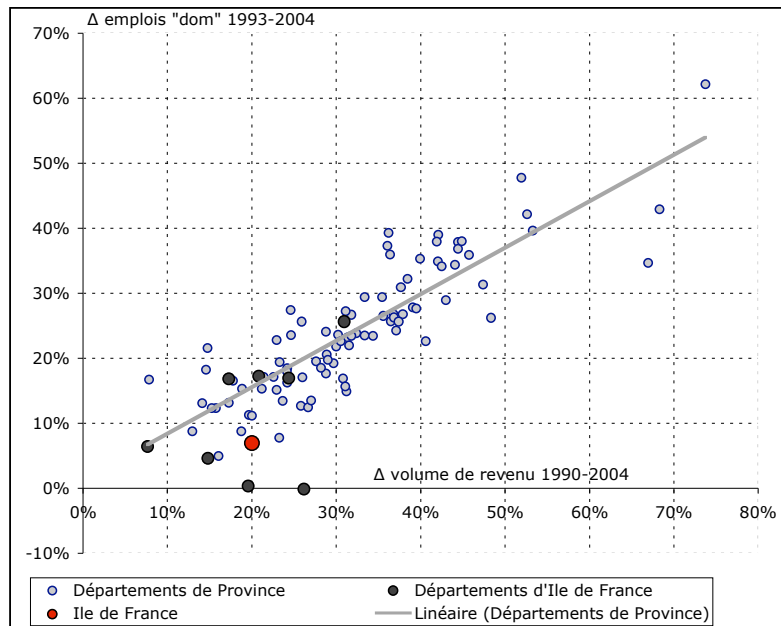
Tableau 43 : Une approche de l'emploi « domestique » : les secteurs dont l'évolution de l'emploi salarié privé (1993-2004) est corrélée à la variation du volume de revenu (1990-2004) dans les départements.

Code NAF	Libellé secteur	France 1993	France 2004	France Δ 93-04	France Δ 93-04	Ile de France Δ 93-04	Province Δ 93-04	Coeff. corrélation
52.3	Com. de détail de prod. Pharma. Et parfum.	120 208	152 489	32 281	27%	19%	29%	0,64
52.2	Com. de détail alim. en magasin spécialisé	77 663	80 771	3 108	4%	-16%	11%	0,63
52.4	Autres comm. de détail en magasin spécialisé	515 667	644 603	128 936	25%	17%	28%	0,58
45.4	Travaux de finition	293 253	317 293	24 040	8%	-22%	17%	0,57
55.1	Hôtels	152 933	178 334	25 401	17%	19%	16%	0,56
85.2	Activités vétérinaires	9 133	14 082	4 949	54%	38%	57%	0,55
85.1	Activités pour la santé humaine	460 260	519 735	59 475	13%	0%	16%	0,53
45.3	Travaux d'installation	294 872	321 443	26 571	9%	-18%	20%	0,52
51.1	Intermédiaires du commerce de gros	59 458	62 844	3 386	6%	-9%	17%	0,50
52.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé	481 001	624 052	143 051	30%	17%	33%	0,49
55.3	Restaurants	262 123	428 142	166 019	63%	51%	70%	0,49
93.0	Services personnels	159 914	176 893	16 979	11%	-1%	15%	0,49
51.5	Com. de gros de produits interm. non agricoles	198 957	214 068	15 111	8%	-14%	15%	0,46
50.1	Commerce de véhicules automobiles	213 003	213 606	603	0%	-10%	3%	0,46
60.2	Transports urbains et routiers	362 588	477 593	115 005	32%	25%	33%	0,45
45.2	Construction d'ouvrages de bât. ou de génie civil	491 047	563 864	72 817	15%	1%	18%	0,39
55.4	Cafés	49 424	52 227	2 803	6%	-34%	18%	0,37
67.2	Auxiliaires d'assurance	57 038	63 322	6 284	11%	-3%	19%	0,37
75.3	Sécurité sociale obligatoire	201 175	195 255	-5 920	-3%	-13%	1%	0,36
92.6	Activités liées au sport	59 133	99 110	39 977	68%	42%	79%	0,35
74.2	Activités d'architecture et d'ingénierie	162 694	231 429	68 735	42%	25%	55%	0,34
51.3	Commerce de gros de produits alimentaires	169 153	157 726	-11 427	-7%	-6%	-7%	0,33
70.3	Activités immobilières pour compte de tiers	166 843	234 226	67 383	40%	20%	62%	0,32
55.2	Autres moyens d'hébergement de courte durée	48 443	52 399	3 956	8%	-11%	13%	0,29
50.3	Commerce d'équipements automobiles	48 343	58 782	10 439	22%	10%	25%	0,26
26.6	Fabrication d'ouvrages en béton ou en plâtre	36 380	34 897	-1 483	-4%	-26%	0%	0,25
Sous total "domestique"		5 150 706	6 169 185	1 018 479	20%	7%	24%	0,85

Source : d'après Unedic

Note : le coefficient de corrélation, pour un secteur donné, concerne la relation, pour les départements français métropolitains, entre la variation de l'emploi de ce secteur et la variation du volume de revenu.

Graphique 44 : La relation entre la variation du volume de revenu et celle de l'emploi salarié privé des 26 secteurs considérés comme « domestiques ». Départements français.



Source : d'après Unedic et DGI

Note : pour l'ensemble des départements français, le coefficient de corrélation est de 0,85, le coefficient de détermination est de 0,74. L'équation de régression est la suivante : $y = 0,7395x + 0,001$

Le déficit de créations d'emplois domestiques en Ile de France

Ceci dit, avec ces 6,2 millions d'emplois « domestiques calculés », on peut quand même approcher significativement la question du rapport entre revenu, consommation et dynamique de l'emploi. Comme le montre le graphique 44, l'Ile de France, de façon générale, est pénalisée (i) par une faible progression de son volume de revenu et (ii) par le fait qu'elle présente un fort résidu négatif par rapport au modèle expliquant la croissance de l'emploi domestique par la variation du revenu.

Concrètement, cela signifie que si l'Ile de France avait eu la même progression du volume de son revenu que celle de la Province et avait réagi conformément au modèle, c'est-à-dire avait enregistré une augmentation de 31% de son volume de revenu et une augmentation de 24% de ses emplois « domestiques calculés », elle aurait engrangé non pas 91 000 emplois domestiques calculés supplémentaires, mais 312 000 !

Avec la variation effective de 20% du volume de revenu (DGI) de ses ménages, en étant fidèle au modèle, l'Ile de France aurait dû voir son emploi progresser de 15% et non de 7% comme cela a été le cas ! En nombre d'emploi, cela signifie qu'au lieu d'avoir vu progresser ses emplois « domestiques calculés » de 91 000 unités, c'est de 195 000 que leur nombre aurait dû s'accroître !

En bref, cela signifie que l'Ile de France enregistre un double déficit, (i) le premier lié à la faible variation de son volume de revenu des ménages et qui produit un manque à gagner de l'ordre de 117 000 créations nettes d'emplois « domestiques calculés » (195 000 au lieu de 312 000), (ii) le second lié à la faible relation revenu-emploi domestique qui lui fait perdre, encore, 104 000 emplois (91 000 créations nettes au lieu de 195 000). C'est donc au total un manque à gagner de l'ordre de 220 000 emplois salariés privés que subit l'Ile de France pour ces deux raisons. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une estimation portant seulement sur la part la plus identifiable de l'emploi domestique réel de la région et qu'elle doit minimiser le coût en emploi du double mécanisme (faible variation du revenu et faible capacité de transformation du revenu en consommation puis emplois).

Pour avoir, une fois encore, un ordre de grandeur du coût en emploi de ces mécanismes, ce manque à gagner de 220 000 emplois représente 8% du total de l'emploi salarié privé de l'Ile de France en 2004.

Tableau 45 : Variation du volume de revenu (1990-2004) et de l'emploi salarié privé « domestique calculé » et « autres » (1993-2004) dans les départements Ile de France.

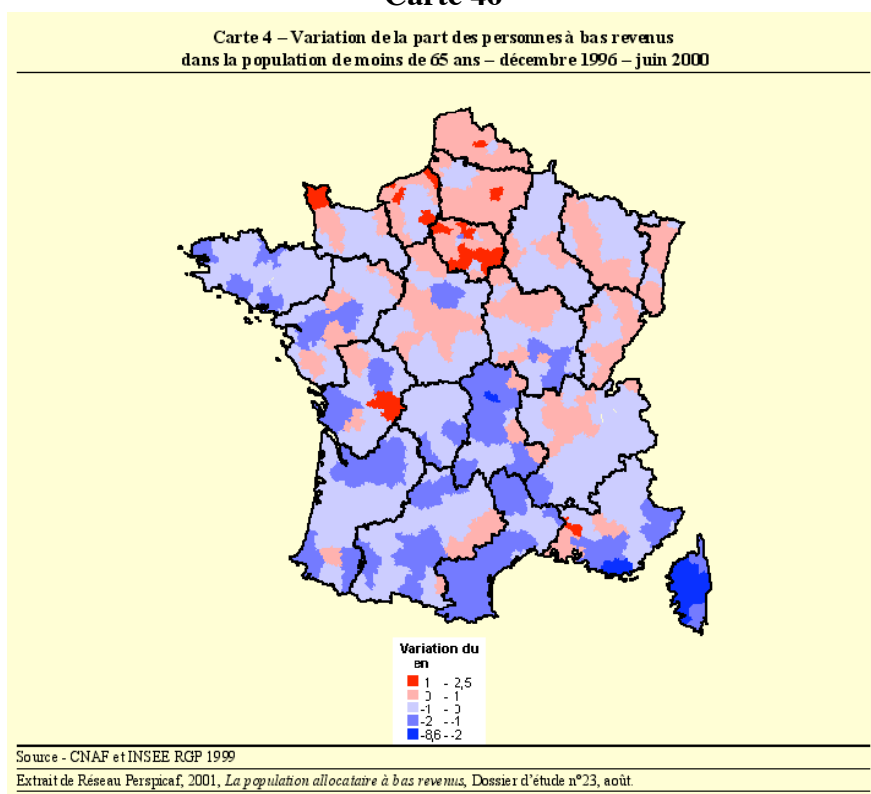
	Δ Volume de revenu 1990- 2004	Δ emplois salariés privés "Dom" 1993- 2004	Δ autres emplois salariés privés 1993-2004
Paris	20%	0%	-2%
Hauts-de-Seine	26%	0%	23%
Val-de-Marne	15%	5%	10%
Seine-Saint-Denis	8%	6%	18%
Val-d'Oise	17%	17%	29%
Yvelines	24%	17%	20%
Essonne	21%	17%	20%
Seine-et-Marne	31%	26%	26%
Ile de France	20%	7%	12%
Province	31%	24%	20%
Total	29%	20%	18%

Source : d'après Unedic et DGI

Comme le montre le tableau 45 ci-dessus, la grande différence entre l’Ile de France et la Province tient au fait que dans la première l’emploi salarié privé « domestique calculé » a cru moins vite que le reste de l’emploi salarié privé alors que c’est l’inverse dans la seconde. Ce fait est encore plus net au coeur de la région : Paris et la petite couronne voient leur emploi « domestique calculé » progresser de seulement de 2% (soit 16 000 emplois salariés privés) alors que les autres secteurs d’emplois progressent de 8% (soit 138 000 emplois).

Sachant, d’une part, que ces emplois « domestiques » sont pour beaucoup des emplois faiblement qualifiés et qu’ils constituent désormais, dans une région qui a connu une déindustrialisation plus rapide que la Province⁵³ et même que des régions comme le Nord-Pas de Calais, l’essentiel des opportunités de réinsertion dans l’emploi des actifs les plus vulnérables, il ne faut pas s’étonner que le taux de chômage de la région, traditionnellement inférieur à celui de la Province l’ait rapidement rejoint dans les années 1990. De même, le fait, surprenant en première analyse, que la pauvreté ait continué à progresser en Ile de France dans les années de croissance « bénies » entre 1996 et 2000⁵⁴, alors qu’elle reculait pratiquement partout en Province ne doit pas être étranger à ce mécanisme de panne de génération d’emplois liés à la consommation locale. On a vu plus haut, par ailleurs, que la progression du nombre de RMI a été beaucoup plus rapide, entre 2000 et 2004, en Ile de France qu’en Province (l’Ile de France passant de 16 à 18% des RMIste français !).

Carte 46



⁵³ Entre 1990 et 1999, les 240 000 destructions nettes d’emplois ouvriers en Ile de France représentent à elles seules 36% de l’ensemble des pertes de ces emplois en France.

⁵⁴ Entre 1996 et 2004, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a progressé de 2% en Ile de France alors qu’il se réduisait de 4% en Province. Davezies L. & Korsu E. (2002) "Un essai de géographie de la pauvreté" in *Rapport sur la pauvreté 2001-2002*, Observatoire National de la Pauvreté et de l’exclusion - Documentation Française. 77 pages.

Ces données illustrent bien un mécanisme territorial généralisé en France⁵⁵ : plus les territoires sont productifs et spécialisés dans les secteurs concurrentiels (« basiques »), plus leur pauvreté augmente. Plus ils sont tournés vers l'offre résidentielle et les secteurs de consommation locale, mieux ils la maîtrisent ! En matière d'économie territoriale, les vertus industrielles ne payent plus !

Ces mécanismes, plus nets encore en Ile de France qu'ailleurs, l'un d'inflexion relative du volume de revenu indépendamment de celui du PIB et l'autre de faible transformation du revenu en consommation/emploi domestique, sont largement indépendants de la question de l'efficacité productive de la région ou de sa compétitivité dans les secteurs basiques.

Le décalage PIB – revenu des ménages

On l'a déjà évoqué plus haut, il y a de nombreuses raisons qui permettent d'expliquer le fort décrochage du revenu des ménages francilien par rapport aux richesses créées dans la région.

D'abord le jeu du budget de l'Etat. Cette question est souvent évoquée alors qu'elle n'a que trop peu souvent fait l'objet d'un examen sérieux. Les quelques travaux disponibles, pour l'essentiel provenant de l'équipe de l'Oeil de l'université de Paris 12, sont déjà anciens. Le dernier calcul a été effectué, à la demande de la Commission Européenne, sur l'année 1993⁵⁶. Il en ressort que la contribution nette de l'Ile de France au budget de l'Etat (dépenses moins prélèvements en Ile de France) est de l'ordre de 5% de son PIB.

Le décalage entre cotisations et prestations de sécurité sociale serait d'un montant équivalent, lui aussi de l'ordre de 5% du PIB régional. C'est aussi ce que l'on trouve dans des travaux antérieurs⁵⁷. Cela tient essentiellement au « déficit » de retraités déjà évoqué d'une région qui pour 22% des actifs français ne compte que 14,5% de ses retraités (et sachant que les retraités mobiles, qui ont quitté l'Ile de France sont plutôt plus riches que la moyenne des retraités français).

On aurait donc, au total, un transfert total, vers la Province, de l'ordre de 10% du PIB francilien via les fonds publics (budget de l'Etat et Sécurité Sociale). Ce chiffre mériterait d'être précisé et réactualisé mais correspond en gros à ce qui avait été calculé en 1989 par des experts de l'Insee⁵⁸ lors de premiers essais de mise en place de CRAPUC (Comptes régionalisés des administrations publiques centrales). Ces chiffres n'ont jamais été officiellement publiés par l'Insee car reposant sur des conventions conceptuelles en rendant

⁵⁵ Davezies L. (2003) « Formes de développement des territoires et pauvreté » – in *Travaux de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'Exclusion 2003-2004*.- Documentation Française – 2004

⁵⁶ voir : Davezies L (1999) " Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne " *Economie et Prévision*, (Revue de la Direction de la Prévision) n°138-139, II/III, 1999.

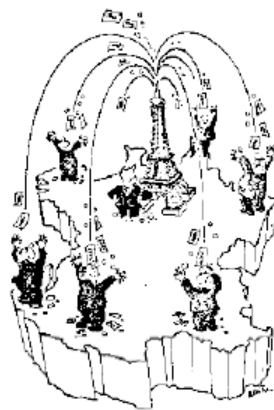
⁵⁷ Davezies L. [1993] *Budgets publics et redistribution spatiale: les effets du budget de l'Etat et de la sécurité Sociale sur la répartition régionale des revenus en 1989*. OEIL/IUP/Université Paris-Val de Marne. Rapport préparé pour et publié par l'IAURIF, 35 pages + annexes. Paris, 1993. Voir également Davezies L.[1991] « La place de Paris dans le budget de l'Etat. Eléments de solidarité fiscale ». *Annales de la Recherche Urbaine*. Novembre 1991

⁵⁸ Donnelier J.C. & Garagnon M. (1989) *Comptes régionaux des administrations publiques centrales*. Commissariat Général du Plan et INSEE, Division des Etudes Régionales. Note de présentation (non publiée). Mai 1989. Miméo. 6 p. + annexes. On retrouve ces données dans Godineau Xavier (1992) "Les comptes régionalisés des administrations publiques centrales. Un instrument à promouvoir" in Archambault Edith *La Comptabilité Nationale. Pourquoi faire?* Economica. 1992

délicate une présentation purement « comptable ». Une estimation a été effectuée par la direction régionale Ile de France de l'Insee, en 1995⁵⁹, qui donne là encore, et pour une année plus récente, une mesure équivalente de la contribution nette totale de l'Ile de France aux fonds publics (Etat et sécurité Sociale). On peut donc penser qu'un transfert interrégional de l'ordre de 10% de son PIB constitue une approximation raisonnable et prudente de son montant actuel (et cela d'autant plus que la contribution relative de l'Ile de France au PIB national est restée pratiquement inchangée depuis une douzaine d'années alors que le poids des prélèvements et des dépenses publiques a progressé significativement).

L'absence de données précises et actualisées sur ce point –pourtant majeur pour qui veut comprendre la dimension systémique de nos économies régionales- tient largement à une de ces nombreuses « exceptions françaises » qui fait que la plupart des acteurs politiques de gauche comme de droite, très diserts sur des sujets comme « l'autonomie du développement régional », ont du mal à admettre que l'Ile de France, par ses transferts redistributifs, constitue un (et peut-être « le ») moteur du développement de nombreux territoires et de la cohésion territoriale nationale. Développer cette idée, prendre le risque d'avoir scientifiquement raison mais politiquement tort, a été – et est peut-être encore- s'exposer aux foudres de l'ensemble du personnel politique français. Le dessin de Plantu, publié dans le *Monde* à la fin des années 1980, pour illustrer un article rendant compte des travaux de l'Oeil sur ce sujet, exprimait de façon un peu caricaturale le mécanisme exposé dans les colonnes. Mais cela ne suffit pas à expliquer la violence des protestations des lecteurs, aux premiers rangs desquels deux anciens ministres en charge de l'aménagement du territoire, l'un de gauche et l'autre de droite...

Dessin 47 : Illustration par Plantu d'un article du journal *Le Monde* rendant compte de travaux de l'Oeil sur la redistribution interrégionale des revenus liée au budget de l'Etat et de la Sécurité Sociale.



(Plantu)

Source : *Le Monde* du 30-11-1989

Une autre source de « fuite » du revenu francilien tient au fait que de nombreux actifs employés en Ile de France, et contribuant à son PIB, n'y résident pas et emportent avec eux le revenu qu'ils y ont gagné. On comptait en 1999 260 000 actifs travaillant en Ile de France et vivant ailleurs, soit 5,2% de l'emploi francilien. Selon l'Insee⁶⁰, la masse salariale ainsi exportée représenterait de l'ordre de 7% des salaires versés dans la région. En contrepartie, il

⁵⁹ INSEE(1995) “ L'Ile de France au coeur du processus de redistribution de la richesse ”. *Regards sur l'Ile de France*. n°30.,

⁶⁰ Insee (1995) déjà cité.

n'y avait dans le même temps que 66 000 actifs franciliens allant travailler hors de la région, soit 1,4% des actifs franciliens. En termes de balance, on peut donc considérer que la perte de revenu pour l'Ile de France, à ce jeu des navettes, est de l'ordre de 5% de ses revenus du travail.

L'exportation des revenus du capital générés par le PIB francilien, vers la Province ou l'étranger, d'un montant probablement significatif, reste impossible à calculer par manque d'informations statistiques régionalisées sur le rapatriement des profits vers les porteurs étrangers du capital mis en oeuvre dans la région. Il en est de même pour les revenus du capital des ménages francilien provenant d'activités extérieures à la région (et cela est d'autant plus difficile que les données fiscales de revenu des capitaux mobiliers sont très largement biaisées par l'existence du « prélèvement libératoire » sur la répartition duquel les banques, qui l'ont en charge, refusent de communiquer des données).

En bref, la conjugaison de ces mécanismes aboutit à ce décalage croissant, signalé plus haut, entre la contribution de l'Ile de France au PIB national et sa part dans le revenu des ménages (revenu disponible brut des ménages de l'Insee comprenant les revenus non imposés) et par là à la forte inflexion du volume de revenu venant irriguer son économie, avec de puissants effets négatifs sur son emploi domestique.

Le décalage revenu – consommation

Déjà pénalisée par les mécanismes de formation de son revenu, on a vu plus haut que l'Ile de France était également pénalisée par sa faible capacité à transformer ses revenus en consommation et en emplois domestiques. Comme on l'a vu, cette apparente sous-propension à consommer francilienne fait perdre pratiquement autant d'opportunités de créations d'emplois domestiques que l'érosion relative du volume de revenu dans la région.

Une des pistes d'explication de cette apparente « sous propension à consommer localement » des franciliens tient à la forte mobilité des ménages de la région. Les travaux récents de la Direction du Tourisme impulsés par Christophe Terrier ont permis de mettre en lumière une notion nouvelle et majeure de « présence » permettant de mieux mesurer les enjeux économiques de ces mobilités pour les territoires.

La présence calculée par l'équipe de Terrier permet de connaître, au-delà de données du recensement qui nous informent sur la population des résidences principales, la présence effective de population sur un territoire donné. Il s'agit donc de la population recensée à laquelle (i) on ajoute les journées (plus exactement les nuitées qui constituent l'unité de compte du tourisme) de résidents venus d'ailleurs (français et étrangers) et (ii) l'on retranche les journées de franciliens passées à l'extérieur (en Province ou à l'étranger). Le travail a été fait jour par jour sur l'année 2003⁶¹ et réactualisé sur 2005⁶² à l'échelle des départements français.

Un tel calcul permet de mesurer la « présence moyenne » dans l'année –en l'occurrence 2003- et de la rapporter à la population recensée afin de calculer un « coefficient de présence ».

⁶¹ Les résultats ont été publiés dans : Terrier Ch. et alii (2005) « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements. » *Insee Première* n° 1050 – Novembre 2005.

⁶² Terrier CH (Sous la dir.), 2006, *Mobilité Touristique et population présente. Les bases de l'économie présentielle des départements*. Ministère du Tourisme. Paris 128 pages

Dans le cas francilien, en dépit de sa position avantageuse comme destination touristique mondiale, le taux de présence est de 95,9%, ce qui rend compte d'un déficit important de présence de population. Dit autrement, en termes de « tourisme brut », l'Ile de France est championne en tant que première destination touristique mondiale. Beaucoup de gens, dont l'auteur de ces lignes, ont depuis longtemps expliqué en quoi cette manne de revenus venus de l'extérieur permettait de générer des emplois domestiques, « low-tech », dans la région, avec les effets socialement vertueux de réinsertion dans un emploi accessible les actifs de la région les plus vulnérabilisés par l'ajustement métropolitain de son économie. Ce qu'ils ont oublié c'est que tous comptes fait, en termes de « tourisme net », l'Ile de France est dans une position très déficitaire : les franciliens sont en effet plus nombreux à quitter la région que les touristes ne sont à y venir ! Et c'est également vrai pour le seul département de Paris ! Ce déficit est extrêmement important et a des implications économiques et sociales généralement ignorées. Pour donner un ordre de grandeur, ce déficit de présence, de l'ordre de 500 000 hommes-années, correspond au peuplement d'une aire urbaine un peu plus peuplée que celle de Montpellier et un peu moins que celle de Grenoble, les 14èmes et 15èmes aires urbaines françaises ! On a entendu souvent dire –et l'auteur de ces lignes doit encore avouer l'avoir lui-même doctement avancé- que le tourisme constitue un avantage économique significatif de la métropole économique parisienne. C'est tout simplement faux. Certes le « tourisme brut » y est important, mais son « tourisme net » y est désastreux. Tous comptes faits, s'y évapore l'équivalent de la consommation non de Grenoble ou de Montpellier, mais probablement plutôt de l'aire urbaine de Strasbourg ou de Nantes, sachant que les touristes franciliens sont les plus riches et donc les plus gros consommateurs de la région⁶³.

Tableau 48 : Estimation de la présence des populations dans les départements français en 2003.

	Population résidente INSEE 2002	Population présente (jour max.)	Population présente (jour min.)	population présente moyenne	Taux de présence	solde (pop. présente - pop.résidente)
Paris	2 147	2 336	1 560	2 141	99,7%	-6
Seine-Maritime	1 237	1 297	1 138	1 224	98,9%	-13
Seine-et-Marne	1 232	1 311	999	1 243	100,8%	10
Yvelines	1 370	1 400	872	1 293	94,4%	-77
Essonne	1 153	1 162	735	1 066	92,4%	-87
Hauts-de-Seine	1 471	1 490	820	1 354	92,0%	-117
Seine-Saint-Denis	1 396	1 412	1 122	1 340	96,0%	-56
Val-de-Marne	1 239	1 246	807	1 145	92,4%	-95
Val-d'Oise	1 122	1 131	815	1 059	94,4%	-63
Départements d'Ile de France	12 369			11 864	95,9%	-505
Départements de province	47 266			48 794	103,2%	1 528
Départements français	59 635	71 067	51 581	60 658	101,7%	1 023
France	59 635	62 478	59 708	60 658	101,7%	1 023

Source : Terrier et alii (2005)

Note : Les populations maximales et minimales de l'Ile de France ou de la Province ne peuvent être calculées par addition dans la mesure où ces journées ne sont pas les mêmes pour les différents départements. La comparaison entre la somme maximales ou des minimales des départements français et la population maximale ou minimale de la France entière montre l'écart des valeurs obtenues selon les deux calculs.

Cette analyse reste succincte et mériterait d'être renforcée par des travaux approfondis mettant en relation revenus, consommation et emploi sur les territoires français. Mais ils restent difficiles à mener du fait de l'absence de données détaillées de consommation sur les

⁶³ On considère que la dépense quotidienne d'un touriste (la moitié des français, les plus modestes, ne pratiquant pas le tourisme) se monte au double du revenu moyen quotidien français...

territoires. A l'heure où toutes les analyses macroéconomiques mettent l'accent sur le rôle de la consommation dans la croissance et l'emploi des nations, la « macroéconomie locale », ou ce qui voudrait lui ressembler, reste tributaire d'une école d'économie géographique ne retenant que les seuls avantages comparatifs compétitifs dans le registre de la production mondialisée. Il n'existe pratiquement pas de travaux complétant le dispositif théorique et analytique par des approches des avantages comparatifs résidentiels et « présents » des territoires et de la consommation. La consommation est la courroie permettant aujourd'hui une transmission du développement des secteurs d'activité exposés vers les secteurs protégés, des secteurs à ajustement rapide vers ceux plus lents, des actifs les plus performants vers les actifs les plus vulnérables, des gains de productivité vers les gains d'emploi, des secteurs ajustant de façon permanente pour demeurer sur le territoire vers celles qui sont peu ou pas délocalisables⁶⁴, de l'économique vers le social. La consommation doit être lue comme un mécanisme de « solidarité marchande » autrement plus puissant et dynamisant que la « solidarité publique ». Et ce mécanisme semble largement en panne aujourd'hui en Ile de France.

La sous-consommation francilienne constituerait ainsi un élément d'explication de l'énigme d'une région de plus en plus productive qui se voit plus sujette que d'autres à la montée du chômage et de la pauvreté. D'une région connaissant la croissance sans le développement.

Solidarité, proximité, mixité, connexité,...

Les analyses esquissées plus haut suggèrent que la problématique des solidarités de développement s'y joueraient désormais moins dans la proximité et l'intra-régional et plus dans la distance et l'interrégional. Si l'économie francilienne met en oeuvre des solidarités publiques et marchandes, c'est désormais beaucoup plus vers les territoires de la Province que vers les siens propres. Une analyse des flux de transferts monétaires publics ou privés, exercice qu'il serait intéressant de généraliser, entre d'une part les territoires franciliens et d'autre part la région parisienne et les autres territoires de Province, rendrait compte d'un décalage croissant en défaveur des territoires –et des populations– les plus pénalisées de la région.

On dispose des thèses de « l'entre-soi » d'auteurs comme Donzelot pour comprendre les phénomènes de ségrégation socio-spatiale dans les métropoles et de constitution de pôles d'exclusion-réclusion.. On invoque souvent la thèse, très claire dans l'ouvrage de S. Sassen sur les Villes Globales, de métropoles mondiales qui vivraient désormais dans une sorte de club au sein duquel se limiterait le plus gros de leurs échanges et qui tourneraient le dos au reste de leurs pays respectifs.

Les phénomènes à l'oeuvre aujourd'hui en Ile de France, mais que l'on retrouve à des degrés divers à Londres, New York ou Madrid⁶⁵, suggèrent que ces analyses doivent être au mieux

⁶⁴ le plus gros des activités domestiques, en termes d'emploi, reste aujourd'hui peu ou pas délocalisable. Même si les grandes entreprises, par exemple, de distribution sont confrontées à une concurrence mondialisée dans le jeu de Go du contrôle des zones de chalandise, et qu'une enseigne peut gagner sur une autre, le bilan en emploi local est pratiquement le même.

⁶⁵ Une recherche comparative menée sur les pays industriels suggère que le décalage PIB-revenu-consommation se retrouve dans toutes les métropoles des grands pays industriels, mais à des degrés divers tenant (i) au poids des fonds publics dans ces pays, (ii) aux différences d'écarts interrégionaux de salaires catégoriels, (iii) aux écarts d'aménités entre les régions, (iv) à l'existence plus ou moins marquée d'identités régionales ou à l'inverse au niveau d'homogénéisation de l'usage de l'ensemble des territoires nationaux par leurs citoyens. L'Ile de France

complétées, au pire discutées. L'entre-soi et les mécanismes de ségrégation résidentielle urbaine sont certes à l'origine de l'existence des « quartiers de la Politique de la Ville », et marquent ainsi un bel essai, mais le moteur de la dégradation de leur situation tient moins à ce mécanisme de ségrégation⁶⁶ qu'au fait que les acteurs de l'entre-soi, de plus en plus mobiles, le transforment en allant consommer dans d'autres régions. La ségrégation et la « non-mixité », le fait que des gens différents ne veulent pas vivre ensemble, pose certes un problème intrinsèque. Mais ce qui en fait varier l'intensité se trouve plutôt du côté de la « connexité » qui fait que, quels que soient leurs lieux de domicile respectifs, ils sont ou ne sont pas liés par l'échange marchand. Quand les bourgeois des beaux quartiers de Nantes⁶⁷ consomment au centre-ville des biens et des services « domestiques » produits par des actifs résidants dans des quartiers pauvres, sans qu'ils y mettent jamais les pieds ni qu'ils imaginent avoir jamais à y vivre, la « connexion » est quand même assurée. Dans une agglomération à faible taux de présence comme la région parisienne, la connexion se fait beaucoup moins bien. Le résultat, indépendamment de la question des niveaux respectifs de mixité/ségrégation dans ces deux villes, est que dans l'une la pauvreté diminue et dans l'autre elle augmente.

Contrairement à ce que suggère l'analyse des « villes globales » de Sassen, les métropoles n'assurent pas leur domination, entre elles, au détriment des villes et des régions périphériques de leurs pays, mais –quand certaines conditions sont réunies, ce qui est souvent le cas et particulièrement en France- plutôt au détriment de certains de leurs quartiers et couches sociales et au bénéfice de nombreux « territoires périphériques de la consommation »⁶⁸ dont le développement est largement assuré par ces mécanismes de formation du revenu et de la consommation. Il faudrait peut-être rajouter une quatrième à la « Ville à trois vitesses » de Donzelot⁶⁹ : la « ville à la campagne » des pratiques touristiques.

On se souvient de l'expression très parlante de Félix Damette à propos d'une « ségrégation dissociée » qui se substituerait dans nos villes à la traditionnelle « ségrégation associée » dans laquelle des classes sociales inégales, voire conflictuelles, cohabitaient en se partageant logements, quartiers et fonctions productives d'une même ville et d'un même système productif local. L'« association », pour Damette, était largement une affaire de production dans laquelle ouvriers et patrons combinaient leurs énergies. Il est vrai qu'aujourd'hui les activités les plus stratégiques du pays n'ont plus besoin de personnels de faible qualification et qu'il y a bien dissociation sur le lieu de travail. Mais l'association peut encore avoir lieu,

se trouve être dans un pays qui semble maximiser chacun de ces différents facteurs, inégalement présents ailleurs, et donc la métropole dans laquelle leurs effets sont les plus marqués. (Talandier M. & Davezies L. (2006) « Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels », rapport au PUCA (Ministère de l'Équipement) Oeil-CRETEIL-Université Paris 12. Polyg. 199 pages.

⁶⁶ Montpellier, qui n'est pas un modèle de « cohésion territoriale » et qui connaît une très forte ségrégation socio-spatiale, enregistre des performances étonnantes de réinsertion dans l'emploi des RMIstes que l'on peut imputer à la forte « présence » dans la ville et à sa capacité de rétention de sa consommation (et à la large zone de chalandise de ses activités répondant à la demande locale des ménages). Voir Epstein R., Estebe Ph. & Davezies L. (2004) *Construction d'une typologie des sites en rénovation urbaine*. Rapport pour la DIV –Acadie-Œil – polyg. 94 pages.

⁶⁷ L'exemple nantais n'est pas fortuit dans la mesure où le département de la Loire-Atlantique est caractérisé par un bon indice de présence et plus encore par une faible amplitude entre population présente minimale et maximale du fait de la variété des fonctions de ce territoire (production, étude, loisirs, tourisme, retraite,...)

⁶⁸ Davezies L. (2004) "Temps de la production et temps de la consommation: les nouveaux aménageurs du territoire?" n° 295 *Futuribles*. Mars 2004.

⁶⁹ Donzelot J. (2004) "La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation" *Esprit*, mars-avril 2004

les riches avoir encore besoin des pauvres, dans les relations non plus au sein de l'entreprise mais dans la ville, entre les actifs des entreprises « exposées » et ceux des entreprises domestiques « protégées ». La ségrégation peut encore être « associée », selon des modalités nouvelles, dans le monde d'aujourd'hui (voir l'exemple de l'aire urbaine de Nantes).

L'enjeu serait ici celui de la « connexité » entre demande des uns et offre des autres sur des marchés largement protégés, quel que soit l'état de la mixité socio-spatiale. Cela suppose, on l'a vu, une minimisation des fuites de la demande vers d'autres territoires. Mais cela suppose aussi une relative proximité, une accessibilité telle que la rencontre dans l'échange marchand puisse avoir lieu.

On a évoqué plus haut un courant d'analyse portant sur l'efficacité des marchés de l'emploi et la notion stratégique de « taille effective du marché de l'emploi » (TEME), variant avec la taille, le dispositif territorial et l'efficacité des transports des villes. La TEME détermine le niveau de productivité d'un territoire et la quantité de richesse qu'il peut créer. On peut⁷⁰ penser que l'organisation spatiale ne détermine pas seulement l'efficacité économique d'un système productif local mais peut aussi déterminer son efficacité sociale. Il y a en fait deux marchés de l'emploi qui se déploient sur un même territoire : l'un qui doit viser à être *économiquement efficace* et l'autre à être *socialement efficace*. Les activités exposées (basiques) seront d'autant plus efficaces qu'elles seront concentrées dans les lieux les plus accessibles pour l'ensemble des actifs qualifiés d'un territoire. En revanche, les activités protégées (domestiques) dont les enjeux de productivité sont moins cruciaux (par ce que protégées) et qui ont généralement tendance à se localiser par rapport à la demande plutôt que par rapport à la présence de main d'oeuvre, constituent un enjeu de gestion urbaine pour les rendre efficaces socialement, c'est à dire à la fois accessibles à la demande et aux actifs qui peuvent s'y employer. C'est là que se situe l'enjeu de la « connexité ». On a montré, dans un travail antérieur⁷¹ pour la mairie de Beauvais et la DDE de l'Oise, à quel point un dispositif territorial jouant la proximité des zones urbaines les plus défavorisées avec non pas les zones résidentielles mais les zones d'activités domestiques (coeur de bassin de vie mêlant services privés et publics) peut permettre de réinsérer de façon significative les chômeurs dans l'emploi.

On peut se demander si l'évolution actuelle de l'Ile de France, de la même façon qu'elle réduit, comme on l'a avancé, l'efficacité économique de son marché de l'emploi, n'est pas en train également d'en réduire l'efficacité sociale. La massivité de la région, les distances et les évolutions respectives des vitesses de déplacement et de la localisation des emplois, on l'a vu, pénalisent relativement plus les actifs les plus vulnérables de la région. Comme on l'a montré, l'emploi domestique n'a pas progressé, depuis plus de dix ans, dans les zones les plus centrales –et les plus riches– de la région (Paris et les Hauts de Seine), celles qui sont les mieux desservies par les infrastructures de transport collectif. On l'a également vu plus haut, le nombre d'actifs résidant dans le quintile le plus pauvre de la première couronne et allant travailler à Paris s'est réduit (alors celui des actifs les plus riches- i.e. les plus qualifiés- s'est accru). La croissance des emplois domestiques est très faible dans la Seine-Saint Denis –le territoire qui concentre le plus de problèmes sociaux- et le Val de Marne (+5% et + 6% contre +7% en Ile de France et + 24% en Province). En revanche elle explose dans les départements

⁷⁰ ce développement reprend largement des idées développées dans un travail mené en 2006 avec Philippe Estèbe sur la Région urbaine de Lyon pour le compte des agences d'urbanisme de St Etienne et de Lyon.

⁷¹ Davezies L& Korsu E.. (2000) « Le développement local beauvaisien :le mariage d'un territoire de l'offre et d'un territoire de la demande » Rapport à la Mairie de Beauvais et la DDE de l'Oise. Oeil-Université Paris 12. Créteil. Polyg. 30 pages.

de la deuxième couronne, avec des taux de 26% en Seine et Marne et de 17% dans les trois autres départements. En bref, les lieux de développement des activités de consommation tendent à s'éloigner voire à devenir inaccessibles aux population actives les plus vulnérables du coeur de la région. Là encore, on ne peut que formuler des hypothèses qu'un lourd travail de traitement statistique permettrait de vérifier (notamment, et avec un peu de recul historique, à l'aide des fichiers DADS⁷² permettant d'analyser de façon détaillée l'évolution du fonctionnement des marchés de l'emploi des secteurs domestiques franciliens). Mais les éléments réunis plus haut permettent déjà d'aller au-delà de la simple présomption.

Pour conclure sur cette dernière analyse, on voit qu'alors que c'est souvent la mondialisation, dans le registre de la compétitivité productive, à laquelle sont imputées les difficultés sociales sur nos territoires, la plupart des mécanismes évoqués plus haut se situent dans le registre des phénomènes *non marchands* et de la *consommation*. La planification de l'usage du sol, la gestion des transports publics et du logement social, le contrôle de l'urbanisme commercial et plus généralement les stratégies de constitution de pôles de bassin de vie, les modes de vie des franciliens,... sont autant de facteurs, plus ou moins malléables par l'action publique, qui ne sont pas directement liés à cette mondialisation. Du reste, au jeu de la compétitivité productive, l'Ile de France peut faire beaucoup d'envieux dans les pays industriels. Ses résultats en termes de croissance du PIB, même s'ils dénotent un certain ralentissement, ne sont pas directement à l'origine des difficultés qui ont été analysées ici. Dit autrement, avec la même croissance, on pourrait avoir un autre développement. Et si l'écart va croissant aujourd'hui entre croissance et développement en Ile de France, c'est très largement dans d'autres registres, souvent encore presque ou totalement vierges, que la seule et bientôt vieille « nouvelle économie géographique » qu'il va falloir réfléchir, comprendre et agir.

⁷² Les données DADS (déclarations annuelles de données sociales) permettent de repérer pour un emploi d'un lieu, d'un secteur, d'un type de statut de qualification et de rémunération le lieu de résidence. L'Insee a récemment entrepris de mobiliser et de traiter systématiquement ces données.